



# Atlas de la Biodiversité communale

Document de synthèse :  
Diagnostic territorial



Parc  
naturel  
régional  
du Golfe  
du Morbihan

Avec la coordination et l'accompagnement du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan,

*En partenariat avec les structures naturalistes :*



Le Parc et la commune de l'Île-aux-Moines tiennent à remercier les structures partenaires pour la mise à disposition de leurs données ayant permis la réalisation de ce travail, ainsi qu'aux nombreux bénévoles naturalistes et habitants, contribuant, par leurs observations, à une meilleure prise en compte de la biodiversité communale.

Cet Atlas de la biodiversité communale a été financé par l'Office français de la biodiversité, le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan et la commune de l'Île-aux-Moines. Avec le soutien financier de l'Union européenne – NextGeneration EU, et de France Relance.

Financé par



Crédit photo et illustration : Parc naturel régional du Golfe du Morbihan sauf mention contraire

Rédaction et cartographie : Cécile CHAUVIN, Xavier BLONDEL

Agents du Parc ayant contribué à la réalisation de ce document : Xavier BLONDEL, Anne BOULET, Thomas COSSON, Alexandre CROCHU, Laurène DEMANGE, Anne GERMON, David LEDAN, Benjamin LE MELL, Armelle MASQUELIER, Marion RAHUEL, Pierline TOURNANT, Jean-Philippe WILLAUME

Référents communaux : Pierre SOKOLOFF et Julien LEPERLIER

<b>PRÉSENTATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN.....</b>	<b>2</b>
<b>LES OBJECTIFS DU DOCUMENT .....</b>	<b>5</b>
<b>1. LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE : ZOOM SUR SES ASPECTS ESSENTIELS .....</b>	<b>7</b>
Le territoire de la commune de L'Île-aux-Moines .....	7
Fiche d'identité de la commune.....	10
La démographie de la commune.....	11
La vie économique .....	12
Les documents de cadrage.....	12
Documents liés au Parc .....	13
L'identification et le diagnostic des trames naturelles du Parc.....	13
Documents liés à l'urbanisme .....	15
Le Plan Local d'Urbanisme (PLU).....	15
Documents liés à l'eau .....	16
Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne .....	16
Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Golfe du Morbihan Ria d'Etel.....	17
Documents liés à la préservation de l'environnement .....	18
Le site du conservatoire du littoral : Landes et prairies de l'Île-aux-Moines .....	20
Le site Ramsar .....	20
Les sites classés NATURA 2000.....	20
La réserve nationale de Chasse et de faune sauvage.....	20
Arrêté de protection de biotope pour les îlots du Golfe et ses abords.....	20
Géologie, relief, hydrologie et paysage : le socle du vivant .....	21
Les formations géologiques de la commune.....	21
Le relief et l'hydrologie de la commune.....	21
Les paysages de la commune .....	22
<b>2. ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ ET GOUVERNANCE LOCALE : CARTOGRAPHIER, IMPLIQUER, AGIR .....</b>	<b>25</b>
Bilan de la gouvernance mise en place .....	25
Constitution de la gouvernance .....	25
La cartographie préalable .....	25
L'implication des membres .....	26
<b>3. L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ AU SERVICE DE LA SENSIBILISATION : DÉCOUVRIR, PROTÉGÉR, ÉVEILLER LES CONSCIENCES .....</b>	<b>28</b>
Bilan des animation.....	28
<b>6. ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ ET LA CONNAISSANCE : INVENTORIER, COMPRENDRE POUR MIEUX PRÉSERVER.....</b>	<b>32</b>
Analyse de la biodiversité communale : état des lieux .....	32
Les données existantes .....	32
Les données complémentaires .....	35
Les données issues de l'observatoire participatif .....	36
Les données rassemblées.....	38
Le biais des données naturalistes.....	44
Les espèces à enjeux .....	45
Les espèces de Flore à enjeux de la commune .....	46
Plantes à fleurs .....	46
Les espèces de Faune à enjeux de la commune .....	48
Oiseaux.....	49
Insectes .....	49
Amphibiens .....	50
Mammifères.....	50
Reptiles.....	50
Poissons.....	51
Les espèces exotiques envahissantes .....	54

Les milieux, les habitats et les espèces de la commune de Île-aux-Moines .....	57
Les milieux de bocages et de cultures.....	62
Les habitats représentatifs.....	62
Les espèces remarquables .....	64
Les milieux boisés.....	67
Les habitats représentatifs.....	67
Les espèces remarquables .....	68
Les milieux urbains et industrialisés.....	73
Les habitats représentatifs.....	73
Les espèces remarquables .....	74
Les milieux des landes .....	79
Les habitats représentatifs.....	79
Les espèces remarquables .....	80
Les milieux littoraux .....	85
Les habitats représentatifs.....	85
Les espèces remarquables .....	86
Les milieux humides .....	91
Les habitats représentatifs.....	91
Les espèces remarquables .....	92
<b>7. L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE : DES ENJEUX LOCALISÉS .....</b>	<b>97</b>
<b>TABLES DES ILLUSTRATIONS .....</b>	<b>100</b>
Tables des cartes .....	100
Tables des figures.....	100
Tables des tableaux.....	100
Plantes à fleurs .....	101
Plantes sans fleurs .....	105
Amphibiens .....	105
Mammifères .....	106
Oiseaux.....	106
Reptiles.....	108
Insectes .....	108
Arachnides.....	110
Myriapodes .....	110
Poissons.....	110
Données estran – Etudiants Sciences de la mer / Bretagne Vivante .....	111
Données estran additionnelles – Observations et photographies faites lors d'animations de l'ABC .....	115

## PRÉSENTATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN

Le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, créé en 2014, représente un territoire reconnu nationalement pour sa valeur patrimoniale et paysagère. Reposant sur une collaboration entre l'État, les collectivités locales et les acteurs du territoire, le Parc met en œuvre cinq missions fondamentales : la protection du patrimoine naturel et culturel, l'aménagement du territoire, le développement économique durable, la sensibilisation du public et la promotion de la recherche.

Créé officiellement le 1er octobre 2014 par décret ministériel, Le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan est le 50<sup>ème</sup> Parc sur les 58 que compte la France. S'étalant sur une superficie de 76 342 hectares et englobant 35 communes riveraines, la particularité de ce Parc réside dans l'inclusion d'une aire d'intérêt maritime d'environ 17 000 hectares dans son périmètre, qui correspond au Golfe du Morbihan.

La Charte du Parc<sup>1</sup>, signée par les différentes collectivités et également par l'État, est portée et animée par le syndicat mixte qui regroupe les collectivités adhérentes : 35 communes, 4 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), le Département du Morbihan et la Région Bretagne.

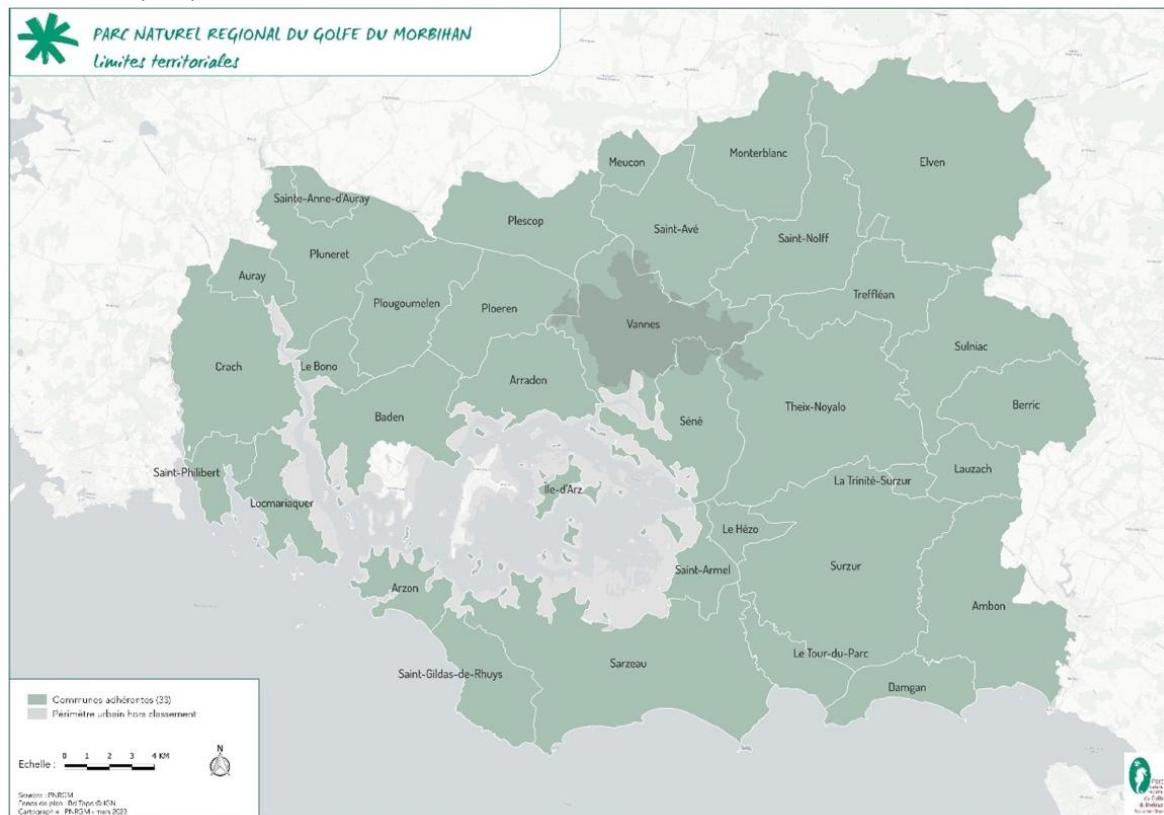
Celle-ci s'articule autour de 3 axes dont certaines orientations et actions visent notamment à préserver et à valoriser la biodiversité de la région. L'une des priorités est la protection des écosystèmes marins, comme les zones humides, les herbiers marins et les fonds marins, qui abritent une diversité exceptionnelle d'espèces. Des mesures sont mises en place pour limiter les activités susceptibles de dégrader ces milieux fragiles, telles que la pêche intensive ou les aménagements côtiers non durables.

La conservation des espèces végétales et animales représente un autre volet important de la Charte. Des actions concrètes sont entreprises pour préserver les habitats naturels et assurer la survie d'espèces emblématiques ou menacées présentes sur le territoire du Parc. Cela peut impliquer la mise en place de zones protégées, la régulation des activités humaines impactant la faune et la flore, ainsi que la restauration d'habitats dégradés.

La gestion durable des ressources naturelles constitue également un enjeu central. La Charte encourage des pratiques respectueuses de l'environnement, notamment dans le secteur agricole, en favorisant l'agroécologie, la diversification des cultures et en limitant l'utilisation de produits chimiques nuisibles. Cette approche vise à concilier les besoins humains en alimentation avec la préservation des écosystèmes locaux.

Par ailleurs, la sensibilisation du public joue un rôle crucial dans la Charte. Des actions éducatives et de communication sont déployées pour informer les habitants, les visiteurs, ainsi que les acteurs économiques, sur l'importance de la biodiversité et les gestes à adopter pour la préserver. L'implication de la population locale est ainsi encouragée pour assurer la réussite des efforts de préservation.

À ce jour, la commune de l'Île-aux-Moines n'a pas souhaité devenir commune membre du Parc mais pour autant elle entretient quelques partenariats avec le Parc naturel régional tels que le projet d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).



Carte 1 : Carte des communes intégrées dans le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

<sup>1</sup> <https://www.parc-golfe-morbihan.bzh/la-charte-du-parc>

## QUELQUES CHIFFRES CLES DU TERRITOIRE DU PARC

**76342** hectares

**17 000** hectares d'aire d'intérêt maritime

**508** kilomètres de linéaire côtiers

**10 000** hectares de surface d'estran

**35** communes

**4** intercommunalités

**192 147** habitants

## LES OBJECTIFS DU DOCUMENT

Le présent document de diagnostic réalisé dans le cadre de l'ABC vise à fournir un état des lieux détaillé de la biodiversité présente sur le territoire de la commune de l'Île-aux-Moines.

Ce projet permet d'acquérir une connaissance approfondie pour évaluer les potentiels, les atouts et les points de vigilance en matière de biodiversité, ainsi que de définir un plan d'actions pour préserver et promouvoir la biodiversité locale.

Il est important de noter que ce travail constitue une première étape, un bilan initial qui ne doit pas être considéré comme définitif.

Les données utilisées pour les analyses ne sont pas exhaustives. L'outil proposé ici vise à amorcer une réflexion sur les enjeux de la biodiversité à l'échelle communale et devra être régulièrement mis à jour en termes d'inventaires pour se rapprocher au mieux de la réalité du territoire. Il est essentiel, notamment, de maintenir dans le temps les actions de sensibilisation pour permettre aux habitants, acteurs et décideurs de la commune de s'approprier ces enjeux de conservation.

Dans un contexte de changements climatiques et de déclin sans précédent de la biodiversité, la démarche d'ABC offre un point de référence de l'état actuel du patrimoine naturel de la commune.

Cela facilite la prise en compte des évolutions et des changements nécessaires pour protéger, valoriser et sensibiliser la richesse biologique du territoire communal et au-delà.

# 1 - LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE : ZOOM SUR SES ASPECTS ESSENTIELS



## 1. LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE : ZOOM SUR SES ASPECTS ESSENTIELS

L'inventaire du vivant est essentiel pour comprendre l'environnement et préserver la biodiversité. En recueillant des informations sur les espèces animales, végétales et les écosystèmes, il permet de prendre des mesures adaptées pour protéger les espèces menacées et contrôler les espèces exotiques envahissantes. Une meilleure compréhension de l'environnement local facilite l'intégration de la biodiversité dans les politiques communales, comme les révisions des documents d'urbanisme ou l'acquisition de terrains à fort enjeu. De plus, cela aide à gérer de manière responsable et durable les ressources naturelles, contribuant ainsi à améliorer la qualité de vie des habitants.

La protection de la biodiversité communale doit être abordée de manière intégrée avec les autres politiques publiques menées sur le territoire, telles que l'urbanisme, la mobilité, l'éducation et la santé. Comprendre le contexte démographique et socio-économique de la commune est également essentiel pour une approche globale, en vue d'une gestion équilibrée de la biodiversité locale.

### Le territoire de la commune de L'Île-aux-Moines

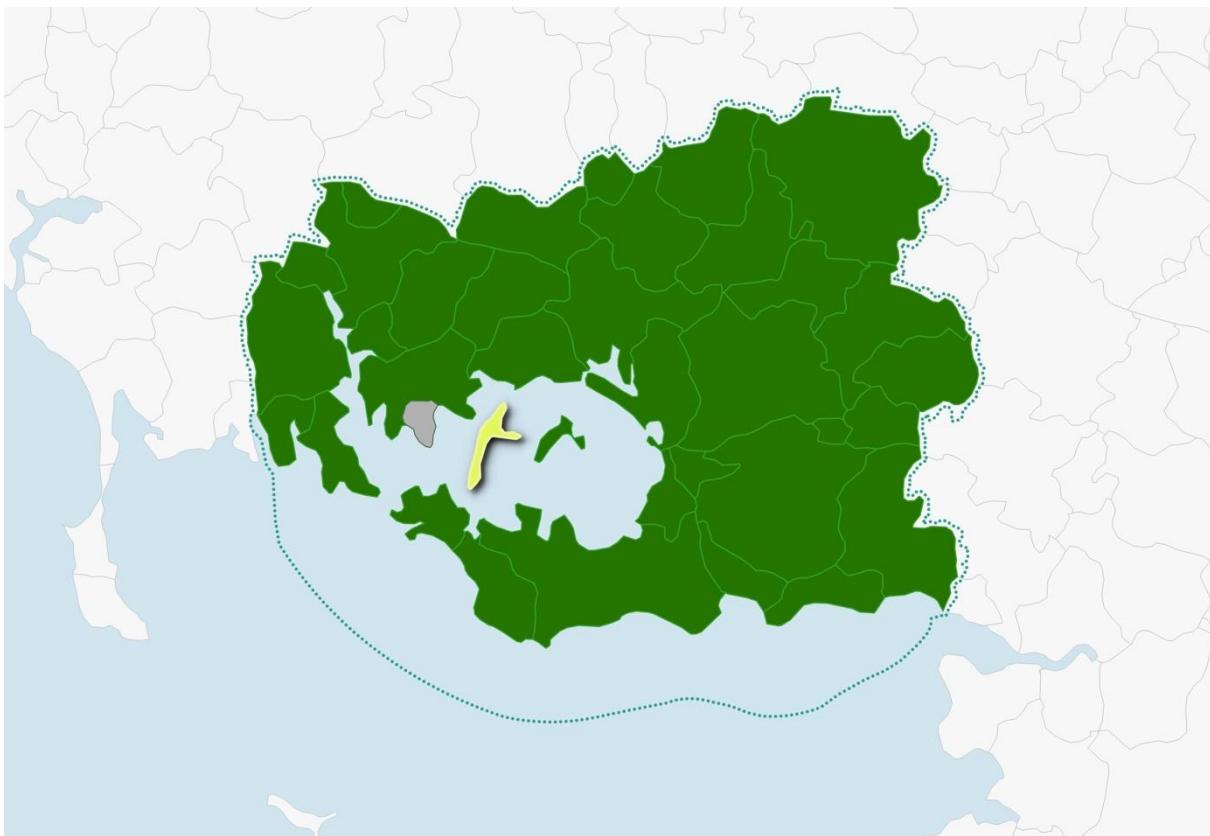
La commune de l'Île-aux-Moines s'étend sur une superficie de 320 hectares au sud-ouest de la ville de Vannes. Elle est située à seulement 5 minutes en bateau du Port-Blanc, qui se trouve dans la commune de Baden, à moins de 0,5 mile de la côte. Bien que l'Île-aux-Moines ne soit pas une commune membre du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, elle bénéficie de l'expertise et de la coordination du Parc dans la mise en œuvre de son Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), démontrant ainsi une volonté de cohérence territoriale et de collaboration en matière de préservation de la biodiversité.

L'Île-aux-Moines est l'une des nombreuses îles qui composent le Golfe du Morbihan. Elle se distingue en tant que la plus grande et la plus peuplée de ces îles. Le bourg de l'île et la zone résidentielle principale se trouvent dans le nord de l'île. On peut également trouver de nombreux logements de part et d'autre de la route principale de l'île, reliant le bourg aux hameaux de Kergonan et Kerno.

Par le passé, avant les années 50, la commune de l'Île-aux-Moines avait une vocation agricole axée sur l'autosuffisance alimentaire. Elle était caractérisée par

de vastes vergers, dont subsiste aujourd'hui une presse communale installée plus récemment, ainsi que de vastes zones de culture et de bocage. Cependant, le paysage de l'île a connu une évolution marquée au fil du temps. Les anciennes parcelles agricoles ont progressivement cédé la place à des zones boisées, faisant ainsi de l'Île-aux-Moines la plus boisée des îles du Golfe du Morbihan.

Aujourd'hui, il n'y a plus d'agriculteur en activité résident sur l'île et son attrait principal est devenu touristique. Néanmoins, une grande partie de la surface de l'île demeure préservée de l'urbanisation et de la pression touristique, car elle a été acquise par le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres depuis les années 1980. Cette gestion de l'île permet de préserver de nombreux habitats d'intérêts communautaires et, par conséquent, une grande richesse de la biodiversité de l'île. Ainsi, l'Île-aux-Moines combine son statut de destination touristique prisée avec la préservation de ses richesses naturelles et environnementales, en faisant un exemple de coexistence entre développement touristique et conservation de la biodiversité.



Carte 2 : Carte de localisation de la commune au sein du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

#### *Fiche d'identité de la commune*

**Département :** Morbihan

**Code INSEE :** 56087

**Superficie :** 3,2 km<sup>2</sup>

**EPCI :** CA Golfe du Morbihan-Vannes  
Agglomération

**Population en 2022 :** 620

**Densité de population :** ≈ 193,8  
habs/km<sup>2</sup>

**Altitude :**

Minimum : -1m  
Maximum : 31m

Afin de faciliter la compréhension du contenu à venir, il est représenté quelques points de référence spatiaux. Tout au long de ce document, les noms des routes principales et des lieux dits seront mentionnés, ce qui vous aidera à avoir une meilleure vision du territoire de la commune (carte 3).



Carte 3 : Carte de localisation de la commune

#### *La démographie de la commune*

Malgré une division par trois de sa population depuis 1800, l'Île-aux-Moines présente une stabilité démographique depuis les années 1975. En effet, la population résidente sur l'île semble maintenir un niveau d'environ 600 habitants, avec 641 résidents enregistrés en 2023. Cependant, il est important de noter que la démographie de l'île est fortement influencée par la saisonnalité. Pendant la haute saison touristique, la

population de l'île connaît une croissance significative. En plus des excursionnistes et des touristes visiteurs à la journée, près de 900 résidences secondaires sont présentes sur l'île. Cette affluence saisonnière est un facteur clé qui impacte la dynamique démographique de l'île. En raison de son attrait touristique, les communes littorales du Golfe du Morbihan ont été témoins d'une augmentation significative des prix fonciers. Cela rend difficile l'accès à une résidence permanente sur l'île pour de nouveaux habitants, malgré les initiatives de la municipalité en matière de logements sociaux. La pression immobilière due au tourisme et aux résidences secondaires peut rendre le marché du logement peu accessible aux résidents permanents. En résumé, bien que la population résidente de l'Île-aux-Moines ait maintenu une certaine stabilité au fil des ans, la saisonnalité touristique et la présence importante de résidences secondaires ont un impact significatif sur la dynamique démographique de l'île, ainsi que sur l'accessibilité au logement pour de nouveaux résidents permanents.

### *La vie économique*

La vie économique de l'Île-aux-Moines repose principalement sur le tourisme et les activités liées à l'exploitation des ressources marines.

En effet, le tourisme constitue le pilier économique majeur de l'Île-aux-Moines. Cette île est une destination prisée des vacanciers en raison de ses paysages naturels préservés, de ses plages, de son patrimoine architectural et de son ambiance paisible. Les visiteurs affluent principalement pendant la saison estivale, ce qui bénéficie aux commerces, aux restaurants, aux hébergements (hôtels, gîtes, locations saisonnières) et aux activités de loisirs (randonnées, sports nautiques, etc.).

L'activité de la pêche et la conchyliculture jouent également un rôle important dans l'économie de l'île. Les ostréiculteurs et les pêcheurs locaux exploitent les richesses marines du Golfe du Morbihan. Les produits de la mer, tels que les huîtres, les moules et les poissons, sont commercialisés localement, contribuant ainsi à l'activité économique de l'île.

L'artisanat local et les petits commerces répondent aux besoins des résidents et des visiteurs, proposant des boutiques d'artisanat, des épiceries, une boulangerie, ainsi que des services essentiels.

En outre, l'Île-aux-Moines offre des services liés à l'administration communale, à l'éducation et à la santé pour répondre aux besoins de sa population résidente.

Il est important de noter que l'Île-aux-Moines est soumise à une forte saisonnalité économique en raison de l'afflux de touristes pendant les mois d'été. Cette saisonnalité peut présenter des défis pour la stabilité économique de l'île, mais elle contribue également de manière significative à la vie économique de celle-ci. La diversification économique et la préservation des ressources naturelles sont des enjeux importants pour assurer la pérennité de la vie économique de l'île.

### *Les documents de cadrage*

La commune de l'Île-aux-Moines est soumise à différentes échelles et politiques de planification et d'aménagement du territoire. Plusieurs documents cadres guident l'organisation et le développement de la commune. Ils sont élaborés par différentes autorités administratives et doivent se conformer aux codes de l'environnement et de l'urbanisme.

Chacun de ces documents comprend des dispositions visant à la préservation des patrimoines naturels, mais seul le Plan Local d'Urbanisme a un impact concret à l'échelle parcellaire, en orientant l'occupation et la gestion des espaces, des éléments de paysages et des milieux.

La protection et la valorisation des espaces naturels passent également par la mise en place de règles visant à préserver et accompagner l'évolution des paysages ou éléments de paysages de la commune. Valoriser la question paysagère permet de préserver l'attractivité de la commune et d'orienter de manière qualitative son développement, tout en minimisant l'impact des actions individuelles ou collectives sur les espaces, les milieux et les patrimoines naturels ou culturels.

### *Documents liés au Parc*

Malgré la non-adhésion de la commune au Parc naturel régional, certaines actions et études se réalisent sur le territoire pour adapter la cohérence territoriale et l'implication des 4 différentes EPCI.

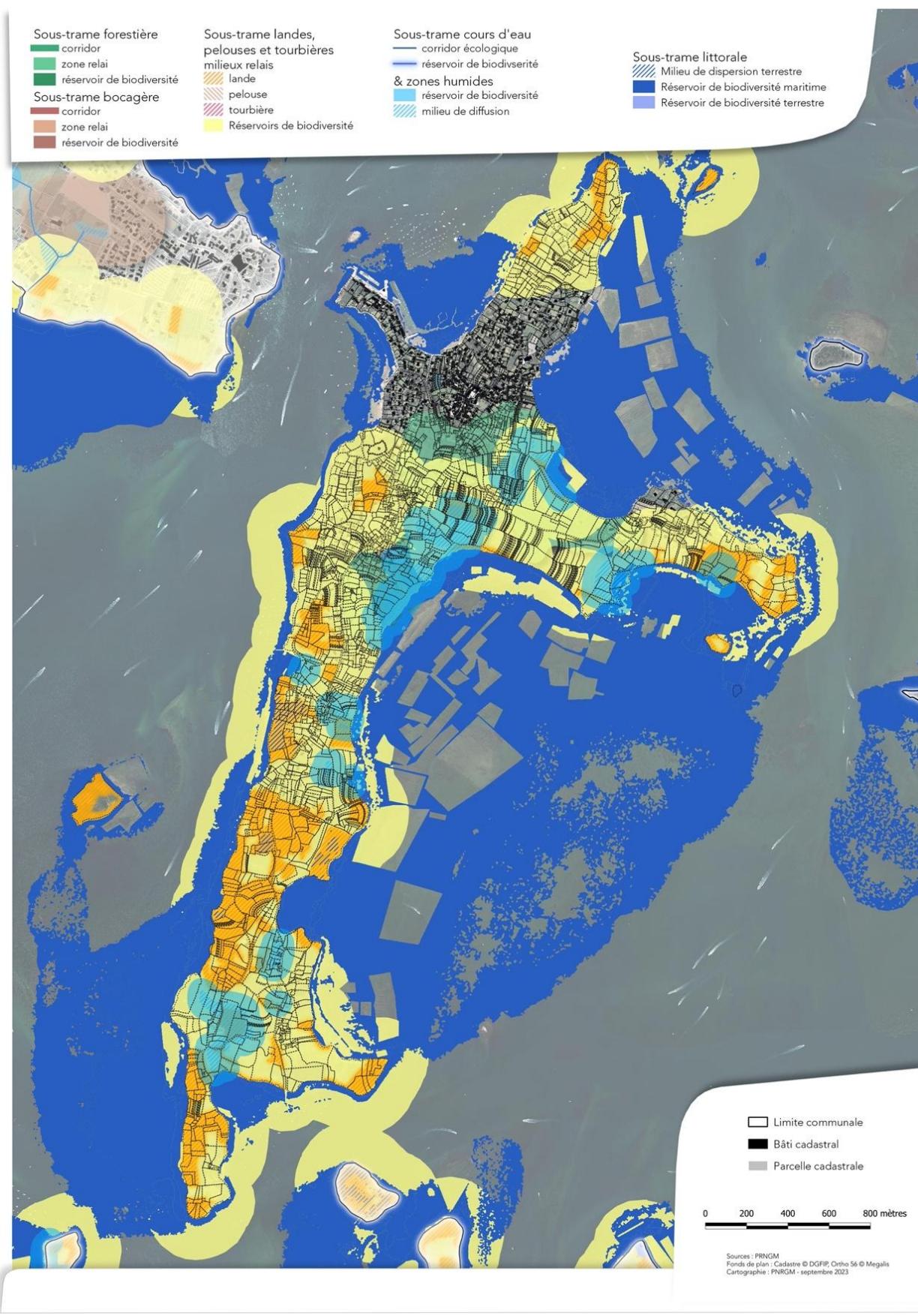
#### **L'identification et le diagnostic des trames naturelles du Parc**

La trame verte et bleue est une politique qui vise à préserver et à connecter les espaces naturels, terrestres et aquatiques, pour assurer la préservation de la biodiversité et favoriser les déplacements des espèces.

- La trame verte se réfère aux habitats terrestres, comme les forêts, les prairies, qui permettent aux espèces de se déplacer, se nourrir, se reproduire et trouver des milieux adaptés. Elle vise à maintenir la connectivité entre les différents écosystèmes, en évitant la fragmentation du paysage causée par les infrastructures et les activités humaines.
- La trame bleue, quant à elle, concerne les milieux aquatiques d'eau douce tels que les cours d'eau, les mares, les zones humides ... Elle assure la continuité des écosystèmes aquatiques, permettant aux espèces de migrer, de se reproduire et de se nourrir. Elle contribue également à la préservation de la qualité de l'eau et à la régulation des écosystèmes.

Un travail d'identification et de diagnostic des trames naturelles a été mené par le Parc de 2018 à 2020. Il s'est appuyé sur les préconisations du Schéma Régional de Cohérence Écologique (intégré depuis 2019 dans le Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire de Bretagne) pour ce qui est de la déclinaison en sous-trames. Ce diagnostic vise à établir des processus d'actions opérationnels, de sensibilisation, d'acquisition de connaissance, mais aussi de planification permettant ainsi de disposer d'éléments d'aide à la décision et de communication au service des gestionnaires territoriaux.

Ce travail réalisé à une échelle intercommunale ne permet pas d'identifier précisément les éléments constitutifs des trames et leurs obstacles présents sur la commune. Il donne cependant des pistes sur les principaux enjeux de continuités écologiques à prendre en compte.



Carte 4 : Cartographie d'identification des trames naturelles du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

## *Documents liés à l'urbanisme*

### Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

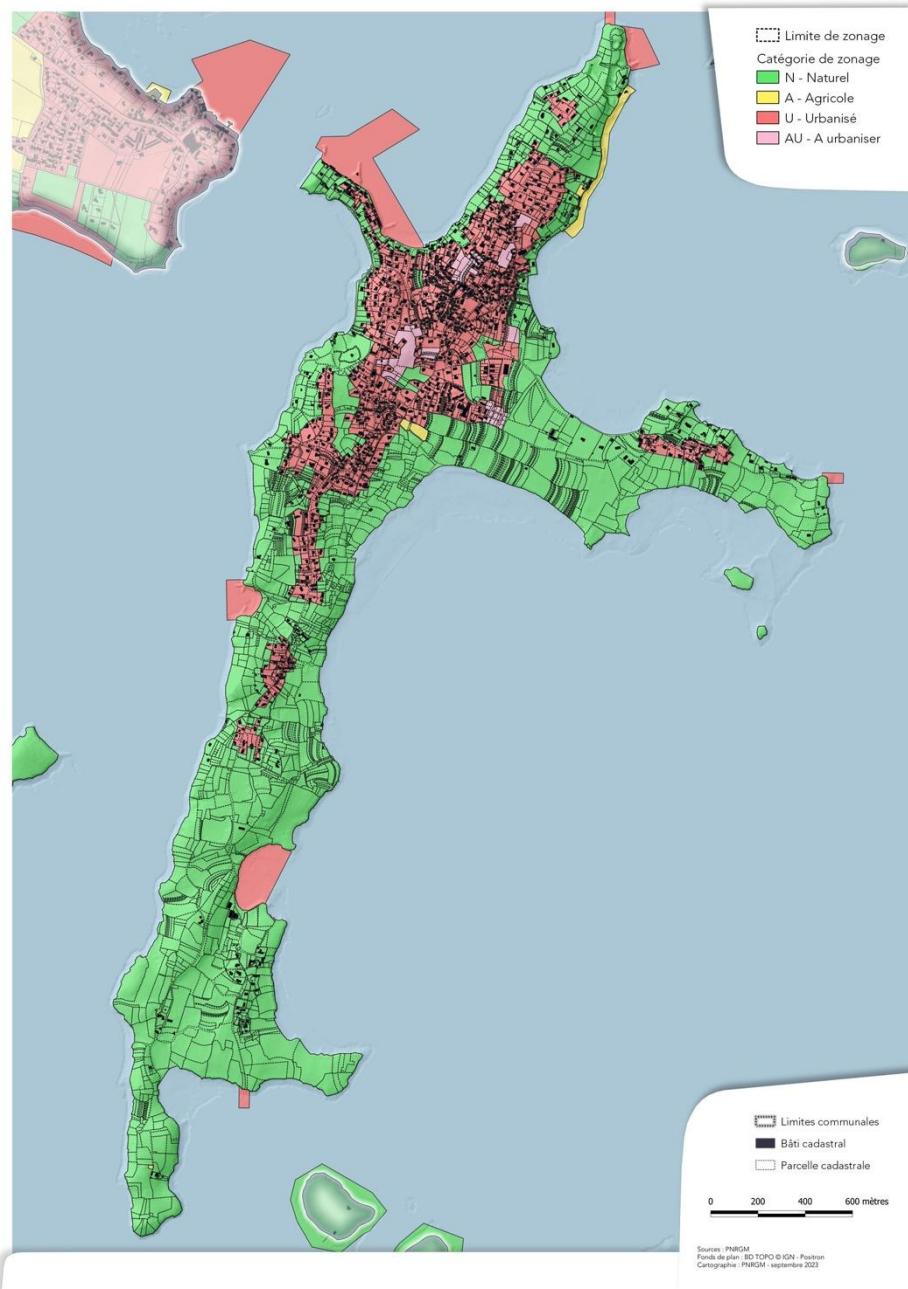
Le PLU vise à assurer pour les 10 à 15 prochaines années, les conditions d'une planification durable du territoire en prenant en compte les besoins des habitants et les ressources du territoire et conjuguant les dimensions sociales, économiques et environnementales (dont la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'artificialisation des sols).

Il constitue un outil central pour encadrer l'aménagement opérationnel : ses prescriptions s'imposent aux travaux, constructions, aménagements, plantations, affouillements ou exhaussements des sols, ainsi que, le cas échéant, aux ouvertures d'installations classées appartenant aux catégories visées par le PLU.

Le PLU spatialise :

- 
- ▶ *Les principes de développement et d'aménagement durables dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),*
  - ▶ *Les choix concrets de destination des sols dans les pièces graphiques du règlement (carte 5 : zonages inscrits dans le PLU)*
  - ▶ *Certains outils de gestion du devenir du territoire comme les emplacements réservés, les servitudes pour la mixité sociale, etc.*
- 

La dernière modification du PLU de la commune de l'Île-aux-Moines a été approuvée le 2 février 2023.



Carte 5 : zonages inscrits dans le PLU

#### *Documents liés à l'eau*

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne

Le SDAGE un outil de planification environnementale visant à assurer une gestion équilibrée et durable des ressources en eau dans le bassin de la Loire et de ses affluents en Bretagne. Il vise à préserver la qualité de l'eau, à gérer les quantités d'eau de manière durable, à protéger les écosystèmes aquatiques, à réduire la pollution, à prévenir les risques d'inondation et à favoriser la participation du public. Ce plan intègre également des mesures pour s'adapter aux impacts du changement climatique. Le SDAGE et son programme de mesures sont en vigueur depuis le 4 avril 2022.

## Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Golfe du Morbihan Ria d'Etel

L'engagement de la commune de l'Île-aux-Moines dans le respect des réglementations du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux atteste de sa volonté de préserver de manière responsable les ressources hydriques locales et de participer à une gestion durable de l'eau. Le SAGE, en tant que cadre réglementaire, vise à concilier les usages de l'eau tout en préservant l'équilibre des écosystèmes aquatiques.

La commune de l'Île-aux-Moines s'inscrit dans cette démarche en veillant à respecter les différentes dispositions du SAGE qui peuvent englober des réglementations liées à la protection des captages d'eau potable, la gestion des cours d'eau, la

Le SAGE Golfe du Morbihan Ria d'Étel est un instrument de planification qui vise à assurer une gestion équilibrée et durable de l'eau, en harmonie avec les besoins environnementaux, sociaux et économiques du bassin versant du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel. La version actuelle du SAGE Golfe du Morbihan Ria d'Étel a été adopté en avril 2020.

Les principaux objectifs du SAGE sont :

- 
- ▶ *Objectifs environnementaux : le SAGE vise à protéger et restaurer la qualité de l'eau, des milieux aquatiques et des écosystèmes dans le bassin versant du le golfe du Morbihan et la Ria d'Étel.*
  - ▶ *Gestion quantitative de l'eau : il établit des règles pour la gestion équilibrée des ressources en eau, en tenant compte des prélèvements et des besoins, afin de prévenir les risques de pénurie.*
  - ▶ *Qualité de l'eau : le SAGE fixe des objectifs de qualité pour les eaux superficielles et souterraines, avec des actions spécifiques pour réduire la pollution d'origine agricole et urbaine.*
  - ▶ *Préservation des milieux aquatiques : il met l'accent sur la protection des zones humides, des cours d'eau et la restauration des habitats naturels.*
  - ▶ *Gestion des risques inondations : le SAGE intègre des mesures pour prévenir les risques d'inondations, minimiser les impacts et favoriser une approche globale de la gestion des eaux pluviales.*
  - ▶ *Concertation et participation : il encourage la participation du public, des collectivités locales et des parties prenantes, favorisant ainsi une gestion collaborative de l'eau.*
  - ▶ *Adaptation aux changements climatiques : il intègre des stratégies pour s'adapter aux changements climatiques, notamment en anticipant les variations de débit et en favorisant la résilience des écosystèmes.*
- 

préservation des zones humides et la limitation des pollutions. Cette démarche s'aligne également sur les objectifs plus larges de préservation de la biodiversité et de maintien de la qualité des milieux aquatiques.

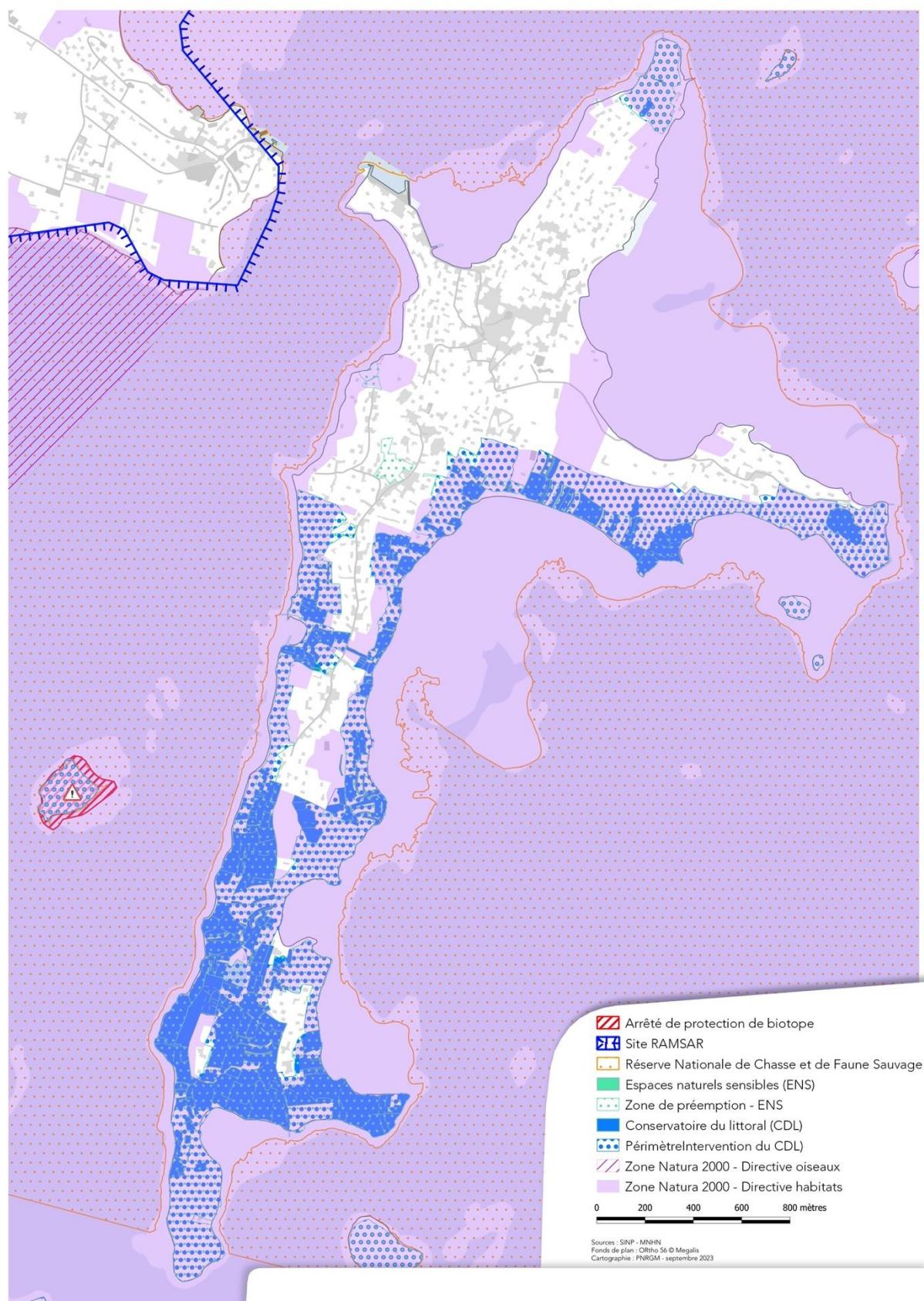
L'engagement de la commune se traduit par la mise en place de mesures concrètes telles que le suivi rigoureux des pratiques culturales, notamment pour les espaces verts communaux, la sensibilisation des habitants et des acteurs locaux aux enjeux de préservation de l'eau, la promotion de méthodes respectueuses de l'environnement et la collaboration avec les autorités compétentes pour assurer une mise en œuvre efficace des réglementations du SAGE.

#### *Documents liés à la préservation de l'environnement*

La commune de l'Île-aux-Moines est assujettie à quatre documents réglementaires (carte 6) distincts axés sur la préservation de l'environnement. Parmi ces documents figurent :

- ▶ Le site du Conservatoire du Littoral : landes et prairies de l'Île-aux-Moines
- ▶ La convention de Ramsar sur les zones humides
- ▶ Les zones Natura 2000
- ▶ La réserve nationale de chasse et de Faune Sauvage

Ces derniers sont décrits dans la suite du document



Carte 6 : Localisation des sites réglementaires en lien avec la préservation de l'environnement sur la commune

#### **Le site du conservatoire du littoral : Landes et prairies de l'Île-aux-Moines**

Le site de Penhap, relevant de la propriété du Conservatoire du Littoral depuis 1980, est sous gestion municipale de l'Île-aux-Moines. Des mesures de conservation sont rigoureusement appliquées, incluant des chantiers de restauration pour préserver la diversité des milieux naturels. Une partie du site, d'environ 10 hectares, a été par le passé réservée au pâturage par un troupeau bovin, contribuant à la maintenance des prairies entre Kerbozec et la pointe de Brannec, zones partiellement classées en réserve de chasse. Un effort soutenu est également dédié à la lutte contre la dispersion de plantes invasives telles que le Baccharis ou les renouées. Par ailleurs, un verger conservatoire, entretenu par les l'Association des Amis du Paysage et de la Maison du Patrimoine (Bourus), est présent sur le site. Les sentiers de découverte, progressivement aménagés par le garde du Conservatoire du Littoral et l'équipe technique municipale, permettent une exploration respectueuse des différents écosystèmes du site. Enfin, la Ferme du Cromlec'h, au hameau de Kergonan, offre une expérience muséographique mettant en lumière la richesse naturelle et patrimoniale de l'île, au sein d'un site mégalithique remarquable.

#### **Le site Ramsar**

La Convention de Ramsar est un traité international pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides dans le monde. Le Golfe du Morbihan est inscrit sous cette convention depuis 1991 en raison de son importance pour les herbiers de zostères, la biodiversité marine et son rôle dans la protection côtière.

Le site Ramsar du Golfe du Morbihan est pour l'essentiel circonscrit au milieu maritime, golfe du Morbihan, rivière de Penerf, rivière de Saint-Philibert. Certaines zones humides des parties terrestres sont incluses en raison de leur intérêt écologique fort (anciens marais salants, prés salés, etc.). Ils font souvent l'objet d'une gestion et d'un suivi par diverses structures (Réserve Naturelle des Marais de Séné, Site Classé de Pen en Toul, APPB du Duer, divers terrains en Espaces Naturels Sensibles et/ou Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres).

#### **Les sites classés NATURA 2000**

NATURA 2000 est un réseau européen de sites représentatifs de la diversité climats et de paysages qui existent en Europe, au sein desquels la préservation des milieux et des espèces naturels menacés est assurée de manière prioritaire. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. Si le site abrite de nombreuses espèces d'intérêt patrimonial telles que la Zostère naine et la Zostère marine qui sont des plantes marines, ou encore la Loutre d'Europe pour les mammifères, ils sont surtout connus pour être particulièrement favorables à l'accueil des oiseaux, tant nicheurs qu'hivernants. La liste précise de ces habitats et espèces est annexée à la directive européenne oiseaux et à la directive européenne habitats-faune-flore. Ces sites sont régis par un document d'objectifs communs dont le Parc est animateur.

#### **La réserve nationale de Chasse et de faune sauvage**

Crée en 2008, cette réserve couvre une grande partie du Domaine Public Maritime du Golfe du Morbihan, ce qui en fait la plus grande réserve nationale de chasse et de faune sauvage en France. Elle contribue à la protection des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs et elle est intégrée dans les zones de protection Natura 2000. Seulement la partie maritime est concernée par cette réserve

#### **Arrêté de protection de biotope pour les îlots du Golfe et ses abords**

L'arrêté de protection de biotope pour les îlots du Golfe et ses abords est une mesure de conservation cruciale visant à préserver l'intégrité écologique et la biodiversité de cette région emblématique de la Bretagne. Adopté en réponse aux menaces pesant sur les écosystèmes insulaires, cet arrêté vise à assurer la pérennité des habitats naturels et des espèces qui y résident.

L'objectif de cette protection étant de protéger les écosystèmes insulaires du Golfe du Morbihan et leurs abords contre les activités humaines préjudiciables. **Cet arrêté de protection a été mis en place afin de préserver la reproduction de certaines espèces d'oiseaux marins nichant sur ces îlots.**

L'arrêté désigne des mesures de protection :

- Interdiction de toute activité susceptible de porter atteinte aux habitats naturels et aux espèces protégées, y compris la chasse, la pêche non réglementée, la cueillette de plantes et la destruction des habitats.
- Mise en place de zones de protection spéciales autour des îlots pour limiter l'accès des embarcations et des visiteurs, en particulier pendant les périodes de reproduction des espèces sensibles.
- Surveillance régulière des îlots et de leurs abords pour détecter toute activité illégale ou menace pour la biodiversité, avec des sanctions appropriées en cas de non-respect de l'arrêté.

Cette protection intègre une collaboration étroite avec les autorités locales, les organisations de conservation, les communautés locales et les acteurs économiques pour assurer une mise en œuvre efficace de l'arrêté et promouvoir la participation citoyenne à la protection des îlots du Golfe du Morbihan.

Sur la commune de l'Île-aux-Moines, c'est l'île de Creizic qui est incluse dans l'emprise de l'Arrêté de protection de Biotope. Ce dernier protège en effet 23 îlots sur le territoire incluant Houat, Erdeven et Hoedic. Dans le golfe 10 îles et îlots dont Creizic font l'objet de mesure de protection relativement à cet arrêté préfectoral.

## Géologie, relief, hydrologie et paysage : le socle du vivant

La géologie, l'hydrologie et le relief sont des piliers fondamentaux de la biodiversité. La géologie détermine la composition des sols et des formations géologiques, créant ainsi une diversité d'habitats naturels. Les roches, les minéraux et les caractéristiques géologiques influencent directement la végétation et la faune qui prospèrent dans ces écosystèmes variés.

Ces trois composantes interagissent pour façonner l'environnement naturel dans lequel les organismes vivants évoluent. La préservation de la géologie, de l'hydrologie et du relief est essentielle pour maintenir la biodiversité et garantir l'équilibre des écosystèmes.

### *Les formations géologiques de la commune*

Le Golfe du Morbihan est situé au sein du socle cristallophylien du Pays Vannetais, caractérisé par des roches à structure cristalline et feuilletée. Il est formé de différentes bandes lithologiques qui alternent entre des formations granitiques prédominantes orientées selon un axe sud-armoricain, avec des intrusions ultérieures de granulites qui se déploient selon une orientation nord-est/sud-ouest ou nord-sud, perpendiculaire aux premières<sup>2</sup>.

La partie centrale de l'Île-aux-Moines suit une orientation Nord-Est/Sud-Ouest et est principalement composée de granite porphyroïde, caractérisé par la présence de cristaux de grandes tailles dispersés au sein d'une matrice minérale de taille plus modeste. De part et d'autre de cette partie centrale, l'extension de l'île est constituée de schistes cristallins, principalement des amphibolites, mais aussi des pyroxénites formant des faisceaux distincts. La roche mère, située à faible profondeur, est recouverte par une couche relativement mince de roche altérée.

Cette roche mère joue le rôle d'une barrière naturelle pour les eaux d'infiltration, qui sont temporairement retenues dans la couche d'altération avant de s'écouler rapidement vers le milieu marin<sup>3</sup>.

### *Le relief et l'hydrologie de la commune*

L'Île-aux-Moines se distingue comme la plus élevée parmi les îles du golfe du Morbihan, arborant fièrement un sommet atteignant les 31 mètres

d'altitude, situé au lieu-dit Kerscot, au nord du cromlech de l'Île-aux-Moines. Cette particularité

<sup>2</sup> Caillibot, C., 1990 Évolution de la végétation halophile et des quelques marais salants dans le bassin oriental du Golfe du Morbihan : approche par photo-interprétation. Mémoire de Maîtrise de Géographie. Université Rennes II, 157 p.

<sup>3</sup> Perez-Belmonte, L. (n.d.). Caractérisation environnementale, morphosédimentaire et stratigraphique du Golfe du Morbihan pendant l'Holocène terminal : implications évolutives. <https://hal.science/tel-02382565>

topographique confère à l'île une identité remarquable dans la région.

Lorsqu'on explore l'île, on constate que sa géographie offre un contraste intéressant entre ses différentes faces. À l'ouest, l'île présente des falaises d'une pente modérée, ajoutant une autre dimension à son paysage côtier. Ces falaises offrent des panoramas saisissants sur le golfe.

En revanche, du côté est de l'île et en particulier à la pointe de Brouel, on découvre un paysage plus doux et bas, caractérisé par des plages et des étendues de sable. Cette partie de l'île crée un contraste frappant avec les falaises de l'ouest. Cette diversité géographique, avec ses falaises majestueuses à l'ouest et ses plages apaisantes à l'est, fait de l'Île-aux-Moines un endroit d'une grande richesse naturelle et esthétique, offrant aux visiteurs une expérience au cœur du golfe du Morbihan, où la nature se dévoile sous différentes facettes.

Concernant l'hydrologie, il convient de noter que l'île ne bénéficie pas de la présence de cours d'eau permanents. Toutefois, des sources naturelles sont

présentes sur son territoire et il est possible d'observer occasionnellement des écoulements ponctuels provenant de ces sources, formant des mares d'eau saumâtre près du littoral. Ces écoulements alimentent une douzaine de fontaines, jadis utilisées comme sources d'approvisionnement en eau potable. Lors de l'inventaire des zones humides, certaines de ces sources ont été identifiées et relevées.

L'existence de sources sur l'île est un élément d'importance, même si elles ne se traduisent pas par des rivières ou des ruisseaux permanents. Ces sources contribuent à la présence de zones humides, qui ont une grande importance écologique en fournissant des habitats essentiels pour quelques espèces de la faune et de la flore, contribuant ainsi à la biodiversité de l'île.

Ainsi, bien que l'île ne dispose pas de cours d'eau majeurs, la présence de sources et d'écoulements ponctuels représente un aspect significatif de son hydrologie, contribuant à sa richesse écologique et à son caractère paysager.

### *Les paysages de la commune*

Le paysage résulte de l'interaction complexe entre les éléments naturels et l'impact de l'activité humaine sur un territoire donné. Il englobe la perception visuelle et sensorielle d'un environnement et peut varier en fonction des expériences, des valeurs et des sensibilités individuelles. Les paysages peuvent revêtir des aspects ruraux ou urbains, à différentes échelles et être appréciés pour leur beauté, leur biodiversité et leur valeur culturelle. En conséquence, la gestion et la préservation des paysages sont devenues cruciales, avec des implications significatives pour la biodiversité, la qualité de vie, le tourisme et l'aménagement urbain, nécessitant ainsi la mise en place de politiques et de réglementations spécifiques.

L'Île-aux-Moines, grâce à sa topographie variée avec diverses altitudes, offre une dimension supplémentaire à ses paysages. Les points en hauteur offrent des perspectives uniques sur le territoire, mettant en lumière les caractéristiques géographiques uniques de l'île.

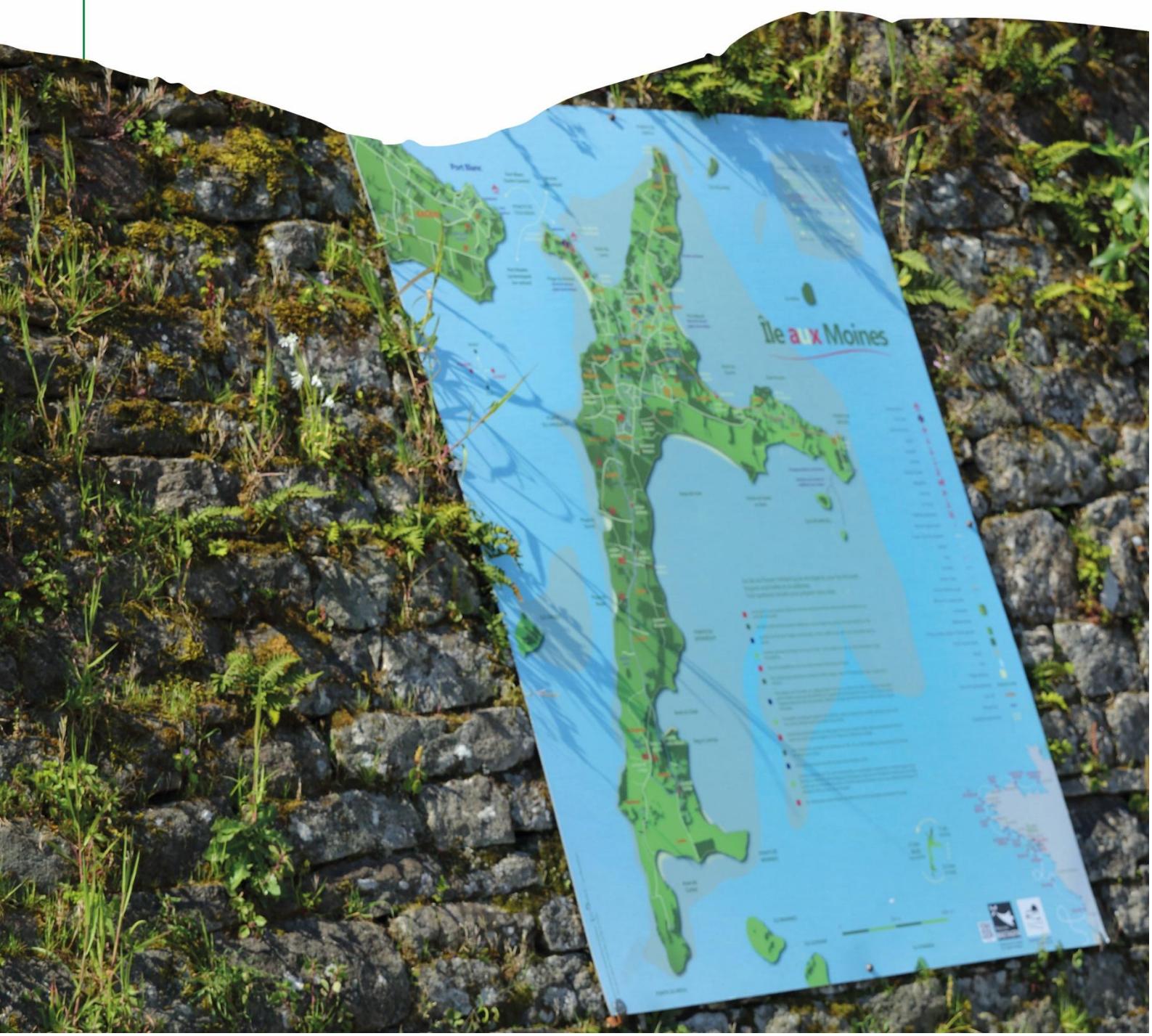
De plus, l'emplacement de l'Île-aux-Moines à la confluence de deux entités paysagères du Parc naturel régional est une particularité notable. La partie ouest de l'île s'inscrit dans l'entité paysagère de l'entrée du Golfe, tandis que la partie est de la commune appartient à l'entité du bassin central du Golfe. En conséquence, les paysages de l'Île-aux-Moines présentent un caractère de transition entre l'entrée du Golfe du Morbihan, caractérisée par une complexité côtière et des boisements littoraux devenus emblématiques et le bassin central, où se concentrent des activités essentielles comme l'ostréiculture et la navigation.

Notons également que l'entrée du Golfe se caractérise par ses deux goulets étroits, l'Île-aux-Moines agissant comme une barrière naturelle de 5 km de long qui réduit les accès au bassin central. Cette région est riche en sites mégalithiques, renforçant son attrait touristique. La partie est de l'île, liée au bassin central du Golfe, offre quant à elle de nombreuses anses et estrans, qui abritent des tables ostréicoles et des zones de mouillage, contribuant ainsi à la diversité des paysages de l'Île-aux-Moines.



Carte 7 : Relief de la commune de L'Île-aux-Moines

## 2 - ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ ET GOUVERNANCE LOCALE : CARTOGRAPHIER, IMPLIQUER, AGIR



## 2. ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ ET GOUVERNANCE LOCALE : CARTOGRAPHIER, IMPLIQUER, AGIR

La gouvernance locale implique les citoyens dans les décisions environnementales, favorisant ainsi une gestion durable du territoire. Elle encourage la collaboration entre acteurs locaux pour protéger la biodiversité et mettre en place des initiatives écologiques concrètes.

C'est un levier essentiel pour une meilleure prise en compte de la biodiversité

### Bilan de la gouvernance mise en place

La gouvernance locale joue un rôle crucial dans l'élaboration d'une démarche en faveur de la biodiversité, parce que sa composition permet de renforcer la proximité et connaissance du territoire dans l'élaboration du diagnostic et de l'analyse de ses enjeux. En effet, les élus, les techniciens, les habitants et les acteurs locaux n'ont pas toujours une connaissance approfondie de leur territoire, de ses spécificités écologiques et des pressions exercées sur la biodiversité locale.

Cependant, l'ensemble de ces acteurs sont à même d'identifier les zones d'intérêts écologiques, les corridors biologiques et les habitats fragiles. Leur proximité leur permet également de comprendre les besoins et les attentes des communautés locales en matière de conservation de la biodiversité. Pour autant, l'intérêt de se réunir fréquemment permet également de les former aux enjeux de la biodiversité. La gouvernance locale favorise la participation active des résidents, des associations, des entreprises, des institutions éducatives, des agriculteurs, des pêcheurs, etc.

Ces différents acteurs sont impliqués dans la prise de décision, la planification et la mise en œuvre des actions en faveur de la biodiversité. Leur engagement et leur participation renforcent la légitimité et l'appropriation des mesures prises et favorisent la mobilisation collective.

Ainsi, les membres du groupe de travail deviennent des portes paroles et des sentinelles de la biodiversité. Cela permet d'optimiser les efforts, de partager les connaissances et de mettre en place des initiatives plus cohérentes et efficaces.

Sur la commune de l'Île-aux-Moines, le bilan de la mise en place de la Gouvernance est mitigé. En effet, les membres du Groupe de travail avaient envisagé une plus grande implication et une participation aux inventaires. Cependant par manque de temps, le travail d'échange et de partage sur le terrain est resté limité.

### Constitution de la gouvernance

La gouvernance de la démarche de l'Atlas de la Biodiversité Communale de l'Île-aux-Moines a débuté par une réunion le 25 novembre 2021, réunissant deux élus de la commune. L'objectif de cette première rencontre a été de présenter les différentes étapes de la démarche et d'anticiper les besoins et attentes de chacun.

La première étape consistait à créer une gouvernance locale qui dirigera la démarche, prendra des décisions et ancrera le projet dans la commune.

Pour créer cette gouvernance une liste d'acteurs du territoire a été dressée. Parmi eux : des représentants du domaine agricole, des associations agissant dans la commune, des habitants intéressés, des représentants du secteur de l'éducation, des enfants, des aînés, etc.

L'objectif était de former un comité représentatif de la population de la commune, comprenant des avis divergents mais tous animés par l'intérêt de préserver le patrimoine naturel commun.

Le groupe s'est rencontré le 14 février 2022, une petite dizaine de participants étaient présents. Cette gouvernance est nommée « Groupe de travail ». Le groupe de travail est principalement composé d'un noyau central constitué de Pierre Sokoloff, Conseiller municipal, et de Julien Leperlier, garde du Conservatoire du Littoral accompagnés de membres plus ou moins actifs mais profondément engagés dans la démarche.

### La cartographie préalable

Une des premières implications des membres du Groupe de travail était de réfléchir collectivement aux secteurs à fort enjeu sur la commune. Pour amorcer l'exercice, il a été demandé de cartographier les lieux où une relation

particulière avec les habitants était établie, des endroits importants pour la qualité du bien-être des citoyens, dont il fallait déterminer la raison.

Cette approche a permis aux membres de s'intéresser à la vue satellite de leur commune, tout en ouvrant la discussion sur leur relation à la nature. Ainsi, le groupe a pu plus aisément cartographier les enjeux en se concentrant davantage sur la biodiversité. Une question simple a été posée : « Où se trouvent, selon vous, les secteurs les plus « sauvages » et quelles caractéristiques attribuez-vous à ces lieux ?» Les réponses ont été diverses : certains ont souligné la présence abondante d'oiseaux, d'autres ont noté que ces endroits n'étaient pas facilement accessibles, tandis que d'autres ont mentionné la profusion de fleurs et de papillons, ou encore le besoin de porter des bottes pour s'y rendre.

Tous ces critères ont permis d'appréhender les connaissances des membres du groupe concernant la biodiversité et de recréer une vision globale de la commune, en identifiant différents milieux qui pourraient être intéressants à explorer.

Cette démarche de cartographie sensible permet de mieux anticiper et de préciser les inventaires complémentaires à réaliser sur les secteurs à enjeux. De plus, elle offre aux membres du groupe l'opportunité de s'impliquer activement dans la démarche et de mieux comprendre ses tenants et aboutissements

### L'implication des membres

Dans le cadre de l'ABC de l'Île-aux-Moines, les membres du groupe de travail ont joué un rôle moteur dans de nombreuses thématiques, ce qui mérite d'être souligné et argumenté. Pour illustrer leur implication significative, il est possible de mettre en avant plusieurs exemples concrets.

Il convient de noter l'engagement actif des membres du groupe dans l'inventaire de la commune. Leur contribution a été essentielle pour recenser et documenter la diversité des espèces. Cette démarche d'inventaire est cruciale pour une meilleure compréhension de la biodiversité locale et la mise en place de mesures de conservation appropriées.

De plus, certains membres du groupe de travail ont engagé avec leur implication quelques associations du territoire, tels que l'herbier de Kescot ou l'association Ampp-Bourus.

### 3 – L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ AU SERVICE DE LA SENSIBILISATION : DÉCOUVRIR, PROTÉGER,



### 3. L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ AU SERVICE DE LA SENSIBILISATION : DÉCOUVRIR, PROTÉGER, ÉVEILLER LES CONSCIENCES

La sensibilisation est essentielle pour informer, éveiller les consciences, favoriser des attitudes responsables envers l'environnement, encourager l'engagement citoyen, créer une prise de conscience collective et promouvoir la conservation de la biodiversité pour les générations futures.

L'ABC de L'Île-aux-Moines repose sur un pilier fondamental : la sensibilisation à l'environnement.

---

#### *Mais qu'entend-on réellement par « sensibiliser » ?*

---

La sensibilisation est un processus essentiel de prise de conscience et d'éducation qui vise à informer, éveiller l'attention et promouvoir la compréhension d'un sujet particulier. Elle représente une démarche visant à influencer les attitudes, les comportements et les actions des individus ou des groupes envers une cause, un enjeu ou un problème spécifique. Son objectif est de susciter une prise de conscience collective en mettant en lumière les problématiques, les défis et les conséquences liées à un sujet donné.

La sensibilisation s'opère à travers une diversité d'outils et de méthodes, tels que des campagnes de communication, des événements publics, des supports pédagogiques, des initiatives de sensibilisation en ligne et des programmes éducatifs. Elle cherche à toucher un large public, à transmettre des informations factuelles, à susciter l'intérêt et à générer une réflexion critique en vue de favoriser des changements de comportement positifs et durables.

La démarche de sensibilisation inclut souvent des activités pédagogiques, des témoignages, des partages d'expériences, des débats et des actions concrètes pour encourager les individus à s'impliquer activement dans la résolution des problèmes et à devenir des acteurs engagés dans la préservation de l'environnement.

#### Bilan des animations

Dans le cadre de l'ABC de L'Île-aux-Moines, de nombreuses animations ont été réalisées pour sensibiliser la population locale. Ces animations ont pris différentes formes et ont été adaptées en fonction du sujet abordé et du public visé.

Les animations grand public ont permis de toucher un large éventail de personnes en mettant en lumière l'importance de la biodiversité et la nécessité de la préserver. Grâce à des activités interactives et éducatives, ces événements ont offert une occasion unique d'informer le public sur la richesse des écosystèmes locaux et sur les enjeux liés à la conservation de la biodiversité.

Les animations scolaires ont constitué une opportunité précieuse pour l'éducation à l'environnement auprès du jeune public. Ces animations leur ont permis de développer une compréhension approfondie de la biodiversité, de ses fonctions et de son importance pour la santé des écosystèmes. Elles ont également encouragé l'adoption de comportements responsables et durables dès le plus jeune âge.

L'intégration des animations à des événements de la vie de la commune, tels que les fêtes locales comme le Festival des Insulaires en 2022 ou les marchés, a permis de rassembler des habitants qui n'étaient pas forcément sensibilisés à ces sujets. Ces événements ont favorisé les échanges, les rencontres et les collaborations entre les participants, renforçant ainsi les liens sociaux et la cohésion sociale au sein de la communauté.

La diversité des animations proposées au cours de ces deux années d'Atlas a permis de valoriser les patrimoines naturel et culturel locaux ainsi que les spécificités de la biodiversité présente sur le territoire de L'Île-aux-Moines. Ces initiatives ont permis aux habitants de découvrir et d'apprécier la diversité des espèces, des écosystèmes et des paysages, renforçant ainsi leur attachement à leur environnement naturel.

En résumé, les animations "grand public" et scolaires organisées dans le cadre de l'ABC ont joué un rôle clé dans la sensibilisation, l'éducation, l'engagement citoyen et la valorisation de la biodiversité locale. Elles contribuent à la conservation de la biodiversité et à la prise de conscience de l'importance de préserver

notre environnement naturel pour les générations présentes et futures.

Suite à ces diverses initiatives de sensibilisation, pas moins de 10 événements ont été organisés sur la commune de L'Île-aux-Moines. Ces événements ont pris différentes formes pour toucher le plus grand nombre de personnes possible. En effet, afin de répondre aux différents intérêts et sensibilités du public, une variété d'animations, telles que des sorties, des expositions ou des ateliers, ont été proposées. Cette diversité a permis de mieux comprendre les sujets qui intéressent le plus la population et les formes d'animations qui sont les plus appréciées.

Durant l'ABC, 8 sorties et animations ont été organisées, avec des accompagnateurs experts, proposés par le PNR. Ces sorties animations ont rassemblé de 10 à 40 personnes habitants de l'Île, ou bien de passage :

- 1. Découverte de la plateforme numérique de l'ABC et de la flore et faune du littoral** (avec Laurène Demange, entomologiste)



- 2. Inventaire de l'estran** (avec Julien Leperlier et Jonah, du Conservatoire du Littoral).

Plus d'une trentaine d'espèces animales et une douzaine d'espèces d'algues ont été répertoriées et identifiées.



- 3. Recensement des hirondelles** (avec Sonia Villalon, LPO).

- 4. Découverte des landes de l'Île-aux-Moines, et de ses espèces emblématiques de la faune, la flore et leur histoire et évolution** (avec Julien Leperlier, Conservatoire du Littoral).

- 5. Les sauvages de ma rue : flore typique des murets et talus** (avec Aurélie Dethy).

- 6. Balade sur l'estran, à la découverte de sa flore et faune typiques, ainsi que les activités humaines qui ont marqué son histoire au cours du temps, notamment l'utilisation des algues** (avec Anne Jacob, guide du littoral).



En conséquence, il est ressorti que les ateliers et les sorties natures ont particulièrement captivé le public et ont suscité un fort engouement. Cette conclusion souligne l'importance de rendre la biodiversité ludique. Grâce à ces efforts de sensibilisation, il est désormais possible d'envisager une meilleure implication des habitants dans les futures actions à mettre en place sur le territoire, notamment la sollicitation des habitants dans la création de refuges pour la biodiversité et dans l'inventaire de l'estran : un sujet qui recueille bon nombre de suffrages au vu du nombre de participants.

7. **La nuit de la chauve-souris** : présentation audiovisuelle sur la biologie de ces étranges et utiles animaux, puis visite de leurs lieux de chasse où ils se nourrissent d'insectes, essentiellement de moustiques (avec Matthieu Ménage, association CAWA).

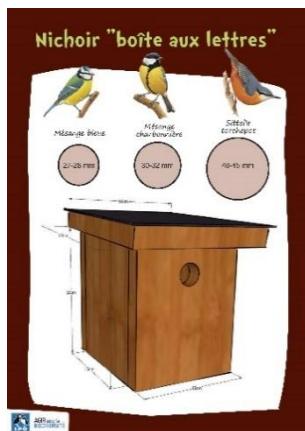


8. **Découverte de la flore du bourg par les enfants de l'école** (avec Claire Combette, Les Petits Débrouillards).

9. **La nuit de la chouette** : présentation des principales espèces de chiroptères par David Lédan du PNR puis écoute de spécimens sur leurs lieu d'habitat, en réponse aux appels de l'animateur.

- **LES ATELIERS**

1. **Nourrir l'hiver et préparer le printemps** : construction de nichoirs à mésanges, animé par Manon Tripogney, LPO Bretagne)



2. **Un herbier de cyanotypes**, avec les enfants de l'école : animé par Isabelle Boireau, Instant Arzoù et Cécile Chauvin, du PNR).

Dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale, les enfants de l'école ont réalisé des cyanotypes de plantes qu'ils ont récoltées, sous la conduite de la Directrice Bénédicte et de deux animatrices du PNR. La technique consiste à disposer, à l'abri de la lumière, la plante préalablement séchée sur une feuille de papier épais sur laquelle a été appliquée une couche d'un mélange de produits sensible à la lumière. Une vitre est posée sur la composition et maintenue par des pinces, puis exposée à la lumière du soleil. L'image de la plante, apparaissant en blanc sur fond bleu, est permanente. Cet atelier a permis de sensibiliser les enfants à la biodiversité des plantes qui les entourent et de conserver des images originales des espèces récoltées.



3. **Des gîtes à chauve-souris** : fabrication par les enfants de l'école accompagnés de Matthieu Ménage et Julien Leperlier, de nichoirs pour les chiroptères, qui ont été implantés dans les bâtiments communaux.

#### **DOCUMENTS ET PUBLICATIONS**

- Inventaire chiroptérologique par recherche de gîte en bâti (Septembre 2023) : [https://drive.google.com/file/d/1-40GY7NxKyg7BNOqWGAB4nGcvJ\\_Y04VQ/view?usp=drive\\_link](https://drive.google.com/file/d/1-40GY7NxKyg7BNOqWGAB4nGcvJ_Y04VQ/view?usp=drive_link)
- Rapport d'étude sur les estrans de l'Île-aux-Moines : [https://drive.google.com/file/d/1qRRDn3uKeQW7Q-YsZ1ddvBV7i5U4zq5/view?usp=drive\\_link](https://drive.google.com/file/d/1qRRDn3uKeQW7Q-YsZ1ddvBV7i5U4zq5/view?usp=drive_link)

## 4 - ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ ET LA CONNAISSANCE : INVENTORIER, COMPRENDRE POUR MIEUX PRÉSERVER



## 10. ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ ET LA CONNAISSANCE : INVENTORIER, COMPRENDRE POUR MIEUX PRÉSERVER

L'inventaire du vivant est essentiel pour comprendre l'environnement et préserver la biodiversité. En recueillant des informations sur les espèces animales, végétales et les écosystèmes, il permet de prendre des mesures adaptées pour protéger les espèces menacées et contrôler les espèces exotiques envahissantes.

Une meilleure compréhension de l'environnement local facilite l'intégration de la biodiversité dans les politiques communales, comme les révisions des documents d'urbanisme ou l'acquisition de terrains à fort enjeu. De plus, cela aide à gérer de manière

responsable et durable les ressources naturelles, contribuant ainsi à améliorer la qualité de vie des habitants.

La protection de la biodiversité communale doit être abordée de manière intégrée avec d'autres politiques publiques menées sur le territoire, telles que l'urbanisme, la mobilité, l'éducation et la santé. Comprendre le contexte démographique et socio-économique de la commune est par conséquent essentiel pour une approche globale, en vue d'une gestion équilibrée de la biodiversité locale.

### Analyse de la biodiversité communale : état des lieux

L'évaluation des enjeux de biodiversité au niveau communal repose sur deux approches complémentaires. D'une part, elle intègre la compilation des données naturalistes déjà existantes sur la commune. Cette première strate d'informations préexistantes permet de mieux appréhender la biodiversité locale et ses spécificités. D'autre part, la réalisation d'inventaires complémentaires permet d'approfondir nos connaissances et de compléter ou de mettre à jour les informations déjà acquises. La combinaison de ces deux approches méthodologiques permet d'obtenir une représentation détaillée de la biodiversité présente au sein de la commune et d'identifier les enjeux et mesures de conservation ou de protection nécessaires à mettre en place.

#### *Les données existantes*

Le Parc a mené un travail de recherche pour rassembler et compiler les différentes données naturalistes disponibles sur la commune depuis 2010. Ce processus s'est appuyé sur différentes plateformes publiques comme l'Inventaire national du patrimoine naturel<sup>4</sup> et la plateforme régionale de données naturalistes Biodiv'Bretagne<sup>5</sup>. Les partenaires naturalistes de la région ont été sollicités pour obtenir des informations supplémentaires (tableau 1).

Tableau 1 : Récapitulatif des bases de données récupérées avant 2021

SOURCES	PROPRIETE	DETAILS	PRECISION
Biodiv'Bretagne	Publiques	Données CBNB, GRETIA, GMB, BV (publiques depuis 2010)	Point, centroïde
Bretagne Grands Migrateurs	Publiques	Zones d'action prioritaire et indices d'abondance anguilles	Polygone
Bretagne Vivante	Privées	Inventaires	Point
Conservatoire botanique national de Brest	Publiques et privées	Données flore à enjeux	Polygone, centroïde

<sup>4</sup> <https://inpn.mnhn.fr>

<sup>5</sup> <https://data.biodiversite-bretagne.fr>

Faune Bretagne	Privées	Inventaires		Point
<b>Fédération départementale de chasse</b>	Privées	Inventaires mammifères		Commune
<b>Fédération départementale de pêche</b>	Publiques	Inventaires		Cours d'eau
<b>Groupe d'étude des invertébrés armoricains</b>	Publiques et privées	Inventaires invertébrés		Point
<b>Groupe Mammalogique Breton</b>	Publiques	Couches alerte mammifères et réservoirs mammifères		Polygone
<b>Inventaire national du patrimoine naturel</b>	Publiques	Données		Point, centroïde
<b>Collectif de comptage Golfe du Morbihan</b>	Publiques	Suivi oiseaux hivernants		Comptage
<b>Office français de la Biodiversité</b>	Publiques	Suivi herbier de zostères	Zostères marines et naines	Polygone et point
<b>Commune de l'Île aux Moines</b>	Publiques	Suivis divers naturalistes		Inventaires
<b>Étudiants en master Sciences de la mer</b>	Publiques	Inventaires naturalistes	Estran	Inventaires
<b>Parc naturel régional du Golfe du Morbihan</b>	Publiques	Espèces exotiques envahissantes	Baccharis (Sénéçon en arbre)	Polygone
	Publiques	Suivis spécifiques	Loutre d'Europe, batraciens, chouettes, Gravelot à collier interrompu	Secteur et point
	Publiques	Base de données génériques	Inventaires opportunistes des agents du Parc	Point
	Publiques	Base de données ABC (plateforme)	Inventaires opportunistes des citoyens	Point

La majeure partie de ces données (Figure 1) soit 49%, émane de la plateforme Faune Bretagne avant que le Parc n'apporte sa contribution dans le cadre de l'ABC, ce qui ne représentait alors que 2% du total des données recueillies. Il est à noter qu'environ 46% des données ont été récupérées via la base de données de l'Office Français de la Biodiversité, une richesse assurée par la présence constante de l'office et donc des différents suivis d'espèces. Si 12% proviennent de la plateforme Biodiv'Bretagne, il convient de rester vigilant car les données obtenues sur la plateforme régionale peuvent comporter de nombreux doublons avec les autres bases de données.

En tout, le travail de compilation des données existantes a permis de recueillir 10 954 observations correspondant à **578 espèces différentes présentes sur la commune**.

**Il est également essentiel de souligner que la faible proportion des données du Parc naturel régional est étroitement liée au fait que l'Île-aux-Moines n'est pas adhérente au Parc et par conséquent, peu d'actions ont été entreprises sur le territoire, entraînant également un manque de données disponibles.**

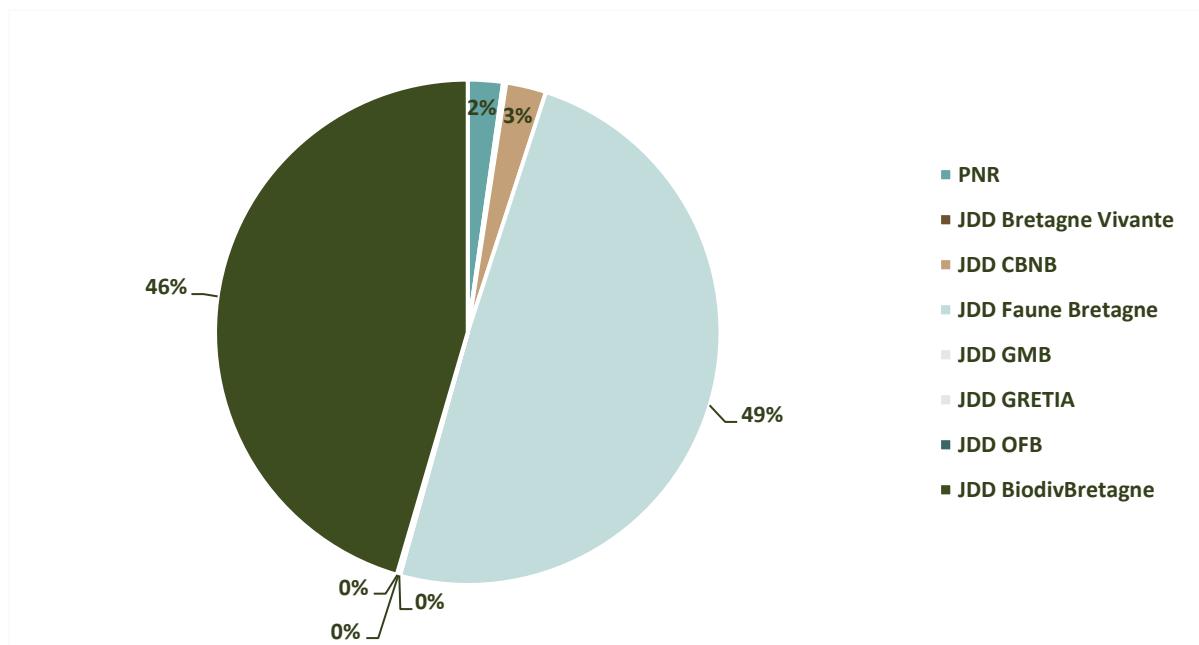


Figure 1 : Répartition des données existantes (2010 – 2021) selon les contributeurs

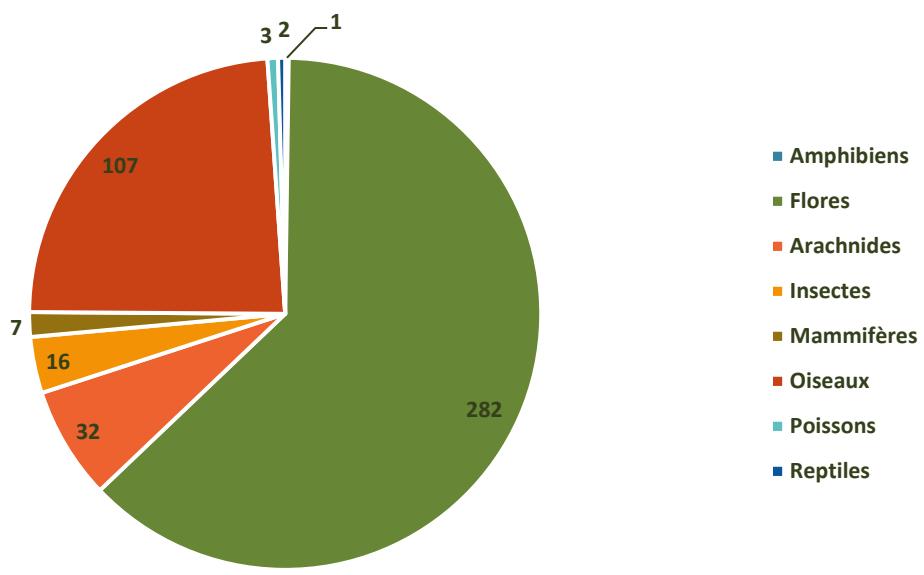


Figure 2 : Répartition des données existantes (2010 – 2021) par espèces selon les grands groupes taxonomiques

La compilation des données existantes avant 2021 a permis d'identifier la présence de 450 espèces distinctes sur la commune. Parmi celles-ci, (Figure 2) on recense 282 espèces végétales, 107 d'oiseaux et 16 espèces d'insectes. Cette liste d'espèces a constitué notre point de départ pour l'élaboration de l'ABC. Mais elle n'est toutefois pas exhaustive, car une liste de 420 espèces de plantes et 86 espèces d'insectes avait été constituée par les données naturalistes répertoriées auparavant sur l'île par le Garde Littoral. Certaines de ces données sont géoréférencées dans les bases de données du Conservatoire National de Brest (307 espèces de plantes), Bretagne Vivante et Faune Bretagne. L'objectif principal était de confirmer la présence actuelle de ces espèces tout en explorant de nouvelles découvertes afin de dresser un état des lieux représentatif de la biodiversité présente sur la commune.

### *Les données complémentaires*

Dans le but de compléter l'état des lieux de la biodiversité de la commune, le Parc a proposé de poursuivre l'acquisition de nouvelles données. Cette démarche permet notamment d'acquérir des informations sur des espèces encore non identifiées jusqu'à présent sur la commune, dans des zones encore non prospectées ou bien de mettre à jour d'anciennes observations en confirmant ou non la présence de certaines espèces. C'est à partir des données existantes récoltées que le niveau de connaissance des différents groupes taxonomiques a été estimé afin de cibler les inventaires.

Lors de la démarche de l'ABC de l'Île-aux-Moines, le choix des inventaires complémentaires a été axé sur la mise à jour des espèces présentes, tant pour la flore vasculaire que pour les insectes, en mettant l'accent sur les odonates, les orthoptères et les rhopalocères (libellules et demoiselles, criquets et sauterelles et papillons de jour).

Lors des deux années de projet, les agents du Parc ont prospecté spécifiquement sur le territoire de la commune en portant une attention particulière sur ces taxons.

Ces inventaires ont permis de recueillir 1758 données.

Le nombre d'espèces différentes recueillis est donc fortement induit par les taxons ciblés pour ses inventaires complémentaires (Figure 3). Les inventaires ont permis d'ajouter ou réactualiser 258 espèces de flore et d'inventorier 85 nouvelles espèces, 46 nouvelles espèces d'insectes, 15 nouvelles espèces d'oiseaux, une nouvelle espèce de reptile (on présume que cette dernière a été importée du continent).

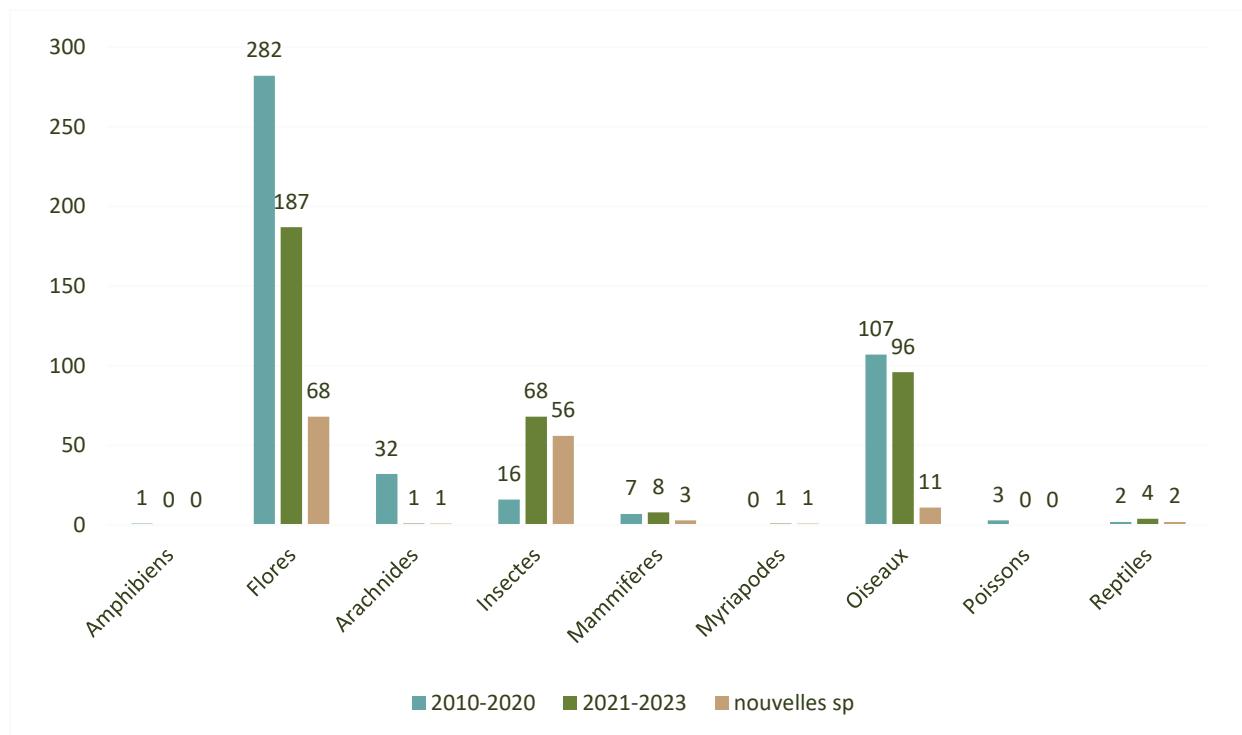


Figure 3 : Histogramme de comparaison entre le nombre d'espèces observées avant 2021 et le nombre d'espèce après 2021 et les nouvelles espèces

#### CE QUI FAUT RETENIR DES INVENTAIRES COMPLEMENTAIRES SUR LA COMMUNE DE L'ÎLE-AUX-MOINES :



### *Les données issues de l'observatoire participatif*

La dimension participative de cette démarche d'ABC suppose l'implication des citoyens dans cette phase d'inventaires complémentaires.

Pour ce faire, le Parc s'appuie fortement sur son observatoire participatif de la biodiversité accessible<sup>6</sup> en ligne depuis 2020, qui invite les habitants à partager leurs observations naturalistes. Cette plateforme se divise en deux parties, permettant de recueillir à la fois des observations sur la faune et la flore (avec photographies) ainsi que des observations des différents milieux présents dans la commune (mares, vergers, arbres têtards, landes, etc.) et constitutifs des continuités écologiques. Cette approche collaborative permet d'améliorer les connaissances sur la biodiversité locale et renforce l'implication des citoyens dans la préservation du patrimoine naturel commun.

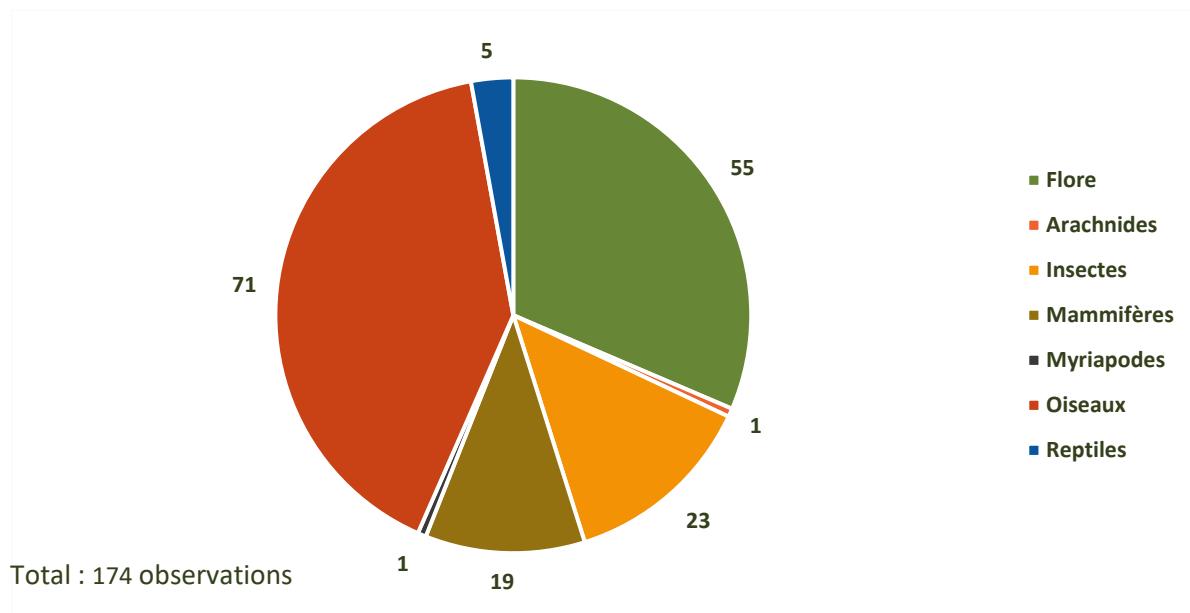
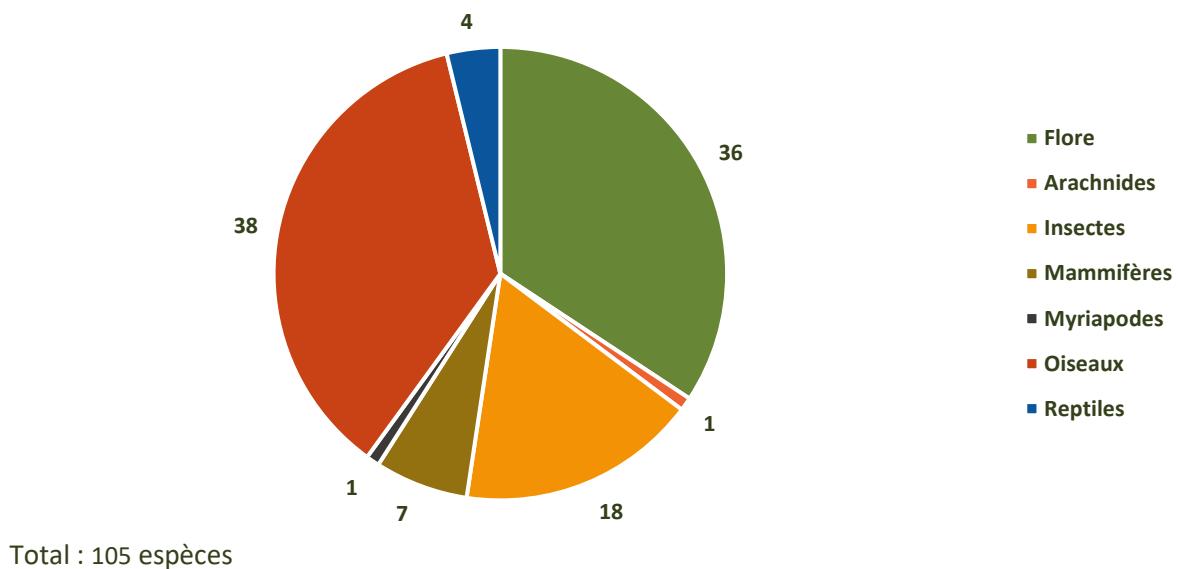


Figure 4 : Nombre d'observations communale transmises sur la plateforme d'inventaire participatif

<sup>6</sup> <https://observation.parc-golfe-morbihan.bzh>



*Figure 5 : Nombre d'espèces inventoriées transmises sur la plateforme d'inventaire participatif*

Malgré les 174 données de la plateforme par 18 observateurs différents et ce n'est pas moins de 105 espèces différentes qui ont été inventoriées (Figure 4, Figure 5).

*Figure 5 : nombre d'espèces inventoriées transmises sur la plateforme d'inventaire participatif.*

*Figure 5 : Nombre d'espèces inventoriées transmises sur la plateforme d'inventaire participatif*

Il est important de souligner que ces données proviennent souvent de novices ou de débutants en matière d'inventaires naturalistes. Cependant, l'apport de photographies permet de consigner les données de manière protocolaire et rigoureuse. En effet, certaines espèces ne peuvent être identifiées sans avoir le spécimen sous les yeux, en raison du manque de critères distinctifs.

#### *Les données rassemblées*

Ainsi, la démarche d'ABC a permis de récolter au total 4 173 observations sur la commune de l'Île-aux-Moines dont 2 442 liées à la faune et 1731 liées à la flore. Ces observations ont permis d'identifier pas moins de 592 espèces et ont été effectuées dans différents habitats présents sur le territoire de la commune (Figure 6).

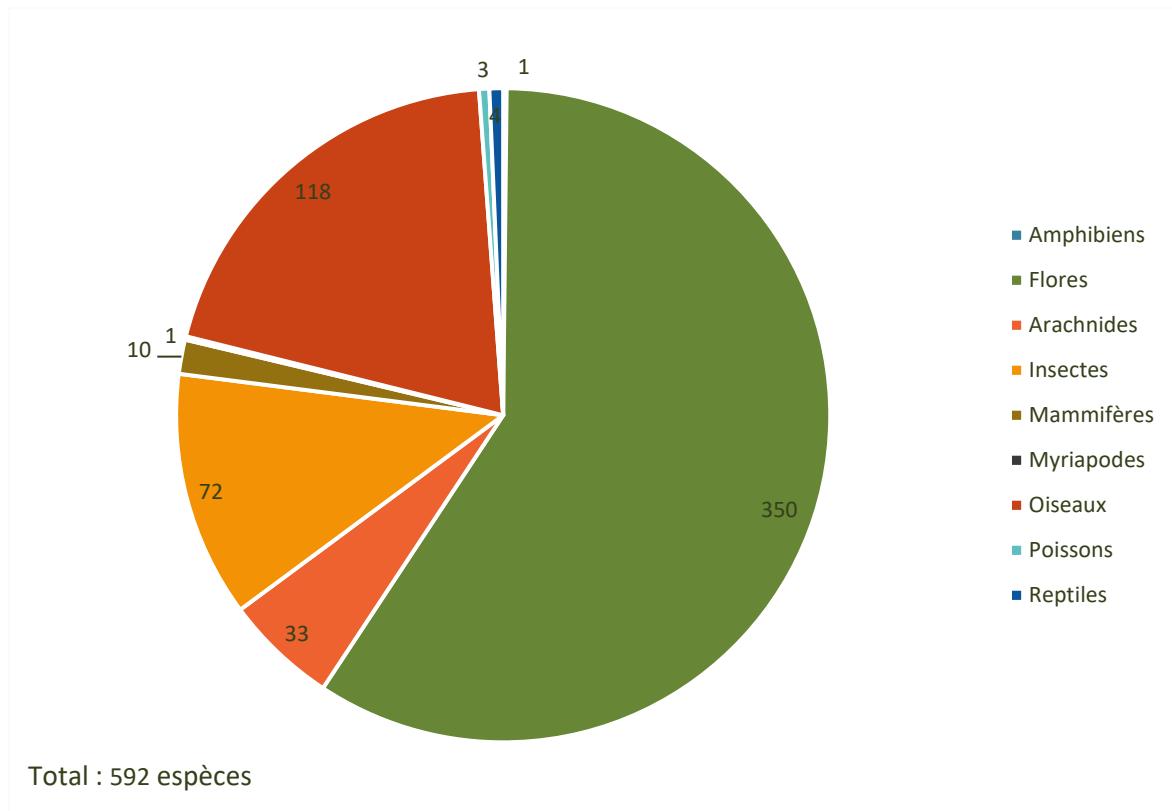


Figure 6 : Répartition des espèces présentes sur la commune par groupe taxonomique

Dans le détail, parmi les observations effectuées dans la commune, 1672 ont été réalisées dans les milieux boisés, représentant 469 espèces différentes. Le nombre d'observations est conjointement lié à l'étendue spatiale de ces milieux. En effet, 32% du territoire est couvert par des bois. Les milieux littoraux quant à eux couvre 1% du territoire dans l'emprise communale. Pourcentage qui serait bien plus élevé en prenant les 200m de Domaine Public Maritime administré par le maire de la commune. Sur cette partie des milieux littoraux pris en compte 708 observations ont été réalisées et 218 espèces ont été inventoriée.

Il en va de même pour les milieux de landes de la commune, qui ne couvrent que 2,5% de la superficie. Compte tenu du potentiel de diversité biologique de ces habitats, 62 espèces ont été identifiées de ces milieux. (Figure 7)

Les données indiquent de façon évidente que la condition insulaire de l'Île-aux-Moines renforce sa qualité environnementale en établissant un équilibre harmonieux entre les écosystèmes terrestres et marins. Elles mettent également en lumière l'absence de certaines espèces, en particulier les amphibiens et les mammifères, dont la propagation est entravée par la présence d'un bras de mer entre le continent et l'île, une barrière naturelle difficile à traverser pour de nombreuses espèces.

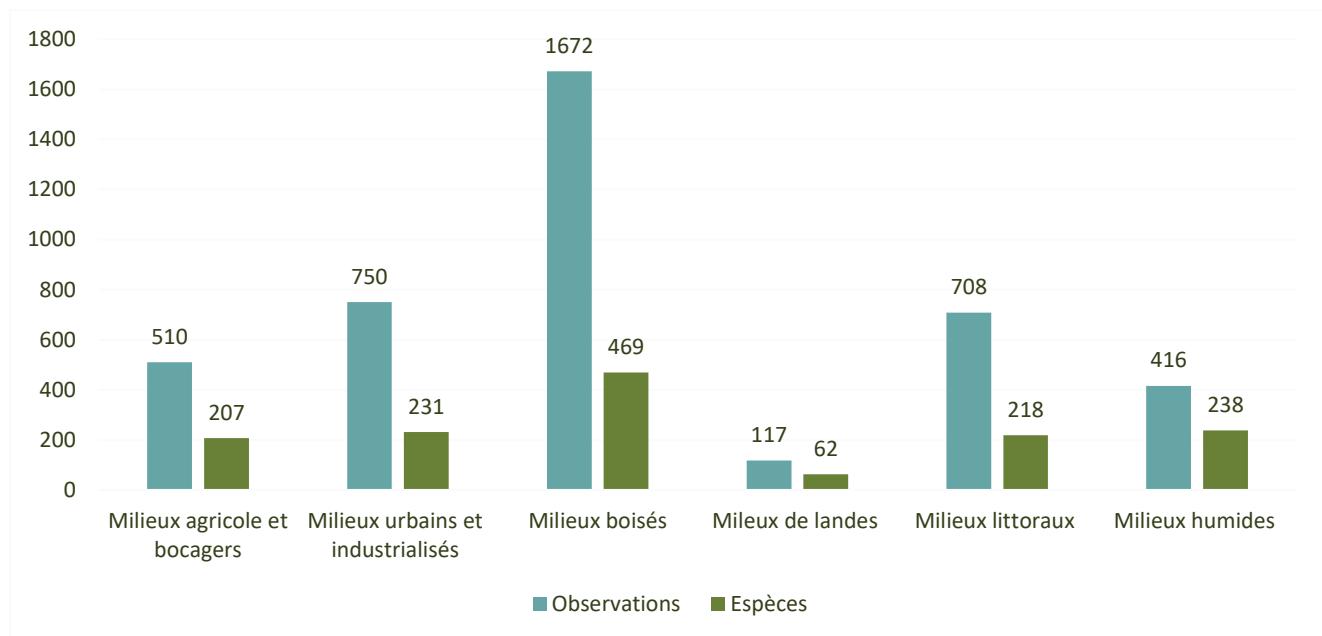
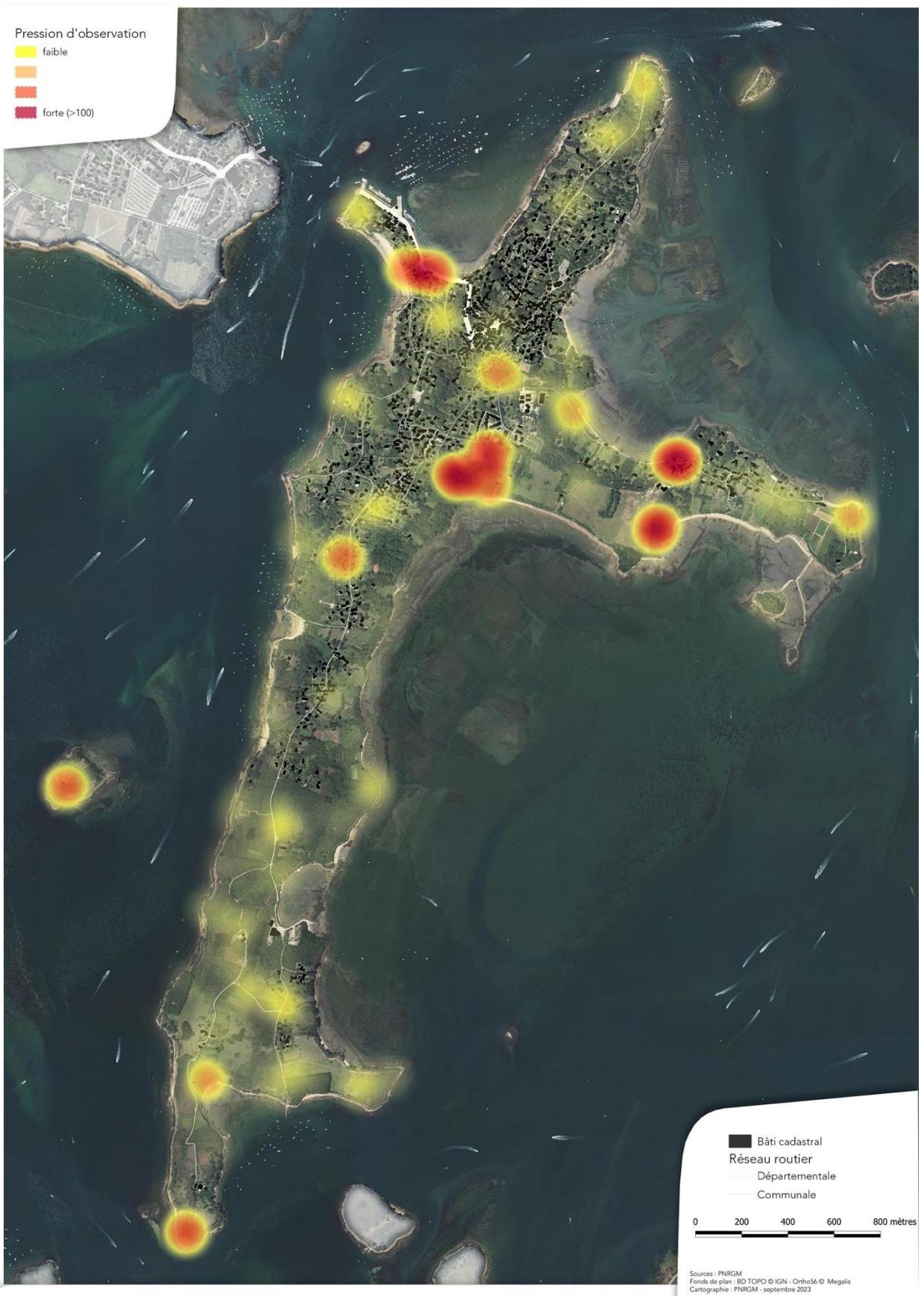


Figure 7 : Histogramme de comparaison entre le nombre d'observations et le nombre d'espèces contactées par rapport aux différents milieux

La carte présentée offre une visualisation de la concentration et de l'intensité des points géolocalisés (carte 8) correspondant aux observations d'espèces dans la commune. L'intensité de la couleur est proportionnelle au nombre d'observations réalisées pour chaque espèce (tous taxons confondus).

Il est important de garder à l'esprit que cette représentation est fortement influencée par les efforts déployés par les experts naturalistes lors des prospections d'inventaires.

Les secteurs les plus inventoriés sur la commune de l'Île-aux-Moines sont le Vran, La pointe du Nioul, Le Lério, Kerbilio et L'île de Creizic. Cependant il est important de noter, que l'on remarque une certaine homogénéité dans la pression d'observation de l'île.



Carte 8 : Carte des densités des observations sur la commune

Dans la suite du rapport, certaines espèces seront décrites sous forme de carte d'identité, en association avec la présentation des habitats à forts enjeux pour la biodiversité.

L'ensemble de ces données présenté précédemment nous permettent d'estimer le niveau de connaissance des grands groupes taxonomiques sur la commune

*Tableau 2 : Présentation synthétique des résultats d'inventaires par groupe taxonomique et estimation du niveau de connaissance*

GROUPE (CLASSEMENT INPN)	NOMBRE D'ESPECES	ESTIMATION DU NIVEAU DE CONNAISSANCE
MAMMIFERES	10	★★★★★
OISEAUX	118	★★★★★
AMPHIBIENS	1	★★★
REPTILES	4	★★★★★
POISSONS	3	NE
ARTHROPODES	1	NE
INSECTES	72	★★★
ARACHNIDES	33	★★★
GASTEROPODE	0	NE
PLANTES A FLEURS	339	★★★
PLANTES SANS FLEURS	11	★★★
MOUSSES	0	NE
CHAMPIGNONS	0	NE
LICHENS	0	NE
NON RENSEIGNES		

★★★★★ ÉLEVÉ ★★★ MOYEN ★★ FAIBLE NE NON ÉVALUÉ

Le tableau 2 présenté synthétise les résultats quantitatifs en fonction des différents groupes étudiés. Parmi les groupes étudiés, 2 bénéficient d'un niveau de connaissance élevé, c'est à- dire que plus de 50% des espèces potentiellement présentes sur le territoire ont été effectivement observées. 5 groupes affichent un niveau de connaissance moyen. De plus, 6 groupes non pas pu être évalués car aucune ou peu de donnée n'ont pu être collectée sur ces derniers. Soient par manque d'informations et d'experts ou soit par la non partage des données relatives à ces différents groupes. Tels que le groupe taxonomique des poissons dont seulement 3 espèces ont été identifiées.

Les niveaux de connaissances moyens, faibles voire nuls de certains groupes peuvent s'expliquer principalement de deux façons. Tout d'abord, le temps imparti pour réaliser les inventaires était extrêmement limité, avec seulement une saison de prospection de mars 2022 à septembre 2022 pour certains taxons. En outre, un manque d'experts dans ces domaines scientifiques peut également expliquer ce déficit de résultats, d'autant plus que certains groupes peuvent compter un grand nombre d'espèces potentiellement observables sur le territoire.

Par ailleurs, il est plus facile d'atteindre un niveau de connaissance élevé pour des groupes comportant un faible nombre maximum d'espèces observables. C'est le cas, par exemple, pour les mammifères et les reptiles sur le territoire, qui comptent un nombre réduit d'espèces observables (15 espèces de reptiles en Bretagne et 62 espèces de mammifères terrestres), contrairement aux champignons qui en comptent plusieurs milliers.

# CE QUI FAUT RETENIR ...

DES DONNÉES NATURALISTES



OBSERVATIONS NATURALISTES



TAXONS RECENSÉS ENTRE 2010 ET 2023



PARTICIPATIONS DES HABITANTS



NOUVELLES ESPÈCES RECENSÉES  
GRÂCE AUX INVENTAIRES

## *Le biais des données naturalistes*

L'observation naturaliste est soumise à divers biais et limites qui peuvent influencer la collecte et l'interprétation des données.

Les observations naturalistes se distinguent en deux catégories. Elles peuvent être qualifiées de ponctuelles lorsque leur portée spatiale est restreinte à des emplacements spécifiques. À l'inverse, on parle d'observations surfaciques lorsque leur étendue spatiale est plus vaste. Pour standardiser les analyses, toutes les observations surfaciques ont été rendues comparables en les ramenant à un point central, même si leur situation d'origine était plus étendue. Cette homogénéité peut être également un biais dans la lecture des résultats.

Par ailleurs, d'autres biais doivent également être pris en considération dans les résultats des analyses :

- ▶ **Biais de sélectivité et d'échantillonnage** : Les observations naturalistes sont souvent tributaires des espèces et des endroits sur lesquels les observateurs se concentrent. Ce phénomène peut engendrer une surreprésentation des espèces ou des habitats plus apparents ou accessibles, laissant ainsi de côté des espèces moins visibles ou des milieux moins fréquentés.
- ▶ **Biais d'observation** : Les observateurs humains ont tendance à remarquer et à signaler en plus grand nombre les espèces rares ou inhabituelles, ce qui peut faussement surestimer leur fréquence au sein d'un écosystème donné. De même, les espèces charismatiques ou esthétiquement attrayantes peuvent captiver davantage l'attention par rapport aux espèces moins remarquables.
- ▶ **Biais de temps et de saison** : Les observations naturalistes peuvent être influencées par l'heure de la journée, la période de l'année et les conditions météorologiques. Certaines espèces peuvent être plus actives ou plus visibles à des moments spécifiques, induisant ainsi des estimations biaisées de leur présence.
- ▶ **Biais de connaissance** : Les observateurs naturalistes peuvent posséder des connaissances spécialisées sur certaines espèces ou habitats, ce qui peut les pousser à identifier ou à rapporter plus fréquemment ces espèces, tandis que d'autres moins familières risquent d'être négligées.
- ▶ **Biais de détection** : Certaines espèces individuelles ou groupes d'espèces peuvent être plus difficiles à repérer en raison de leurs comportements discrets, de leur petite taille ou de leur capacité à se camoufler. Ceci peut entraîner une sous-évaluation de leur présence dans les données d'observation.
- ▶ **Biais géographique** : Les observations naturalistes ont tendance à être concentrées dans des zones plus accessibles, ce qui peut entraîner un manque de données provenant de secteurs difficilement accessibles ou privés, ainsi qu'un déséquilibre géographique dans les données.
- ▶ **Biais de conservation** : Les observateurs naturalistes peuvent être plus enclins à signaler des espèces rares, menacées ou, à l'inverse, exotiques. Cette tendance peut altérer la perception globale de la santé de l'écosystème.
- ▶ **Biais de doublons** : Les observations naturalistes proviennent souvent d'associations naturalistes locales et actives sur le territoire cependant ces dernières peuvent également être transmises à des plateformes régionales ce qui fausse l'effectifs des données.

## Les espèces à enjeux

L'ensemble des données naturalistes recueillies et produites permet, dans un premier temps, d'obtenir un état des lieux et une plus fine connaissance des espèces présentes sur la commune. Dans un second temps, l'analyse de ces informations permet d'identifier des zones à enjeux en termes de biodiversité. En effet, la présence de certaines espèces joue le rôle d'indicateur, en renseignant indirectement sur la qualité des milieux écologiques dans lesquelles elles sont observées. De par leur statut de protection ou de conservation, d'autres espèces , 1 L'ensemble de cette connaissance permet à terme d'anticiper l'impact des potentiels futurs aménagements de la commune sur la biodiversité et peut être intégrée dans les documents de planification.

La Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) constitue l'inventaire mondial le plus complet de l'état de conservation global des espèces végétales et animales. La classification d'une espèce dans l'une des trois catégories de menace d'extinction (En danger critique, En danger, Vulnérable) s'effectue par le biais d'une série de cinq critères quantitatifs qui forment le cœur du système. Ces critères sont basés sur différents facteurs biologiques associés au risque d'extinction : taille de population, taux de déclin, aire de répartition géographique, degré de peuplement et de fragmentation de la répartition.

Cette démarche de classification est également déclinée aux niveaux national et régional pour les groupes taxonomiques pour lesquels l'état des connaissances est suffisant pour définir les critères nécessaires. À titre d'exemple, les oiseaux font partie des groupes les mieux renseignés car la connaissance sur les différentes espèces est conséquente.

Par ailleurs, pour les espèces évaluées sur la liste rouge au niveau régional, la Bretagne a mis en place une évaluation de la responsabilité biologique qui positionne le statut régional de ces espèces dans le contexte de menaces à l'échelle nationale.

D'autre part, certaines espèces animales et végétales font l'objet d'un régime juridique de protection destinés à assurer leur conservation.

C'est à partir de ces statuts de conservation et de protection attribués aux espèces animales et végétales que les espèces à enjeux fort, moyen et réglementaire sur la commune ont été déterminées<sup>7</sup>.

L'absence de données dans certaines zones de la commune ne signifie pas qu'il n'y a pas de présence d'espèce à enjeux mais met en évidence les secteurs nécessitant éventuellement des inventaires supplémentaires.

Sur la commune de l'Île-aux-Moines, 47 espèces à enjeux ont été observées (tableau 3)

	GROUPE TAXONOMIQUE	NOMBRE D'ESPECES A ENJEUX
	Plantes à fleurs	5
	Oiseaux	31
	Insectes	1
	Amphibiens	1
	Mammifères	4
	Reptiles	4

<sup>7</sup> Les espèces présentes sur la commune et leurs différents statuts de protection et de conservation ainsi que les enjeux associés sont disponibles en annexe à la page

	Poissons	1
---	----------	---

Tableau 3 : Nombre d'espèces à enjeu par groupe taxonomique sur la commune

### Les espèces de Flore à enjeux de la commune

Grace à l'analyse des données rassemblées et la classification de l'indice des enjeux des espèces a permis de définir que la commune accueille 5 espèces considérées à enjeux. La commune bénéficie de la présence de nombreux secteurs de lande.

#### Plantes à fleurs

La préservation de l'espèce florale d'une importance significative dans la commune est assujettie à des enjeux réglementaires. La protection de cette espèce prend en compte des critères tels que sa rareté, la menace d'extinction, la dégradation de son habitat naturel et son rôle écologique. Les lois nationales sur la biodiversité jouent un rôle essentiel dans la sauvegarde des espèces végétales en danger.

Bien que traditionnellement considérée comme endémique en Bretagne, l'Asphodèle d'Arrondeau est présente en France exclusivement en Bretagne, mais elle se trouve également en Espagne et au Portugal. Toutefois, sa distribution limitée en fait un enjeu majeur, imposant une responsabilité significative dans la préservation de l'espèce et de son habitat. Notamment, c'est sur le secteur de Penhap que l'on observe la présence de l'Asphodèle d'Arrondeau en forte densité, conférant ainsi à l'île une importance cruciale en termes de conservation du patrimoine naturel floristique. Il est de même pour l'espèce : Linaire des sables, endémique du littoral atlantique français, de la Gironde jusqu'au Cotentin. Cette petite linaire est assez commune dans les sables maritimes remués du fait notamment de la fréquentation humaine mais reste néanmoins vulnérable d'où l'importance de la préserver. L'espèce représentée également par un enjeu très fort sur le territoire est l'Héliotrope d'Europe, plante des cultures, des décombres assez rares dans la région maritime. Penhap, propriété du conservatoire étant déjà identifiée comme zone à fort intérêt Faune-Flore, les résultats pour la flore confirme cet enjeu. (Carte 9).

#### Liste des abréviations des classements des menaces pesant sur les espèces et de leur niveau de protection

NOM LATIN	Vous trouverez ici le nom latin des espèces présentes sur la commune		
NOM VERNACULAIRE	Vous trouverez ici les noms Français des espèces présentes sur la commune		
LISTE ROUGE	<b>M</b>	Indicateur de conservation de la liste rouge mondiale	Éteinte (EX), Éteinte à l'état sauvage (EW), En danger critique (CR), En danger (EN), Vulnérable (VU), Quasi menacée (NT), Préoccupation mineure (LC), Données insuffisantes (DD), Non évaluée (NE)
	<b>E</b>	Indicateur de conservation de la liste rouge européenne	Éteinte (EX), Éteinte à l'état sauvage (EW), En danger critique (CR), En danger (EN), Vulnérable (VU), Quasi menacée (NT), Préoccupation mineure (LC), Données insuffisantes (DD), Non évaluée (NE)
PROTECTION	<b>N</b>	Indicateur de conservation de la liste rouge nationale	Éteinte (EX), Éteinte à l'état sauvage (EW), En danger critique (CR), En danger (EN), Vulnérable (VU), Quasi menacée (NT), Préoccupation mineure (LC), Données insuffisantes (DD), Non évaluée (NE)
	<b>R</b>	Indicateur de conservation de la liste rouge régionale	Éteinte (EX), Éteinte à l'état sauvage (EW), En danger critique (CR), En danger (EN), Vulnérable (VU), Quasi menacée (NT), Préoccupation mineure (LC), Données insuffisantes (DD), Non évaluée (NE)
	<b>N</b>	Protection nationale de l'espèce	Notée "X"
	<b>R</b>	Protection régionale de l'espèce	Notée "X"
RBR	Responsabilité biologique de la région pour la sauvegarde de l'espèce		Majeure Très élevée Élevée Modérée

			Mineure Cotation non appliquée / non applicable
ZNIEFF	R	Espèce animale ou végétale spécifiquement identifiée comme étant d'intérêt écologique dans le cadre des ZNIEFF pour la région	
	D	Espèce animale ou végétale spécifiquement identifiée comme étant d'intérêt écologique dans le cadre des ZNIEFF pour le département	
N2000		Repose sur deux directives principales : la Directive Oiseaux (79/409/CEE) et la Directive Habitats (92/43/CEE).	(O) pour directive oiseaux et (H) pour directive habitats
EEE		Espèces exotiques envahissantes avérées	Notée « X »
ENJEUX		Compilation des espèces à enjeux selon les différents membres du comité technique et par compilation des différents statuts des espèces.	Règlementaire, Très fort, Fort et Moyen

Tableau 4 : Liste des espèces de plantes à fleurs à enjeux sur la commune

NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	LISTE ROUGE			PROTECTION		RBR	ZNIEFF	N2000	EEE	ENJEUX
		M	E	N	R	N					
<i>Asphodelus macrocarpus</i> <i>subsp. arrondeau (J.Lloyd)</i> <i>Rivas Mart., 2002</i>	Asphodèle d'Arrondeau			LC		X			#N/A		Règlementaire
<i>Heliotropium europaeum</i> <i>L., 1753</i>	Héliotrope d'Europe			LC	VU				#N/A		Très fort
<i>Linaria arenaria</i> DC, 1808	Linaire des sables			LC	LC		X		#N/A		Règlementaire
<i>Linaria pelisseriana</i> (L.) Mill., 1768	Linaire de Pélissier			LC	NT			X	#N/A		Fort
<i>Zostera noltei</i> Hornem., 1832	Varech de Nolti, Zostère naine			LC	NT				#N/A		Fort



Carte 9 : Répartition des espèces de flore à enjeux sur la commune

#### *Les espèces de Faune à enjeux de la commune*

L'analyse réalisée pour évaluer l'indice des enjeux liés aux espèces présentes à l'Île-aux-Moines a révélé plusieurs aspects de la biodiversité locale. Notamment dans l'accueil des oiseaux d'eau dans les zones les moins soumises aux courants et aux vents où on retrouve d'ailleurs les secteurs privilégiés pour l'alimentation importantes pour les espèces de limicoles, de laridés et d'autres oiseaux d'eau comme la Bernache cravant.

Par ailleurs, certaines des espèces à enjeux ont été repérées dans le patrimoine vernaculaire de la commune, avec la présence notable d'amphibiens dans les constructions vernaculaires liées à l'eau, comme les lavoirs ou les fontaines ou bien de chauves-souris dans les bâtiments communaux.

## Oiseaux

Parmi les 31 espèces d'oiseaux (tableau 5) considérées comme présentant des enjeux importants dans la commune, 19 présentent un enjeu de conservation moyen, tandis que 10 présentent un enjeu de conservation fort. Ces enjeux de conservation sont directement liés à la préservation de leurs habitats, de nidification, de migration et d'alimentation. La commune de l'Île-aux-Moines est liée à l'accueil des oiseaux d'eau hivernants sur sa façade est à l'abri des courants. La préservation de ces milieux est par conséquent à fort enjeux.

Tableau 5 : Liste des espèces d'oiseaux à enjeux sur la commune

NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	LISTE ROUGE				PROTECTION		RBR	ZNIEFF		N2000	EEE	ENJEUX
		M	E	N	R	N	R		R	D			
<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	LC	LC	VU	LC	X		Elevée			O		Moyen
<i>Anthus petrosus</i> (Montagu, 1798)	Pipit maritime	LC	LC	NT	LC	X		Très élevée			O		Fort
<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit farlouse	LC	LC	VU	VU	X		Modérée			O		Moyen
<i>Ardea alba</i> Linnaeus, 1758	Grande Aigrette	LC	LC	NT	EN	X		Elevée			O		Moyen
<i>Arenaria interpres</i> (Linnaeus, 1758)	Tournepiere à collier, Pluvier des Salines	LC	LC	LC	LC	X		Très élevée	X		O		Moyen
<i>Branta bernicla</i> (Linnaeus, 1758)	Bernache cravant	LC	LC	LC	LC	X		Très élevée	X		O		Moyen
<i>Calidris alpina</i> (Linnaeus, 1758)	Bécasseau variable	LC	LC	LC		X		Très élevée	X		O		Moyen
<i>Charadrius hiaticula</i> Linnaeus, 1758	Grand Gravelot	LC	LC	VU	EN	X		Très élevée	X		O		Moyen
<i>Chroicocephalus ridibundus</i> (Linnaeus, 1766)	Mouette rieuse	LC	LC	NT	CR	X		Très élevée	X		#N/A		Moyen
<i>Cisticola juncidis</i> (Rafinesque, 1810)	Cisticole des joncs	LC	LC	VU	LC	X		Elevée			O		Moyen
<i>Emberiza citrinella</i> Linnaeus, 1758	Bruant jaune	LC	LC	VU	EN	X		Très élevée			O		Fort
<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	Faucon hobereau	LC	LC	LC	LC	X		Modérée	X		O		Moyen
<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle	LC	LC	NT	LC	X		Modérée			O		Moyen
<i>Gavia immer</i> (Brünnich, 1764)	Plongeon imbrin	LC	LC	VU	VU	X		Majeure	X		O		Moyen
<i>Haematopus ostralegus</i> Linnaeus, 1758	Huitrier pie	NT	VU	LC	LC			Très élevée	X		O		Fort
<i>Larus argentatus</i> Pontoppidan, 1763	Goéland argenté		LC	NT	VU	X		Très élevée	X		O		Fort
<i>Larus fuscus</i> Linnaeus, 1758	Goéland brun	LC	LC	LC	VU	X		Mineure	X		O		Fort
<i>Mergus serrator</i> Linnaeus, 1758	Harle huppé	LC	NT	CR	NT	X		Très élevée	X		O		Moyen
<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	Milan noir	LC	LC	LC	CR	X		Très élevée	X		O		Moyen
<i>Oenanthe oenanthe</i> (Linnaeus, 1758)	Traquet motteux	LC	LC	NT	EN	X		Modérée	X		O		Moyen
<i>Platalea leucorodia</i> Linnaeus, 1758	Spatule blanche	LC	LC	NT	EN	X		Elevée	X		O		Fort
<i>Podiceps auritus</i> (Linnaeus, 1758)	Grèbe esclavon	VU	NT	VU	VU	X		Majeure	X		O		Moyen
<i>Podiceps nigricollis</i> Brehm, 1831	Grèbe à cou noir	LC	VU	LC	CR	X		Très élevée	X		O		Fort
<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758)	Bouvreuil pivoine	LC	LC	VU	NT	X		Modérée			O		Fort
<i>Riparia riparia</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de rivage	LC	LC	LC	LC	X		Elevée	X		O		Fort
<i>Sterna dougallii</i> Montagu, 1813	Sterne de Dougall	LC	LC	CR	CR	X		Modérée	X		O		Moyen
<i>Sterna hirundo</i> Linnaeus, 1758	Sterne pierregarin	LC	LC	LC	LC	X		Modérée	X		O		Moyen
<i>Streptopelia tutur</i> (Linnaeus, 1758)	Tourterelle des bois	VU	VU	VU	VU			Modérée			O		Fort
<i>Sylvia undata</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette pitchou			EN	VU	X			X		O		Fort
<i>Tadorna tadorna</i> (Linnaeus, 1758)	Tadorne de Belon	LC	LC	LC	LC	X		Très élevée	X		O		Moyen
<i>Tringa totanus</i> (Linnaeus, 1758)	Chevalier gambette	LC	VU	LC	EN			Très élevée	X		O		Moyen

## Insectes

Sur les 72 espèces d'insectes répertoriées, 1 est concernée par un indice d'enjeu (tableau 6). Parmi celles-ci, une espèce présente un enjeu de conservation fort. Cette dernière est particulièrement affectée par la perte de son habitat : les boisements anciens.

Tableau 6 : Liste des espèces d'insectes à enjeu sur la commune

NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	LISTE ROUGE				PROTECTION		RBR	ZNIEFF		N2000	EEE	ENJEUX
		M	E	N	R	N	R		R	D			
<i>Cerambyx cerdo Linnaeus, 1758</i>	Grand Capricorne (Le)	VU	NT			X					H		Fort

## Amphibiens

Seulement une espèce d'amphibien a été répertoriée dans la commune. Cette dernière est soumise à des enjeux de conservation majeurs (tableau 7).

Cette situation souligne l'importance d'élaborer des stratégies de préservation spécifiques pour cette espèce d'amphibien sur la commune, car leur vulnérabilité face à ces enjeux nécessite une attention particulière. La mise en place de mesures ciblées contribuera à assurer la pérennité de cette espèce sur la commune.

Tableau 7 : Liste des espèces d'amphibiens à enjeu sur la commune

NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	LISTE ROUGE				PROTECTION		RBR	ZNIEFF		N2000	EEE	ENJEUX
		M	E	N	R	N	R		R	D			
<i>Lissotriton helveticus (Razoumowsky, 1789)</i>	Triton palmé (Le)	LC	LC	LC	LC	X		Mineure			#N/A		Fort

## Mammifères

Parmi les 15 espèces recensées dans la commune, 4 appartenant au groupe taxonomique des mammifères sont sujettes à un indice de conservation (tableau 8). Trois d'entre elles sont considérée comme à enjeux moyen. Tandis que le Lapin de garenne est considéré comme à enjeux fort. Ce résultat peut paraître étonnant. En effet, autrefois très répandu dans la quasi-totalité du pays, le Lapin de garenne est actuellement menacé. Affaibli par la fragmentation de son territoire, l'espèce est touchée par des maladies contagieuses comme la myxomatose ou la coccidiose, qui ont décimé une partie de ses effectifs au cours des trente dernières années. Les populations de Bretagne sont importantes pour la préservation de cette espèce, mais cette dernière est classée comme nuisible sur l'Île-aux-Moines du fait de sa prolifération.

Tableau 8 : Liste des espèces de mammifères à enjeu sur la commune

Nom latin	Nom vernaculaire	LISTE ROUGE				PROTECTION		RBR	ZNIEFF		N2000	EEE	ENJEUX
		M	E	N	R	N	R		R	D			
<i>Erinaceus europaeus Linnaeus, 1758</i>	Hérisson d'Europe	LC	LC	LC	LC	X		Mineure			#N/A		Moyen
<i>Oryctolagus cuniculus (Linnaeus, 1758)</i>	Lapin de garenne	EN	NT	NT	NT			Modérée			#N/A		Fort
<i>Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)</i>	Pipistrelle commune	LC		NT	LC	X		Mineure			#N/A		Moyen
<i>Sciurus vulgaris Linnaeus, 1758</i>	Écureuil roux	LC	LC	LC	LC	X		Mineure	X		#N/A		Moyen

## Reptiles

Quatre espèces de reptiles ont été recensées (tableau 9). Elles bénéficient d'une protection nationale, leur attribuant ainsi un enjeu de conservation de niveau élevé.

Cependant, il est important de souligner la donnée anecdotique de Coronelle lise observée courant de l'année 2022. Cette dernière jamais aperçue sur l'île et sûrement une espèce importée accidentellement sur l'île avec des matériaux du continent.

Tableau 9 : Liste des espèces de Reptiles à enjeu sur la commune

NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	LISTE ROUGE				PROTECTION		RBR	ZNIEFF		N2000	EEE	ENJEUX
		M	E	N	R	N	R		R	D			
<i>Anguis fragilis Linnaeus, 1758</i>	Orvet fragile (L')	LC	LC	LC	LC	X		Mineure			#N/A		Fort
<i>Coronella austriaca Laurenti, 1768</i>	Coronelle lisse (La)	LC	LC	LC		X		Mineure	X		#N/A		Fort
<i>Lacerta bilineata bilineata Daudin, 1802</i>	Lézard à deux raies (Le)	LC	LC	LC	LC	X		Mineure			#N/A		Fort

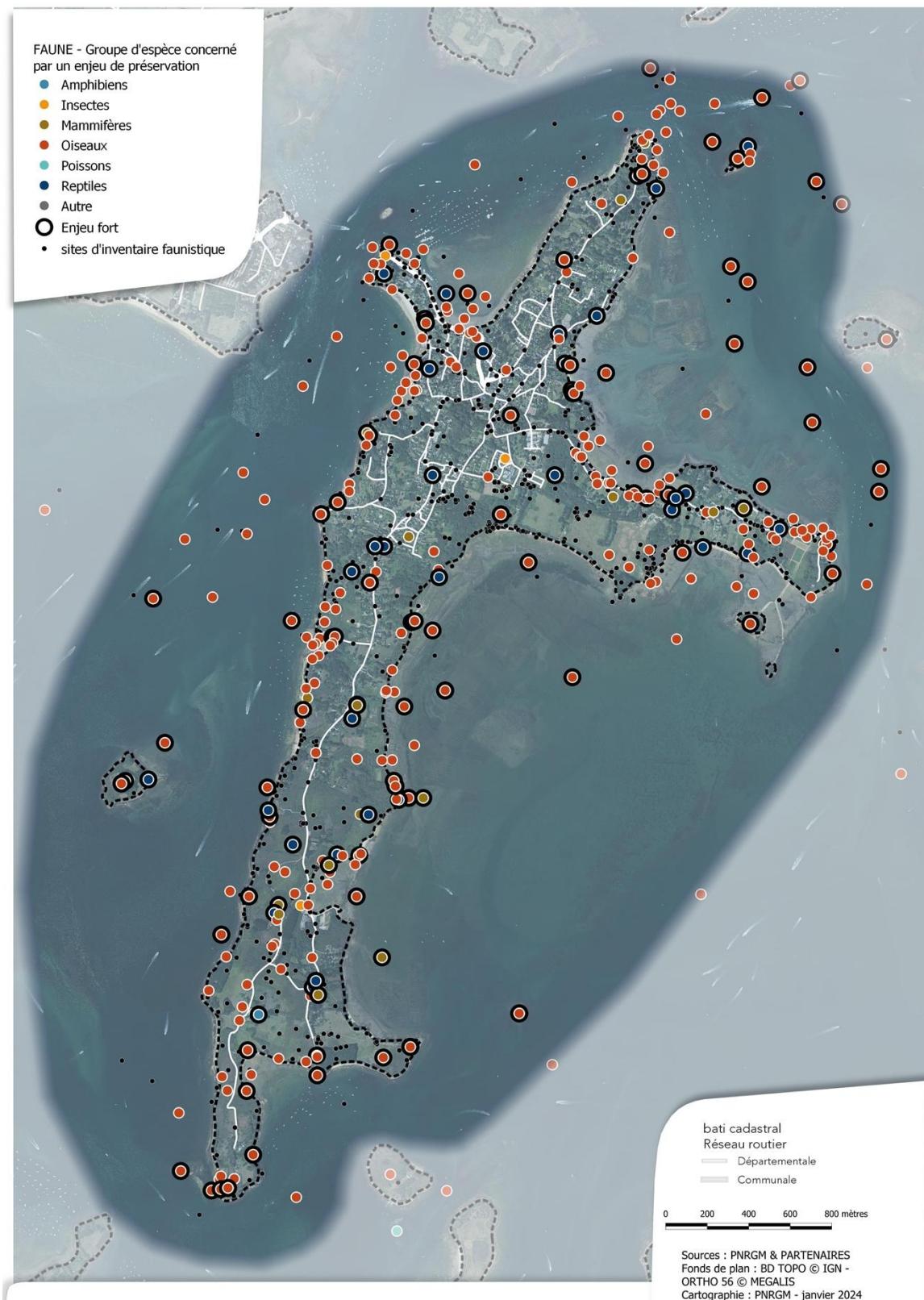
<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles (Le)	LC	LC	LC		X		Mineure	X		#N/A		Fort
--	---------------------------	----	----	----	--	---	--	---------	---	--	------	--	------

## Poissons

Trois espèces de poissons ont été recensées (tableau 10). Seulement une espèce bénéficie d'un enjeu de conservation de niveau Moyen.

Tableau 10 : Liste des espèces de Poissons à enjeu sur la commune

NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	LISTE ROUGE				PROTECTION		RBR	ZNIEFF		N2000	EEE	ENJEUX
		M	E	N	R	N	R		R	D			
<i>Hippocampus guttulatus</i> Cuvier, 1829	Hippocampe à long nez, Hippocampe moucheté									X	#N/A		Moyen



Carte 10 : Répartition des espèces de faune à enjeux sur la commune

A noter : l'ensemble des espèces présentes sur la commune et leurs différents statuts de protection et de conservation ainsi que les enjeux associés sont disponibles en annexe (Liste des espèces présentes sur la commune P.94).

# CE QUI FAUT RETENIR ...

DES ESPECES À ENJEUX

**47**

ESPECES À ENJEUX AU TOTAL



**5** PLANTES À FLEURS  
À ENJEUX



**4** MAMMIFÈRES  
À ENJEUX



**31**  
OISEAUX  
À ENJEUX



**1** AMPHIBIEN  
À ENJEUX



**1** INSECTE  
À ENJEUX



**4** REPTILES  
À ENJEUX



**1** POISSON  
À ENJEUX

## Les espèces exotiques envahissantes

En plus de la préservation des espèces protégées, il est important de tenir compte de la présence des espèces exotiques envahissantes afin de sauvegarder la biodiversité et l'intégrité des écosystèmes. Les espèces exotiques envahissantes sont reconnues comme l'une des principales causes de l'érosion de la biodiversité à l'échelle mondiale (IPBES, 2019). Par leurs multiples impacts, elles menacent les espèces indigènes, les habitats naturels et les services rendus par les écosystèmes, mais également les activités économiques et la santé humaine<sup>8</sup>.

Pour rappel, Les espèces exotiques envahissantes désignent des organismes introduits volontairement ou accidentellement dans des écosystèmes où ils n'ont pas de prédateurs naturels. En l'absence de régulations adéquates, certaines de ces espèces peuvent proliférer rapidement, entraîner une sur compétition et même éradiquer les espèces indigènes, perturbant ainsi l'équilibre écologique.

---

*Pour lutter contre ces espèces exotiques envahissantes, diverses approches sont mises en œuvre :*

---

- ▶ La prévention et la surveillance. L'établissement et le respect de réglementations rigoureuses est essentiel pour contrôler l'introduction involontaire de ces organismes. Une détection précoce des espèces exotiques s'avère cruciale pour engager une réponse rapide. Ainsi, des programmes de surveillance et de suivis réguliers sont instaurés pour détecter les nouvelles introductions. Dès qu'elles sont repérées, des mesures d'éradication ou de contrôle sont entreprises. Ces méthodes peuvent impliquer l'usage de techniques mécaniques, chimiques ou biologiques afin de restreindre la propagation des espèces envahissantes.
  - ▶ La gestion des habitats. Elle joue également un rôle clé dans la maîtrise de la propagation de ces espèces exotiques. Le maintien d'habitats diversifiés et en bon état renforce la résilience des écosystèmes face aux invasions. Des pratiques de gestion appropriées, telles que la restauration des habitats dégradés, contribuent à réduire la compétitivité des espèces exotiques.
  - ▶ La sensibilisation du public est également un outil important. En informant et éduquant les individus sur les risques et les conséquences de ces invasions, il est possible de mobiliser le soutien et l'engagement des habitants pour prévenir et contrôler ces espèces. La participation active des acteurs locaux est une ressource précieuse pour surveiller les populations envahissantes et mettre en place des actions de contrôle.
- 

Bien que l'objectif de l'ABC ne soit pas de répertorier de façon exhaustive les espèces exotiques envahissantes, des observations ponctuelles permettent de noter la présence de 14 espèces exotiques envahissantes sur la commune (tableau 11) dont 10 espèces de flore et 2 espèces d'oiseaux, une espèce de mammifère et une espèce d'insecte.

L'absence de donnée dans certaines zones ne signifie pas qu'il n'y a pas de présence d'espèce exotique

envahissante mais permet en revanche de mettre en évidence les secteurs nécessitant éventuellement des inventaires complémentaires.

L'Île-aux-Moines est impactée par la présence d'espèces exotiques. Parmi celles-ci, on compte le Ragondin, la Griffe de sorcière, la Paspale, l'Herbe de la Pampa, le Baccharis et le frelon asiatique. La gestion

<sup>8</sup> <http://especes-exotiques-envahissantes.fr/enjeux-en-france>

de ces espèces mérite une attention particulière, notamment dans les landes de la commune<sup>9</sup>.

Cette lutte nécessite une approche coordonnée et multidisciplinaire incluant la prévention, la détection précoce, l'éradication, la gestion des habitats et la sensibilisation du public. Seule une action concertée peut atténuer l'impact de ces espèces sur les écosystèmes naturels et préserver la diversité biologique pour les générations futures.

La présence de ces espèces à l'Île-aux-Moines (carte 11) il est crucial de rester vigilant, en particulier du fait

que leurs présences ont été identifiées dans des secteurs naturels à fort enjeux, tel que les landes ou les boisements et les prairies naturelles.

De plus, il conviendrait d'approfondir la liste des espèces exotiques envahissantes et de mettre en place une formation pour l'identification de ces espèces, ainsi qu'une gestion adaptée pour chacune d'entre elles notamment quand ces dernières ont un fort enjeu avec la santé tel que la Datura stramoine ou le Frelon « asiatique ».

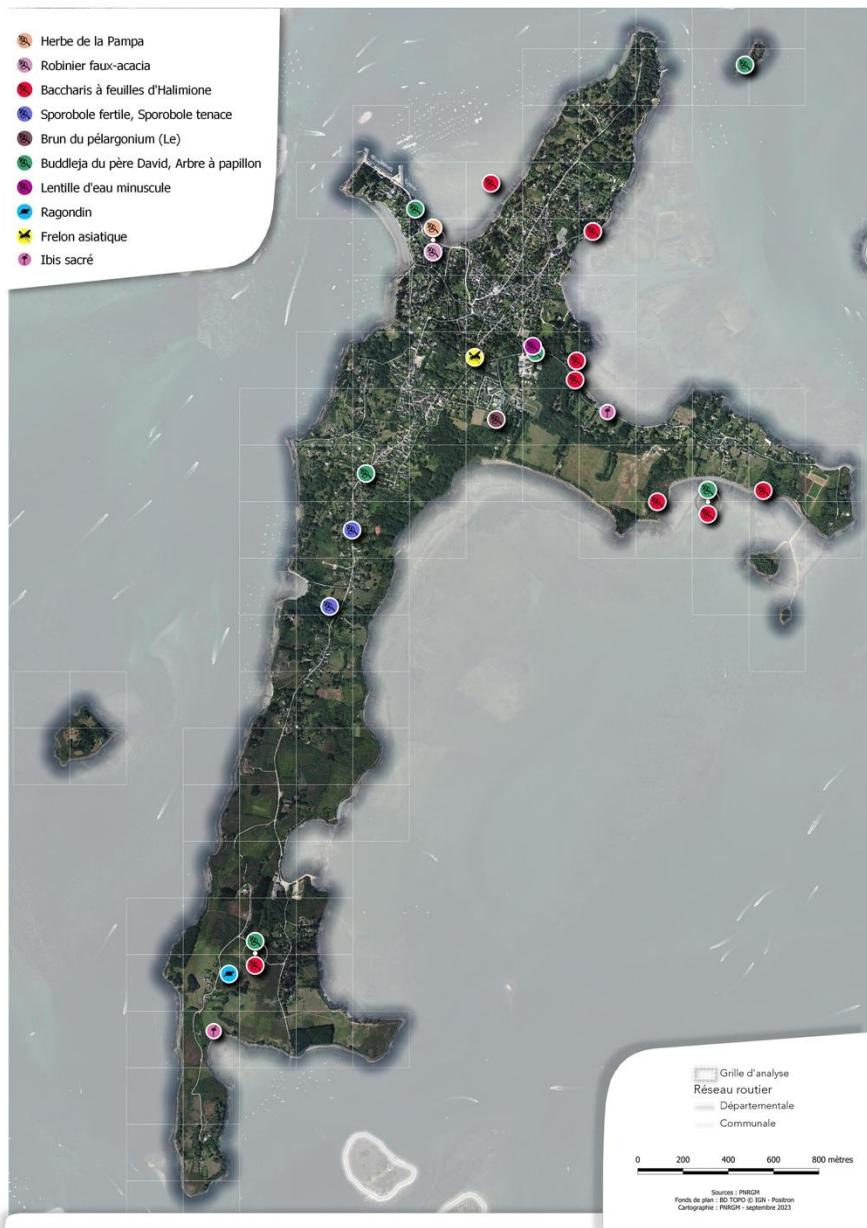
Sur la commune de l'Île-aux-Moines les espèces exotiques envahissantes sont :

Tableau 11 : Liste des espèces exotiques envahissantes présentes sur la commune

NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	GROUPE TAXONOMIQUE
<i>Baccharis halimifolia L., 1753</i>	Séneçon en arbre, Baccharis à feuilles d'Halimione	Plantes à fleurs
<i>Buddleja davidii Franch., 1887</i>	Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons	Plantes à fleurs
<i>Carpobrotus acinaciformis x Carpobrotus edulis</i>	Ficoide doux, Griffe de sorcière, Figuier des Hottentots	Plantes à fleurs
<i>Cortaderia selloana (Schult. &amp; Schult.f.) Asch. &amp; Graebn., 1900</i>	Herbe de la Pampa, Roseau à plumes	Plantes à fleurs
<i>Lemna minuta Kunth, 1816</i>	Lentille d'eau minuscule	Plantes à fleurs
<i>Phytolacca decandra L., 1753</i>	Raisin d'Amérique	Plantes à fleurs
<i>Reynoutria japonica, 1777</i>	Renouée du Japon	Plantes à fleurs
<i>Robinia pseudoacacia L., 1753</i>	Robinier faux-acacia, Carouge	Plantes à fleurs
<i>Sporobolus indicus (L.) R.Br., 1810</i>	Sporobole fertile, Sporobole tenace	Plantes à fleurs
<i>Cacyreus marshalli Butler, 1898</i>	Brun du pélargonium (Le), Argus des Pélargoniums (L')	Insectes
<i>Vespa velutina</i>	Frelon à pattes jaunes	Insectes
<i>Myocastor coypus (Molina, 1782)</i>	Ragondin	Mammifères
<i>Threskiornis aethiopicus (Latham, 1790)</i>	Ibis sacré	Oiseaux

<sup>9</sup> Pour aller plus loin : <https://centrederessources-loirenature.com/sites/default/files/fichiers/>

liste\_categorisee\_des\_eee\_lb\_2020\_vf\_0.pdf



Carte 11 : Répartition des espèces exotiques envahissantes sur la commune

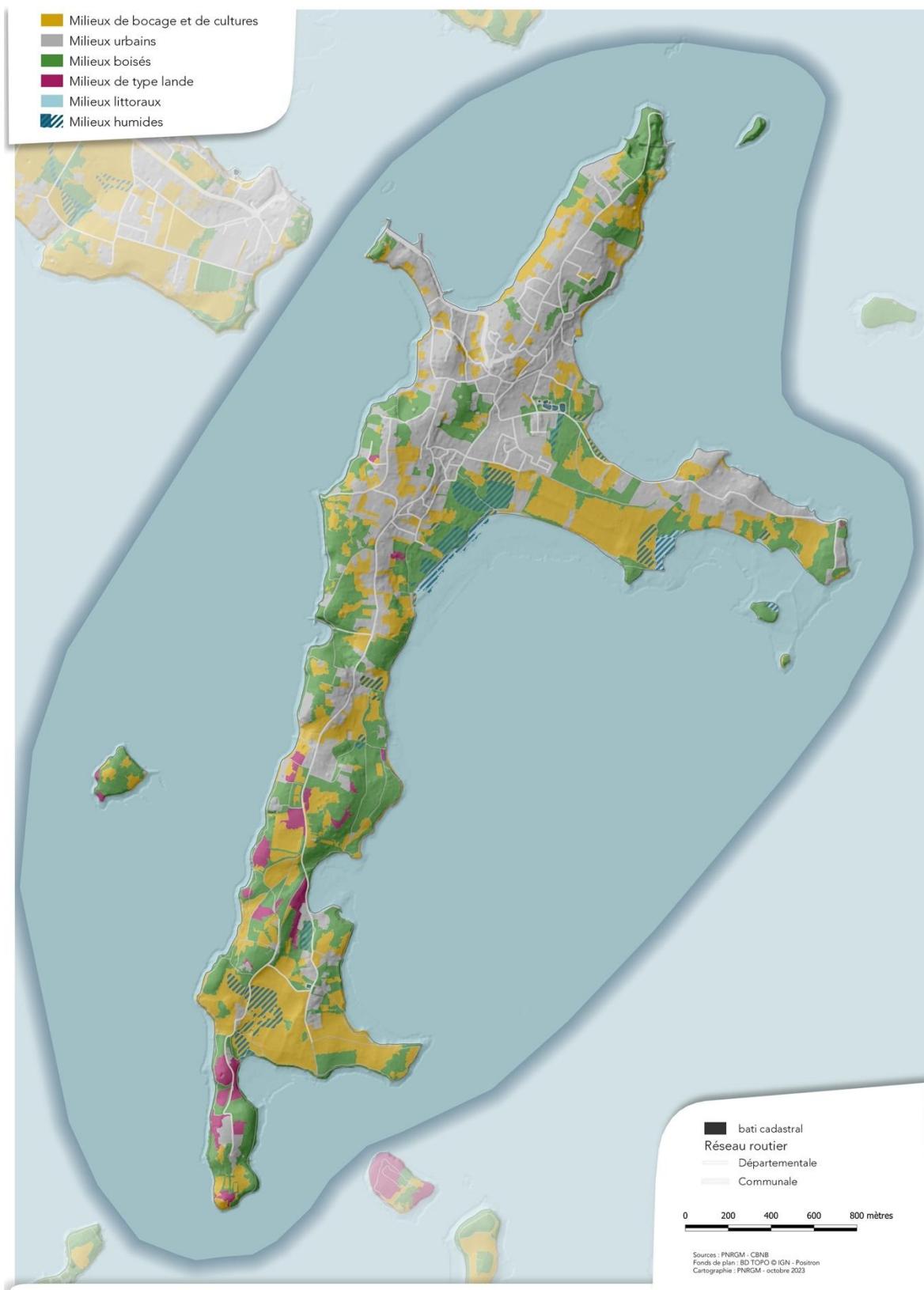
## Les milieux, les habitats et les espèces de la commune de l'Île-aux-Moines

En 2021, le Conservatoire botanique national de Brest a établi une cartographie de 27 grands types de végétation à l'échelle de la région Bretagne, permettant de classer les habitats en fonction de leurs caractéristiques écologiques et botaniques.

A partir de ce référentiel et pour faciliter les analyses ultérieures, une représentation simplifiée des différents types de végétation a été produite en regroupant les 27 typologies de grands types de végétation en 6 grands ensembles de milieux (carte 12, tableau 12)

Tableau 12 : Descriptifs des milieux

MILIEUX	DESCRIPTIONS
	Regroupant les prairies, les systèmes bocagers, les vergers et les cultures
	Regroupant les formations denses d'arbres et d'arbustes
	Regroupant tous les milieux aménagés et construits, ex : routes, bâtiments et jardins
	Correspond aux milieux de landes, en fermeture ou gestion
	Regroupant tous les végétations des bords de cours d'eau mais aussi les ripisylve et prairies humides, attention certains milieux peuvent se retrouver dans certains autres regroupements (ex : les prairies humides se retrouvent aussi bien dans les milieux humides que dans les milieux de bocage et de culture in-soustrayable de son usage agricole et de production)
	Correspond aux zones se trouvant le long des côtes et incluent les dunes, les estrans, les vasières et les lagunes ainsi que les milieux rocheux) dans l'emprise cadastrale de la commune.



Carte 12 : Répartition des grands types de milieux sur la commune

Tableau 13 : Surfaces et pourcentages des grands types de végétation en relation aux milieux de la commune

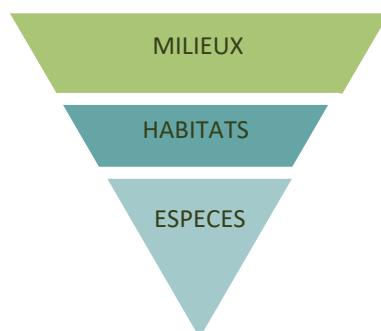
	SURFACE DES GRANDS TYPES DE VEGETATION ( HECTARES )	POURCENTAGE PAR RAPPORT A LA SURFACE COMMUNALE (%)
<b>MILIEUX BOCAGES ET CULTURES</b>	<b>92,90</b>	<b>28,42</b>
Prairies et pelouses humides (hors marais salés)	6,60	2,02
Prairies et pelouses sèches et mésophiles (hors dunes)	71,15	21,76
Végétations des haies et talus	12,68	3,88
Cultures	1,90	0,58
Vergers	0,58	0,18
<b>MILIEUX BOISES</b>	<b>104,27</b>	<b>31,89</b>
Forêts humides	4,10	1,25
Forêts sèches et mésophiles	22,85	6,99
Plantations d'arbres à feuilles caduques	0,00	0,00
Plantations d'arbres à feuilles persistantes	24,77	7,58
Coupes forestières	0,00	0,00
Fourrés humides	1,75	0,54
Fourrés secs et mésophiles	50,80	15,54
<b>MILLIEUX URBAIN</b>	<b>117,68</b>	<b>35,99</b>
Bâti	24,00	
Routes	20,22	6,18
Autres milieux non végétalisés	8,00	2,45
Parcs et jardins	65,46	20,02
<b>MILIEUX LANDES</b>	<b>8,44</b>	<b>2,58</b>
Landes sèches et mésophiles	8,39	2,57
<b>MILLIEUX LITTORAUX</b>	<b>3,43</b>	<b>1,05</b>
Rochers, falaises, sables littoraux	0,99	0,30
Milieu marin et estran non végétalisé	1,04	0,32
Champs d'algues marines	0,11	0,03
Végétations des marais salés	1,29	0,39
<b>MILLIEUX HUMIDES</b>	<b>3,89</b>	<b>1,19</b>
Roselières	0,00	0,00
Plans d'eau, cours d'eau et végétations associées	0,24	0,07
Prairies et pelouses humides (hors marais salés)	6,60	2,02
Landes humides	0,04	0,01
Fourrés humides	1,75	0,54
Forêts humides	4,10	1,25

L'analyse des observations naturalistes est menée à trois échelles imbriquées. La répartition des données est d'abord décrite à l'échelle des 6 grands types de milieux. Puis une description plus fine des différents habitats constituant ces milieux est faite. Enfin, les différentes espèces présentes dans ces milieux sont présentées à travers des fiches descriptives et analysées en fonction de leur statut de protection et de conservation. Elles ont été choisies selon leur présence sur la commune, qu'elles soient anecdotiques ou fréquentes et également selon leur valeur patrimoniale (figurant au moins dans une liste rouge et/ou liste de protection).

L'analyse fine de ces données naturalistes est croisée avec d'autres enjeux présents sur le territoire et préalablement identifiés dans les documents de cadrage notamment, comme la trame verte et bleue, le foncier communal, les mesures de gestion existantes, etc.

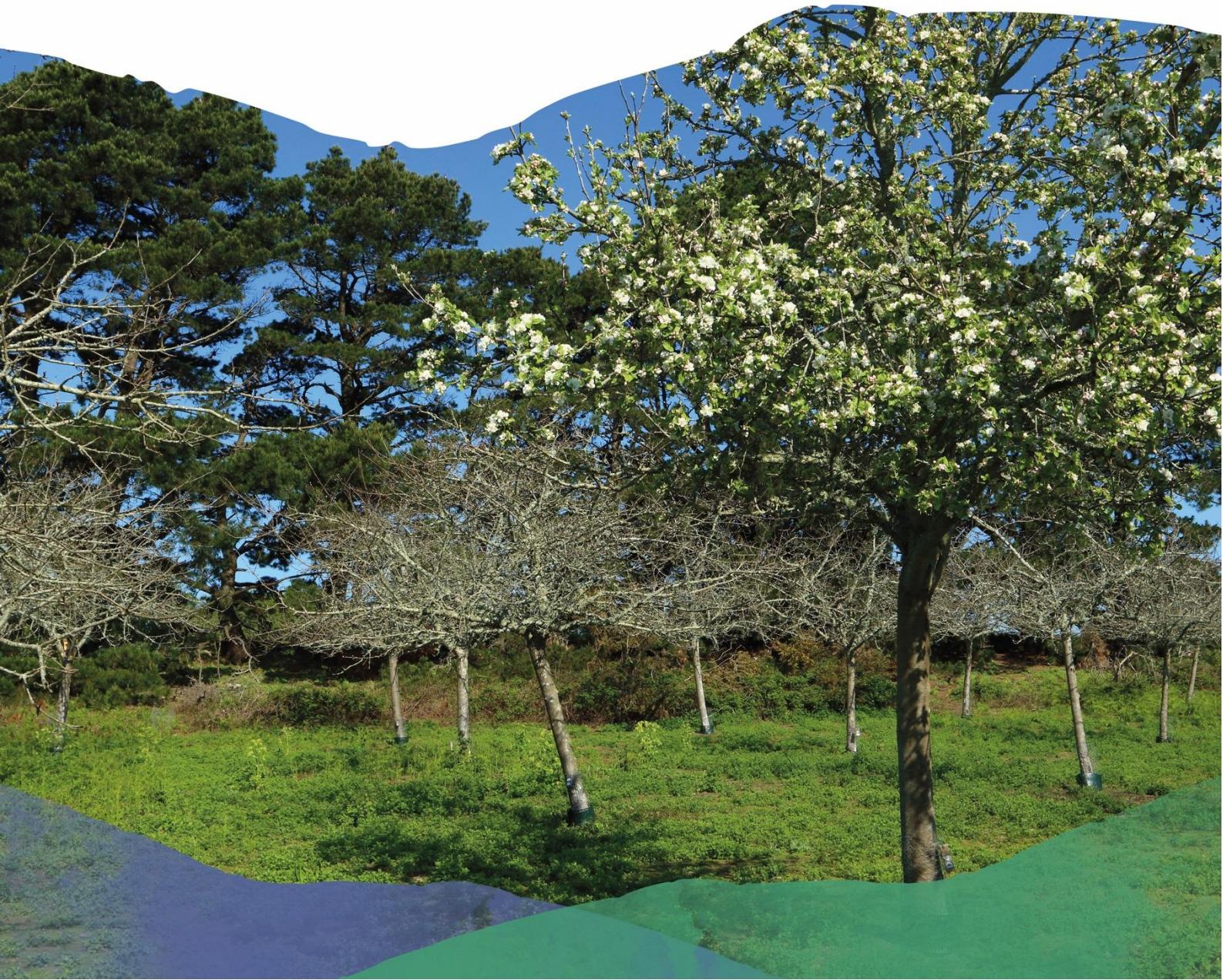
### À NOTER :

Dans la suite du document, les données seront analysées tout d'abord par milieux, puis par habitats et enfin par espèces





## LES MILIEUX BOCAGES ET CULTURES



### *Les milieux de bocages et de cultures*

L'Île-aux-Moines, autrefois caractérisée par une forte présence agricole dans son paysage, a progressivement vu décliner ses activités humaines, particulièrement dans le domaine agricole. Ce déclin peut être attribué à divers facteurs. Tout d'abord, l'urbanisation croissante de l'île a réduit les terres disponibles pour l'agriculture, celles-ci étant peu à peu converties en zones résidentielles, restreignant ainsi les opportunités dans le secteur agricole traditionnel.

Par ailleurs, l'économie locale a évolué vers des secteurs davantage axés sur le tourisme et les services, décourageant ainsi les habitants de maintenir des activités agricoles. Le tourisme est devenu une source de revenus prédominante, incitant de nombreux résidents à se tourner vers ce secteur économique.

De plus, les défis inhérents à l'agriculture tels que la rentabilité, la concurrence avec les grandes exploitations continentales et les contraintes environnementales ont également contribué au déclin progressif des activités agricoles sur l'île.

Malgré cette diminution des activités agricoles, les habitats naturels tels que les prairies, les pelouses sèches et mésophiles, ainsi que la végétation des haies et des talus, demeurent prédominants et jouent un rôle essentiel dans la biodiversité de l'île, préservant ainsi sa beauté naturelle.

La réduction des activités agricoles sur L'Île-aux-Moines résulte d'une combinaison de facteurs comprenant l'urbanisation, l'évolution de l'économie locale et les défis spécifiques à l'agriculture insulaire. Néanmoins, les zones ouvertes, toujours entretenues par le pâturage et la fauche, demeurent cruciales pour l'île, abritant une diversité d'habitats qui méritent d'être protégés et conservés.

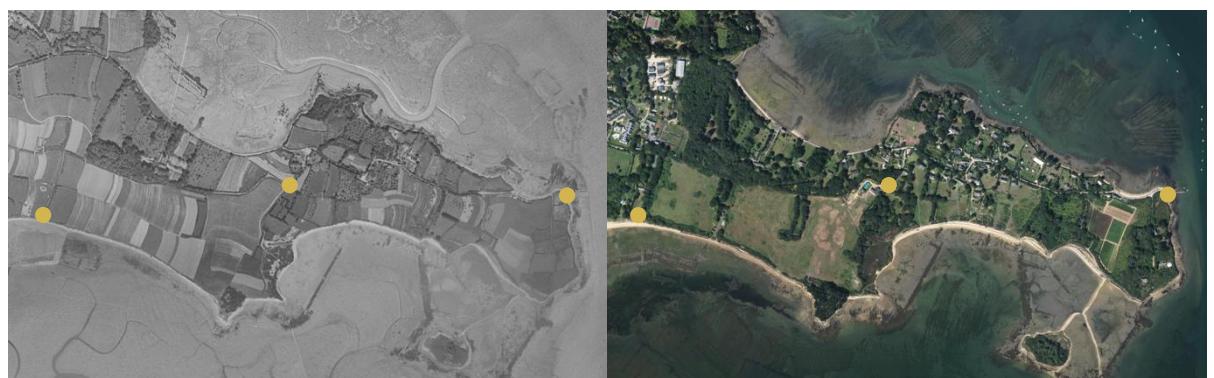
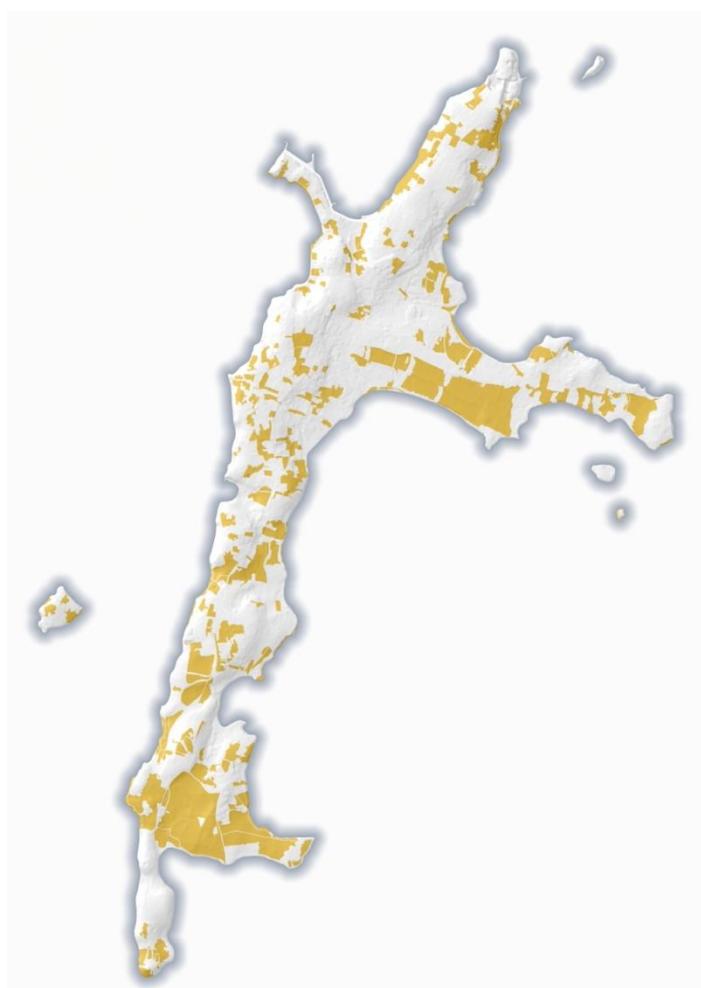


Figure 8 : Photographies aériennes 1956 et en 2019, évolution de la végétation de l'est du Bourg de la commune-

### **Les habitats représentatifs**

Dans le passé, l'Île-aux-Moines était davantage une île de marins que d'agriculteurs. Pendant la guerre de Sept Ans, à partir de 1756, il n'y avait que trente laboureurs pour quatre cent quatre-vingt-six marins. En 1959, on

comptait encore douze fermes, avec vingt-trois fermiers exploitants et ouvriers agricoles. Cependant, ce nombre a considérablement diminué au fil des ans, passant à seulement six fermes en 1970, trois en 1975. En 1982, l'île voit sa dernière exploitation agricole cesser son activité.

Ce contexte de déprise agricole explique que cette entité n'est pas la plus étendue sur la commune de l'Île-aux-Moines, elle représente 28% de la surface totale du territoire.

536 des observations totales ont été effectuées dans ces milieux, ce qui représente 220 espèces de tous taxons confondus.

Malgré cette déprise agricole importante, la commune a su préserver de nombreux talus et haies bocagères sur tout le territoire, qui sont un véritable atout pour l'accueil de la biodiversité. Mais c'est indubitablement le travail du Conservatoire du Littoral qui a permis de conserver les espaces ouverts résiduels d'une époque agricole sur la commune. En effet, aujourd'hui, la gestion agricole n'existe plus sur la commune. Malgré quelques initiatives, aucun projet d'exploitation agricole n'a vu le jour sur l'île.

Ce changement de destination d'usage du sol agricole a fortement modifié les paysages de l'île. Les terres sont d'abord retournées à l'état de friche, envahies par les broussailles et les arbres de toutes sortes, au point que certains diront qu'il est paradoxal de ne plus voir la mer depuis une île. Ces changements ont fortement impacté la répartition de certaines espèces.

Le travail de réhabilitation du Conservatoire du Littoral et de la commune a permis de préserver certains sites résultant d'un usage ancien, préservant également une culture et un patrimoine paysager important pour la commune. Parmi eux :

### ► Les prairies du Vran

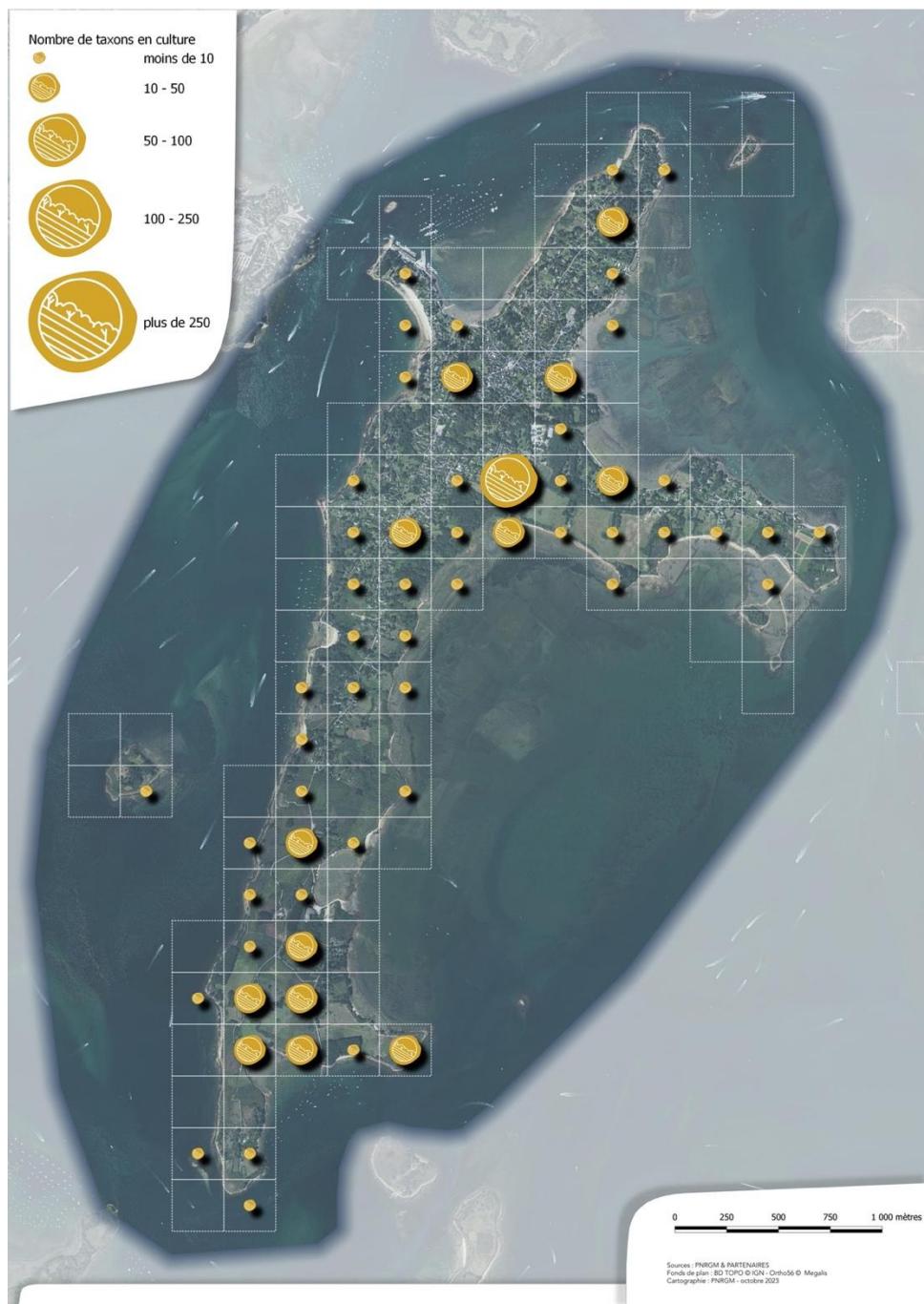
Les prairies du Vran, un système prairial de 12,4 hectares ponctué de haies. Ces prairies naturelles de fauche sont caractérisées par une végétation dominée par des graminées, des herbacées et des fleurs sauvages. Elles abritent une biodiversité riche et variée, jouant un rôle vital dans le maintien de l'équilibre des écosystèmes. Les plantes présentes dans ces prairies peuvent être adaptées à des conditions spécifiques de sol, de luminosité et d'humidité, créant ainsi une mosaïque de micro habitats qui favorise la coexistence d'une variété d'espèces végétales. Avec la présence de cette diversité floristique, tout un cortège faunistique y est associé, faisant des prairies de fauche un habitat essentiel pour de nombreuses espèces d'animaux. Les insectes, tels que les papillons, les abeilles et les orthoptères, trouvent dans ces prairies une source abondante de nourriture et de sites de reproduction. Les petits mammifères, les oiseaux nicheurs et les amphibiens trouvent également des habitats adaptés dans les herbes hautes et les zones de végétation dense. Il est donc important de maintenir cette pratique en régression et surtout de veiller à ne pas enrichir et ensemencer le milieu.

### ► Le verger de Penhap

En 2001, une centaine de pommiers ont été plantés sur la parcelle de Penhap, propriété du Conservatoire du Littoral. Une caractéristique unique de ces arbres réside dans le fait qu'ils portent tous un nom, celui de leur propriétaire ou d'un membre de la lignée familiale. Cette initiative a été le fruit du travail acharné d'une association locale de l'île (AMPP Bourus). Aujourd'hui, le verger perdure et continue de fournir des pommes, ainsi que les précieuses matières premières pour la production de jus de pomme et de cidre, commercialisés sur l'île. Outre l'aspect social marqué de ce lieu, le verger de Penhap offre également d'énormes avantages pour la biodiversité. En effet, les arbres fruitiers attirent une variété d'animaux, tels que des oiseaux, des insectes et de petits mammifères, qui y trouvent refuge, nourriture et abri. De plus, les fleurs des arbres fruitiers attirent les abeilles et d'autres polliniseurs, favorisant ainsi la pollinisation des habitats environnants et contribuant à l'enrichissement de la diversité florale de l'île. En plus de sa contribution à la préservation de l'environnement, les vergers peuvent également servir de lieux d'éducation environnementale, où les gens peuvent apprendre sur la nature et les interactions entre les différentes espèces. Le verger devient ainsi un outil pédagogique, mais également un lieu de transmission de mémoire. Même si aujourd'hui seuls quelques vergers résiduels subsistent, la présence de vergers sur le territoire était autrefois systématique et avait une vocation vivrière. Les vergers et leurs arbres nourriciers occupaient une part significative du territoire de la commune. C'est pourquoi, encore aujourd'hui, on peut découvrir des pommiers devenus sauvages dans les haies et les bois de la commune, témoignant de l'héritage fruitier de cette région.

## Les espèces remarquables

510 observations naturalistes ont été faites dans ces milieux agricoles, représentant 207 espèces de faune et de flore. Parmi les secteurs agricoles inventoriés, on retrouve le plus d'espèces à proximité du Vran et de Penhap (carte 13).



Carte 13 : Carte synthétique des milieux agricoles et du nombre d'espèces par mailles de 250m<sup>2</sup>

## CE QUI FAUT RETENIR ...

Des milieux bocagers et de culture

À l'échelle du territoire

Même si l'activité agricole n'est plus d'actualité sur l'île il est important de préserver ces paysages et maintenir leurs ouvertures. De nombreuses parcelles se sont vues se fermer par le temps et envahies par des espèces exotiques envahissantes.

- Maintenir l'ouverture de ces parcelles ainsi que les structures écologiques en lien avec cette pratiques (haies, murets, fossés)
- Maintenir prioritairement les prairies naturelles non semées, qui sont fauchées ou pâturées, sans modification de la nature du sol
- Préserver le maillage de haies sur la commune

#### À l'échelle des habitats

Les éléments du milieux bocager, tels que les murets en pierres sèches et les chemins creux et les haies sont des refuges pour de nombreuses espèces faunistiques et floristiques.

- Valoriser le patrimoine des murets et des chemins creux de la commune.
- Favoriser les habitats semi-naturels : Encourager la création d'habitats semi-naturels tels que les prairies fleuries, les zones humides, les bandes enherbées le long des cours d'eau et les zones de jachère.
- Préserver les éléments du paysage bocager : Maintenir et restaurer les haies, les murets en pierres sèches, les fossés et les chemins creux, qui sont des éléments essentiels pour la biodiversité. Ces structures fournissent des habitats pour de nombreuses espèces animales et végétales, ainsi que des corridors de déplacement.
- Replanter des espèces autochtones et résistantes aux changements climatiques dans le but de renouveler les haies vieillissantes

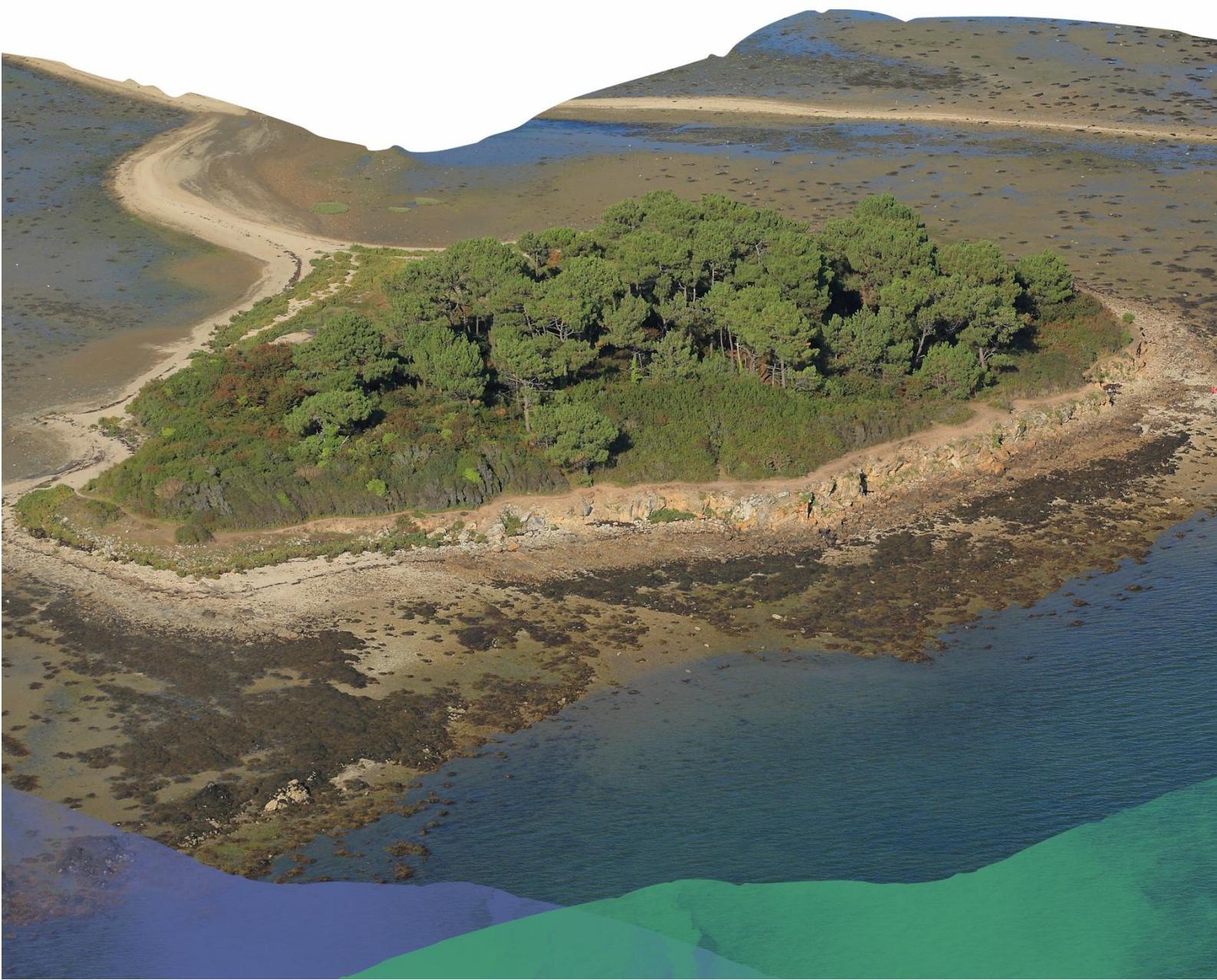
#### À l'échelle des espèces

On remarque néanmoins une faible connaissance des surfaces agricoles de la commune. Malgré la présence de quelques espèces à fort enjeux il serait intéressant de compléter cette connaissance pour favoriser les actions concrètes en faveur de ces espèces

- Améliorer la connaissance naturaliste sur les prairies permanentes de la commune et du verger
- Préserver les habitats ouverts et les prairies permanentes
- Favoriser l'accueil des oiseaux des milieux ouverts, tel que le Bouvreuil pivoine et le Faucon crécerelle



## LES MILIEUX BOISÉS



## *Les milieux boisés*

À l'heure actuelle, environ 31 % de la superficie totale du territoire communal est couverte par des espaces boisés. Cette partie comprend une diversité de milieux boisés, comprenant des forêts de feuillus humides et sèches, des plantations artificielles d'arbres à feuillage caduc et persistant, ainsi que des bosquets secs et humides. Il convient de souligner qu'aucune parcelle privée n'est soumise à une gestion spécifique et contrôlée concernant ces milieux boisés.

Les zones boisées sont réparties de manière uniforme sur l'ensemble du territoire communal. Elles se trouvent notamment le long des différentes pointes de l'île ainsi qu'en périphérie du bourg. Ainsi, une bande plus ou moins continue s'étend de l'ouest de l'île (secteur Renville) jusqu'à l'est (secteur Brouel). (Figure 9).



Figure 9 : Photographies aériennes de 1956 et 2019, évolution de la végétation boisée du Vran

## Les habitats représentatifs

### ► Le bois du Vran

Le bois du Vran constitue un exemple significatif de ces espaces boisés, résultant de l'abandon des activités agricoles sur l'île. Autrefois utilisées en prairies, ces parcelles étaient délimitées par des haies cadastrales. Aujourd'hui, de nombreuses espèces d'arbres ont remplacé les cultures d'autan. À l'intérieur de ces bois, on peut notamment observer un ancien If commun, qui avait été planté à l'époque dans une haie. Bien qu'il soit tombé, il demeure vivant, ce qui illustre la résilience de la nature. L'If commun

est d'ailleurs une espèce résineuse qui était la seule présente sur l'île avant les efforts de reforestation. Ce site constitue la surface boisée continue la plus importante de l'île.

### ► Le bois d'Amour

Par ailleurs, diverses typologies forestières parsèment le territoire communal de l'Île-aux-Moines. Un exemple emblématique est le bois d'Amour, le premier boisement aperçu en accostant au port de l'Île-aux-Moines en partant de Baden. Planté à la fin

du 19<sup>ème</sup> siècle, ce boisement avait pour objectif de valoriser économiquement les landes locales, qui ont progressivement cédé la place à cette forme de couverture boisée. Outre leur importance économique, les conifères, en particulier le Pin maritime, étaient très prisés pour leur attrait esthétique. Par conséquent, ces forêts furent implantées le long des côtes, devenant ainsi une composante marquante de la vie quotidienne des habitants. L'appellation "bois d'Amour" trouve son origine dans sa proximité avec le port, permettant aux épouses des marins de faire leurs adieux à leurs époux depuis cette pointe.

De nombreuses pointes de l'île, telles que la pointe de Kastel er Guevr, la Pointe de Brannec ou encore la pointe du Trec'h, sont le résultat de ces initiatives forestières. Cependant, de nos jours, l'utilisation et la

pérennisation de ces surfaces en plantations conifères sur ces zones côtières soulèvent des discussions animées. En effet, la présence de ces boisements en bord de mer pourrait potentiellement accélérer l'érosion en raison du passage fréquent des touristes sur les sentiers côtiers qui traversent ces bois et du système racinaire peu profond des conifères, pouvant fragiliser les zones côtières.

En résumé, les espaces boisés occupent une part substantielle du territoire communal de l'Île-aux-Moines, offrant une biodiversité riche et témoignant de l'histoire et de l'évolution de cette île. Ils jouent un rôle crucial dans la préservation de la nature, tout en suscitant des débats importants sur leur utilisation et leur impact sur l'environnement côtier.

### Les espèces remarquables

1672 observations naturalistes ont été faites dans ces milieux boisés, représentant 469 espèces au total. Parmi les secteurs boisés inventoriés, on retrouve le plus d'espèces à proximité du Vran et du Trec'h mais également dans les fourrés de Penhap (carte 14).



Écureuil roux <i>Sciurus vulgaris</i>	
<b>ORDINAIRE</b>	<b>TAILLE : 18 - 24 cm</b>
<b>OBSERVATION : Toute l'année</b>	
<p>L'écureuil roux est un animal solitaire qui ne côtoie ses congénères qu'en cas d'abondance de nourriture et pour la reproduction. Arboricole, il vit principalement dans les arbres où il se déplace rapidement et dort la nuit (dans un nid de brindilles, appelé hotte). S'il est moins actif l'hiver, l'écureuil n'hiverne pas.</p> <p>Sa population n'est pas en danger mais l'introduction de l'Ecureuil gris, espèce avec laquelle il est en compétition, le menace indirectement. Par ailleurs, il souffre de la fragmentation de ses habitat (destruction des boisements et du bocage, urbanisation, collisions routières).</p>	
<b>SUR LA COMMUNE</b>	
<p>Une douzaine de données ont été recueillies sur la présence de l'Écureuil roux sur l'île. Le mammifère grimpeur semble présent dans la majorité des espaces boisés notamment dans les boisements au nord de la pointe du Trec'h, ainsi que dans le bois côtier de Kerbilio. Des pommes de pin grignotées attestant de sa présence sont aussi notées au sud de l'île notamment près du chantier du Guip en avril 2024. 5 observations ont été collectées entre 2022 et 2023 grâce à un quatre observateurs qui ont renseigné la plateforme participative de l'ABC.</p>	



### Sénéçon en arbre

*Baccharis halimifolia*



EXOTIQUE

TAILLE : max 4 m

FLORaison : Aout à decembre

Le Sénéçon en arbre, communément appelé baccharis est un arbuste originaire du sud-est des États-Unis, naturalisé en Europe depuis les années 1960. Ses fortes capacités d'adaptation, de reproduction et de colonisation et en font un concurrent redoutable pour toutes les espèces végétales locales présentes dans les milieux où il s'implante et justifient son statut d'espèce exotique envahissante et les actions mises en œuvre pour l'éradiquer ou limiter sa propagation.

Très présent sur le territoire du Parc, des campagnes d'éradication sont menées chaque année par le Parc, le Collectif anti-baccharis, les communes et un réseau de bénévoles ; où la participation du plus grand nombre est nécessaire.

#### SUR LA COMMUNE

À l'Île aux Molines comme sur de nombreuses communes autour du Golfe, le Baccharis s'impose comme Espèces Exotiques Envahissantes. En l'absence de marais littoraux et milieux favorables à l'invasive, seuls quelques pieds s'installent de manière isolée. La vigilance du garde du littoral et de certains particuliers attentifs au développement de plante permet de contenir l'expansion de la colonisatrice. Sur la commune, deux parcelles privées posent encore soucis. L'une vient d'être acquise par le Conservatoire à la pointe sud de Brouel et les plants devraient rapidement être éliminés. L'autre parcelle dans l'Anse du Guéric reste privée, à charge du propriétaire de limiter l'extension du Baccharis.



Carte synthétique des milieux boisés et du nombre d'espèces par mailles de 250m<sup>2</sup>

# CE QUI FAUT RETENIR ...

## Des milieux boisés

### À l'échelle du territoire

Les paysages boisés de la commune de l'Île-aux-Moines résultent de l'abandon de nombreuses parcelles agricoles. Malgré l'intérêt de la présence de boisement, il est important de préserver des surfaces ouvertes sur l'horizon et pour la biodiversité, néanmoins, les boisements de feuillus de l'Île-aux-Moines fait bénéficier aux habitant d'un cadre de vie et d'îlots de fraicheur importants.

- ▶ Réfléchir aux changements d'usages des boisements de conifères des pointes de la commune,
- ▶ Valoriser les points de vue paysagers
- ▶ Anticiper les changements climatiques en prenant en compte les risques de chute d'arbres sur les pointes à fort enjeux paysagers
- ▶ Favoriser une régénération naturelle des espèces autochtones.

### À l'échelle des habitats

L'Île-aux-Moines est marqué par des boisements hétérogènes, Selon leurs localisations. Les pointes maritimes sont essentiellement boisées de Pin de Monterey (*Pinus radiata*). Alors que les boisements périurbains, sont composés de feuillus

- ▶ Supprimer et contrôler les essences d'arbres allochtones, voire envahissantes notamment sur le secteur du Vran et de Brouel
- ▶ Conseiller la gestion des arbres en têtard quand l'essence le permet dans les jardins privés et dans les sites communaux
- ▶ Favoriser une gestion forestière permettant le développement de vieux arbres
- ▶ Laisser vieillir les peuplements mésophiles et les arbres remarquables
- ▶ Cartographier les arbres remarquables de la commune et les protéger
- ▶ Mettre en valeur les sentiers pédestres hors sentiers du littoral de la commune

### À l'échelle des espèces

Les différents boisements de la commune représentent une part significative de la surface totale et accueille une biodiversité importante associées, notamment le Grand capricorne, la Tourterelle des bois ou encore, le Corbeau freux

- ▶ Poursuivre les suivis relatifs aux oiseaux nicheurs
- ▶ Restaurer les habitats dégradés pour créer des conditions favorables à la diversité écologique relative aux boisements.
- ▶ Lutter contre la colonisation du Baccharis et notamment en lisière des boisements littoraux
- ▶ Préserver les sites refuges hivernaux des espèces de chauves-souris et d'amphibiens



## LES MILIEUX URBAINS ET INDUSTRIALISÉS

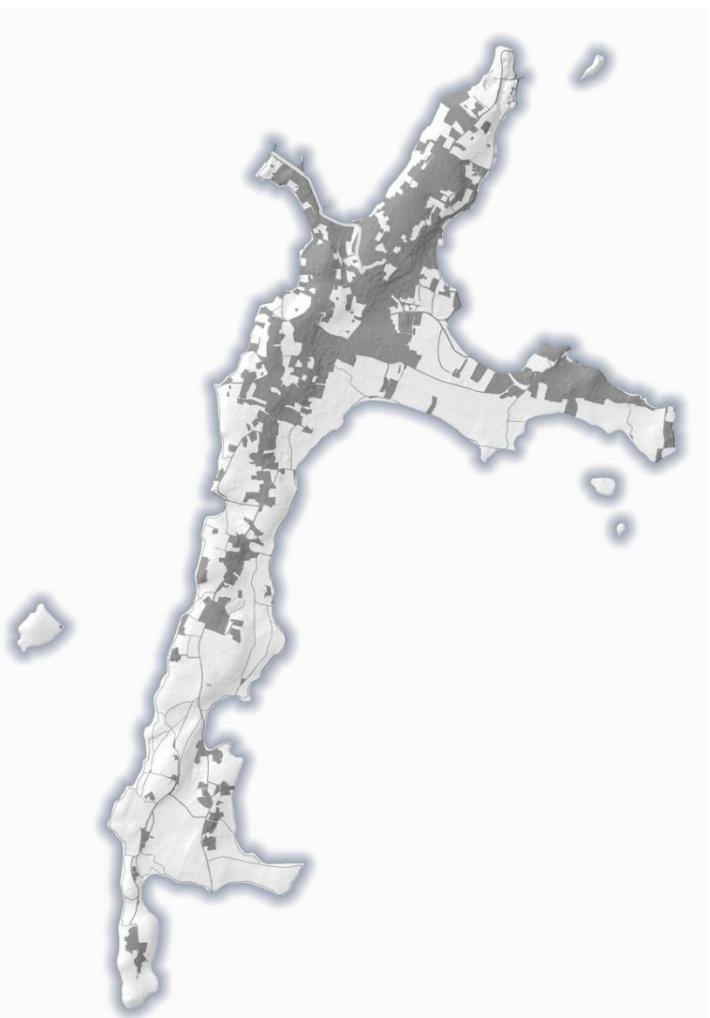


## *Les milieux urbains et industrialisés*

Cette section du territoire communal, représentant 36 % de la superficie totale, correspond à environ 117 hectares sur les 327 hectares au total. Elle inclut divers éléments tels que les routes, les bâtiments, les zones non végétalisées, ainsi que les parcs et jardins, qu'ils soient privés ou publics.

À l'Île-aux-Moines, les zones anthropiques occupent au total 20 hectares de routes, 24 hectares de bâtiments, 65 hectares de parcs et jardins, ainsi que 7 hectares de terrains non végétalisés, principalement composés de parkings et d'autres surfaces perméables. La majeure partie de cette zone urbanisée se concentre au cœur de la commune, avec une concentration de zones résidentielles dans sa partie nord.

Les espèces nocturnes sont particulièrement sensibles à la pollution lumineuse. Par conséquent, la commune de l'Île-aux-Moines a entrepris des travaux de rénovation de l'éclairage public, avec notamment un système d'extinction programmable. L'objectif de cette modernisation est de favoriser l'utilisation de systèmes d'éclairage plus économies en énergie et moins polluants. En plus des avantages en termes d'économie d'énergie, cette évolution vise à améliorer l'observation du ciel étoilé, tout en protégeant l'environnement local.



Cette démarche démontre l'engagement de la commune en faveur de la préservation de la biodiversité, de l'efficacité énergétique et de la réduction de l'impact environnemental, tout en tenant compte des besoins des habitants et de l'écosystème local (Figure 10).

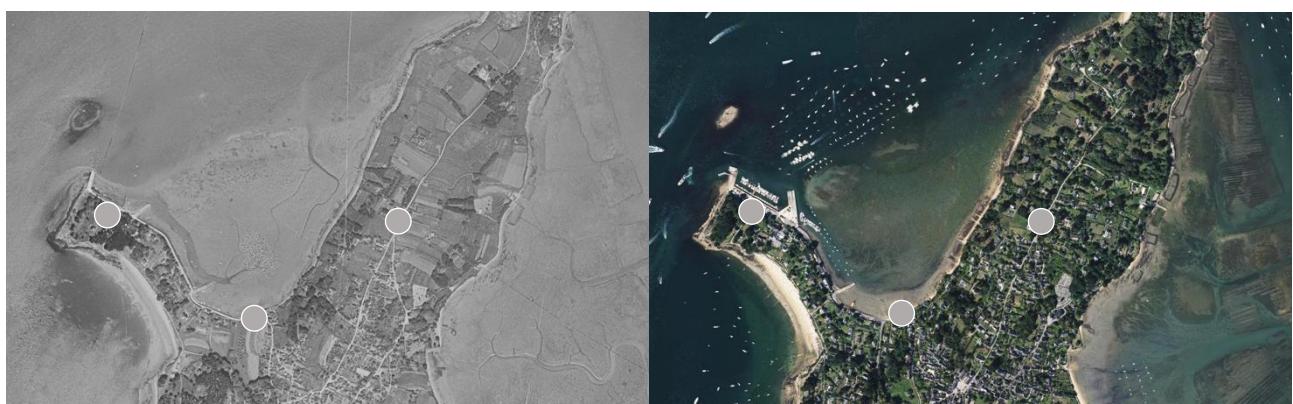


Figure 10 : Photographies aériennes de 1956 et 2019, évolution de la végétation du Bourg de L'Île-aux-Moines

## **Les habitats représentatifs**

### ► Le cimetière

Bien que traditionnellement associés à des fonctions funéraires, les cimetières peuvent également jouer un rôle

inattendu en abritant des écosystèmes présentant une diversité écologique intéressante. Ces espaces, bien que

modifiés par l'activité humaine, présentent un certain équilibre écologique. Les espèces floristiques qui prospèrent sont souvent des plantes rudérales, spécialement adaptées aux conditions de piétinement fréquent. Parmi elles, on peut citer le Plantain corne de cerf, la Pâquerette et diverses sagines. Cependant, il est important de noter que ces espaces peuvent également accueillir des espèces exotiques envahissantes, nécessitant une surveillance étroite.

La diversité écologique des cimetières peut varier considérablement en fonction de la gestion et de l'aménagement spécifiques de chaque site. Certains adoptent des pratiques plus respectueuses de l'environnement favorisant la conservation de la biodiversité, tandis que d'autres suivent des approches plus traditionnelles pouvant limiter cette diversité. À l'Île-aux-Moines, la gestion du cimetière semble être particulièrement raisonnée, avec la présence de nombreuses espèces floristiques souvent désignées comme des « échappées de jardins » ou issues de semences pour prairies fleuries. La présence en ces lieux de ces espèces « sauvages » est parfois décriée par certains habitants, qui pourraient changer d'opinion à la lecture de ce document. Bien que nécessitant une surveillance constante, cette flore attire un grand nombre d'espèces pollinatrices, contribuant à la vitalité de l'écosystème local.

En résumé, les cimetières, tout comme les autres espaces modifiés par l'homme, peuvent jouer un rôle inattendu dans la préservation de la biodiversité. Une gestion appropriée de ces sites peut non seulement honorer leur vocation première, mais aussi contribuer à la conservation de la nature et à la protection des espèces végétales et animales locales, ainsi qu'au caractère social du lieu.

### ► Les murets de Pierres Sèches

Les murets jouent un rôle fondamental dans l'enrichissement de la mosaïque paysagère tout en répondant aux divers besoins écologiques des animaux. En tant qu'éléments linéaires servant à délimiter des parcelles, ils créent une transition rapprochée entre les milieux exploités, tels que les cultures et les milieux extensifs, comme les prairies permanentes, les zones humides ou les forêts. Cette proximité favorise l'effet de lisière, stimulant la diversité des espèces. L'effet de lisière créé par les murets joue un rôle crucial dans la circulation, la reproduction, le refuge et la surveillance de nombreuses espèces, notamment des araignées, des reptiles, des oiseaux et des escargots.

## Les espèces remarquables

Du point de vue végétal, les murs en pierre sont généralement dominés par des fougères à crampons, telles que les Polypodes vulgaires, les Nombrils de Vénus et les Ruines de Rome. On y trouve également des espèces exotiques, comme la Vergerette de Karvinsky. À l'Île-aux-Moines, où l'on trouve un grand nombre de murs et de murets, tant dans le centre-ville que dans les parcelles ouvertes, la plupart sont colonisés par cette végétation dense, contribuant au charme pittoresque de la commune. Ces murets jouent également un rôle essentiel dans la préservation de la macrofaune, soutenant ainsi la biodiversité locale.

### ► Les Bâtiments

En ce qui concerne les bâtiments, qu'ils soient résidentiels, commerciaux, administratifs ou industriels, ils représentent une empreinte humaine sur l'environnement naturel. Certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris s'adaptent à ces structures artificielles et y trouvent des refuges similaires aux cavités naturelles, comme les arbres et les falaises. Cependant, l'expansion de l'urbanisation menace la flore et la faune locales. Il est donc crucial de préserver ces refuges artificiels, tels que les clochers, les combles et les sous-pentes, tout en adaptant les constructions pour anticiper les besoins de la biodiversité.

À l'Île-aux-Moines, des exemples de cette cohabitation entre l'homme et la nature sont visibles, tels que la colonie de Pipistrelle (genre encore à déterminer) dans le clocher de l'église, les nids de Martinets noirs dans les bâtiments de Kergonan et les façades des maisons accueillant des hirondelles des fenêtres. Cependant, il est important de sensibiliser sur la réglementation relative à la destruction des nids, car cela peut avoir un impact significatif sur la préservation de certaines espèces, comme les hirondelles, dont les populations sont en forte régression ces dernières années (Pour rappel : La destruction intentionnelle de nids d'espèces protégées est un délit réprimé par l'article L 415-3 du code de l'environnement et punissable jusqu'à un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende).

En somme, la coexistence entre l'urbanisation et la biodiversité est un enjeu crucial et des pratiques respectueuses de l'environnement ainsi qu'une meilleure compréhension des interactions entre l'homme et la nature sont essentielles pour préserver la richesse écologique de l'île.

750 observations naturalistes ont été faites dans ces milieux urbains, représentant 231 espèces de faune et de flore. Parmi les secteurs urbains inventoriés, on retrouve le plus d'espèces dans les mailles comprenant l'embarcadère et sur l'emprise du centre-bourg de l'Île-aux-Moines (carte 15).



Martinet noir  
*Apus apus*

PATRIMONIALE

TAILE : 17 cm

OBSERVATION : mi-avril à mi-juillet



Ancien habitant des falaises et des grottes, le martinet noir s'accorde maintenant des cavités et des anfractuosités de nos bâtiments. Migrateur trans-saharien strict, ce grand migrateur a une aire d'hivernage très distanciée de son aire de reproduction. Il mène une vie presque totalement aérienne, incluant un sommeil nocturne en vol. Insectivore, le martinet chasse dans tous les espaces pour peu qu'ils soient productifs en insectes volants. La principale menace est la raréfaction des lieux de nidification du fait de la rénovation des bâtiments, notamment des façades et toitures.

SUR LA COMMUNE

Espèce strictement anthropophile, le Martinet noir est fortement inféodé aux installations humaines. Comme ailleurs dans le périmètre du Parc, on le retrouve donc dans la partie bâtie de la commune de l'Île aux Moines. 14 observations attestent de sa présence dont la moitié sont des données relativement anciennes d'avant 2019. Sans beaucoup d'informations sur sa répartition des couples nicheurs, le migrateur est connu pour être nicheur certain sur l'île. Espèce menacée en partie par les travaux de rénovation, un travail spécifique à l'échelle de la commune pourrait permettre de mieux prendre en compte la raréfaction des sites de reproduction insulaires.



Hérisson d'Europe  
*Erinaceus europaeus*

ORDINAIRE

TAILE : 18 à 31 cm

OBSERVATION : Printemps à automne



Ce mammifère est couvert d'environ 6 000 piquants. Il sait rester discret puisqu'on ne le rencontre qu'au crépuscule ou la nuit, quand il part chasser des Chenilles, lombrics, insectes, amphibiens... Le hérisson ne se fatigue pas à courir après ses proies, il se contente de celles qui passent à sa portée. C'est un opportuniste.

Il vit essentiellement autour de haies, talus et jardins. En hiver, il s'installe sous des tas de feuilles sèches où il rentrera en semi-hibernation.

Ses menaces sont majoritairement de causes anthropiques comme l'usage de pesticides, les collisions routières ainsi que de l'urbanisation (jardins clôturés par des grillages ou des murets) qui limite ses déplacements.

SUR LA COMMUNE

Comme pour les autres espèces de mammifères, le Parc ne dispose que de très peu de données sur la présence et la répartition du Hérisson d'Europe sur l'Île aux Moines. Deux observations ont été collectées entre 2019 et 2021. Un cadavre (2021) découvert dans la lande au sud de Kerno, ainsi qu'une autre donnée moins précise. La mise en place d'un inventaire plus précis pourrait être de centraliser la donnée et de mieux connaître les déplacements et la distribution du Hérisson d'Europe en milieu insulaire.



Carte 14 : Carte synthétique des milieux urbains et industrialisés et du nombre d'espèces par mailles de 250m<sup>2</sup>

# CE QUI FAUT RETENIR ...

Des milieux urbains et industrialisés

## À l'échelle du territoire

Le paysage urbain de la commune a fortement évolué. Aujourd'hui, on retrouve un équilibre paysager et environnemental malgré les pressions sociales que l'Île-aux-Moines doit absorber en question de logements et des structures de service. Malgré ces pressions il est important de garder une approche durable dans la gestion de ces espaces.

- ▶ Poursuivre la démarche de limitation de produits phytosanitaires, qui a reçu en 2020 le label « Zero-Phyto » remis par la région Bretagne.
- ▶ Favoriser les entretiens différenciés et raisonnés (fauches tardives, paillages, éco pâturages)
- ▶ Favoriser les espèces peu consommatrices d'eau et limiter les plantes bisannuelles au profit des vivaces dans les espaces fleuris
- ▶ Favoriser la rénovation du bâti existant plutôt que la construction moderne
- ▶ Rénovation de la cours d'école en îlots de fraîcheur
- ▶ Poursuivre la végétalisation du cimetière

## À l'échelle des habitats

Le bourg de l'Île-aux-Moines possèdent un patrimoine bâti traditionnel comprenant des éléments tels que des murets, des talus, des calvaires et d'autres monuments religieux et bâtiments communaux qui offrent un potentiel d'accueil pour la biodiversité.

- ▶ Promouvoir les savoirs-faire architecturaux favorables à la biodiversité, tant sur les bâtiments récents que sur les constructions anciennes, en s'appuyant sur les ressources locales telles que le Parc naturel régional et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE). Cela permettra de concevoir et de rénover les bâtiments de manière à offrir des habitats favorables à la faune et à la flore locales.
- ▶ Sensibiliser les habitants à l'accueil de la biodiversité dans les propriétés privées, notamment dans les jardins, en leur fournissant des informations sur les bonnes pratiques à adopter au quotidien.

## À l'échelle des espèces

Certaines espèces trouvent refuge dans ou aux alentours des constructions humaines, tels que les reptiles comme l'Orvet fragile, les hérissons et les chauves-souris... Cependant, certains aménagements peuvent devenir une barrière ou une nuisance pour ces espèces. Les murs et murets des jardins privés, les dispositifs anti-pigeons sont difficilement franchissables pour les différentes espèces se rendant vers leurs sites de reproduction et de nourrissage. De même, l'éclairage de la commune peut perturber les déplacements des populations de chauves-souris et altérer les cycles des espèces nocturnes ou crépusculaires, ainsi que le développement des espèces diurnes.

- ▶ Réaliser des aménagements spécifiques adaptés aux espèces notamment concernant les colonies de chauves-souris selon les préconisations proposées par le bureau d'étude
- ▶ Adapter l'éclairage public en diminuant les horaires d'utilisation et/ou l'intensité lumineuse pour réduire les perturbations sur la faune nocturne.
- ▶ Intégrer et installer des nichoirs pour les oiseaux et les chauves-souris, aussi bien dans les nouvelles constructions que dans les anciennes, pour leur offrir des habitats supplémentaires propices à leur installation.
- ▶ Conserver et inventorier la biodiversité dite « ordinaire » et favoriser son déplacement
- ▶ Favoriser l'accueil et la reproduction d'oiseaux notamment les Hirondelles
- ▶ Sensibiliser les habitants/élus/agents aux périodes de nidification en spécifiant l'importance de respecter ces dernières dans la taille des haies pour ne pas se rendre responsable de la destruction volontaire de nids (délit)



## LES MILIEUX DE LANDES



## *Les milieux des landes*

Les landes ne représentent qu'une petite fraction, soit 2,5 %, du territoire communal de l'Île-aux-Moines. Elles se composent de landes humides ainsi que de landes sèches et mésophiles, avec une prédominance de ces dernières occupant 8 hectares de l'ensemble de l'île. Ces milieux se concentrent principalement dans la partie sud de l'île.

Bien que leur couverture territoriale soit limitée, les landes revêtent une grande importance écologique. Elles abritent des écosystèmes fragiles et spécifiques, hébergeant une biodiversité adaptée à ces conditions particulières. De plus, ces milieux jouent un rôle crucial dans la préservation de la faune et de la flore locales, surtout dans un contexte insulaire où l'espace est restreint. Ainsi, bien que modestes en superficie, la conservation des landes de l'Île-aux-Moines est essentielle pour préserver la diversité biologique de l'île et de ses îlots environnants. Dans cette optique, le conservatoire du littoral a acquis de nombreuses parcelles de l'île à partir des années 1980, avec pour objectif principal la réhabilitation des landes.



En effet, les milieux ouverts de l'île sont menacés par l'enrichissement, résultant de l'absence d'entretien des landes suite à l'évolution des pratiques agricoles. Cette situation conduit au vieillissement des landes, entraînant la disparition de la strate herbacée et des bruyères au profit des fourrés à prunelliers, des ronciers et des Fougères aigles. Afin de contrer ce phénomène, le conservatoire adopte des mesures de gestion tels que l'abattage sélectif des résineux, qui acidifient les sols et banalisent les paysages, ainsi que le débroussaillage sélectif pour préserver différentes strates de landes. Un entretien régulier par débroussaillage, fauche ou pâturage est ensuite réalisé pour éviter que ces milieux ne se referment à nouveau.

Grâce à la gestion entreprise par le conservatoire du littoral, la commune a pu réhabiliter et préserver des sites d'intérêt patrimonial de grande importance.

### Les habitats représentatifs

#### ► La lande de la pointe du Nioul

Les landes situées à la Pointe du Nioul et les autres landes sèches sont classées sous le code EUNIS F4.23<sup>10</sup>, conformément à la classification des habitats européens, correspondant aux landes à Erica et Ulex. Bien que présentant une végétation typique des landes, ce secteur se distingue par une particularité botanique remarquable : une population significative d'aspodèles d'Arrondeau y prospère au printemps. Ces landes à Asphodèles d'Arrondeau revêtent une grande importance, car elles servent de refuge aux espèces oligotrophiques en danger, compte tenu de l'eutrophisation généralisée des anciennes étendues de landes. Protéger cet écosystème fragile et précieux est donc primordial.

<sup>10</sup> Moss, D. (2005). How was EUNIS habitats constructed? How were the original divisions made and levels decided?

Cette parcelle fait partie du périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral, facilitant ainsi les actions de préservation menées dans la commune de l'Île-aux-Moines. Grâce à l'engagement de ce gestionnaire, la surface et l'état de conservation des landes sont préservés.

Outre leur importance biologique, les landes revêtent également une grande valeur paysagère, conférant à la Pointe du Nioul un caractère véritablement exceptionnel. Elles offrent une impression de nature préservée aussi bien aux habitants qu'aux visiteurs de la commune.

La richesse spécifique des landes renvoie à la biodiversité et à la variété des espèces de plantes et d'animaux qui habitent ces écosystèmes. Les landes sont des zones caractérisées par une végétation dominée par des plantes basses, adaptées à des sols pauvres en nutriments et à un climat généralement rude, comme celui que l'on trouve dans les régions côtières ou montagneuses.

Bien que les landes puissent sembler moins diversifiées que d'autres types d'écosystèmes plus riches en ressources, elles abritent néanmoins une variété d'espèces spécialement adaptées à leurs conditions environnementales particulières. Les plantes, les insectes, les oiseaux et d'autres animaux qui y habitent ont souvent développé des adaptations uniques pour survivre dans ces habitats parfois hostiles.

### Les espèces remarquables

117 observations naturalistes ont été faite dans ces milieux de landes, représentant 62 espèces de faune et de flore souvent inféodées à ce type de milieux. Parmi les secteurs landicoles inventoriés, c'est sans grande surprise que l'on retrouve le plus d'espèces dans la lande de la pointe du Nioul (carte 16).



Lézard à deux raies  
*Lacerta bilineata*

PATRIMONIALE

TAILE : 20 - 30 cm

OBSERVATION : Mars à octobre



La distribution géographique du Lézard à deux raies est extrêmement limitée, de France, au nord de l'Espagne, de l'Italie à la Croatie. En France, il est absent au nord d'une ligne Cherbourg-Besançon. En Bretagne, s'il est présent sur la quasi-totalité des côtes, il demeure absent d'une vaste zone du centre de la région notamment dans les Côtes-d'Armor et le nord de Finistère. On le rencontre fréquemment dans différents habitats secs riches en végétation herbacée, tels que les lisières et clairières des forêts, les landes ou les haies. Visible du printemps à l'automne, il est surtout actif en avril, mai et juin. Son régime alimentaire est varié, incluant de nombreux invertébrés ainsi que des larves d'insectes trouvés parmi la végétation.

#### SUR LA COMMUNE

Une petite dizaine de données attestent de la présence du Lézard à deux raies aux quatre coins de la commune l'Île aux Moines. Il est vrai que les nombreuses landes, les friches ainsi que les murets de pierres sèches favorisent sa vie et ses déplacements. Entre mars et octobre, il n'est pas rare de le voir filer sous vos pieds, le long des chemins côtiers.



Asphodèle d'Arrondeau  
*Asphodelus arrondeaui*



PROTÉGÉE

TAILLE : 60 à 150 cm

FLORaison : avril à mai

L'Asphodèle d'Arrondeau est une plante herbacée caractérisée par ses longues tiges aux feuilles étroites et allongées. En période de floraison, elle produit des fleurs blanches ou rosées, délicatement disposées en grappes au sommet des tiges. En France, cette plante menacée n'est présente qu'en Bretagne, impliquant une forte responsabilité régionale. Parfois très abondante sur la côte sud et sur les îles, l'Asphodèle d'Arrondeau est ailleurs rare en Bretagne. Elle pousse sur des sols pauvres souvent associée aux landes littorales. En raison de sa répartition géographique limitée et de la fragilité de son habitat, la préservation de l'Asphodèle d'Arrondeau est un enjeu majeur.

#### SUR LA COMMUNE

Près d'une quarantaine de données attestent de la présence de l'Asphodèle d'Arrondeau sur l'Île aux Moines. Si l'espèce est surtout présente au sud de l'île sur les terrains appartenant au Conservatoire du Littoral, elle pousse à la pointe du Bois d'Amour à l'ouest de l'île ou sur les îles proprement dit, au sud de l'Île d'Holavre et sur l'Île Creizic. Véritable fleuron de l'île, les inflorescences maculées ponctuent les landes de l'île en avril et mai.



Carte 15 : Carte synthétique des milieux de landes et du nombre d'espèces par mailles de 250m<sup>2</sup>

# CE QUI FAUT RETENIR ...

## Des milieux de landes

### À l'échelle du territoire

La raréfaction de ce type d'habitat sur l'ensemble du territoire rend primordiale la conservation et la restauration des milieux de landes. Ainsi, une bonne gestion de ces milieux s'impose. L'acquisition de ces parcelles par la mairie semble être une opportunité pour conserver le potentiel paysager et environnemental de la commune.

- Maintenir l'ouverture des landes fortement embroussaillés
- Continuer à acquérir du foncier, faire valoir le droit de préemption urbain par la commune ou le conservatoire du littoral

### À l'échelle des habitats

La préservation des landes est essentielle pour protéger une biodiversité unique et fragile. Ces écosystèmes offrent un rôle vital dans la régulation environnementale, la filtration de l'eau et la résistance aux changements climatiques. Sauvegarder les landes, c'est préserver un trésor naturel irremplaçable pour les générations présentes et futures.

- Cartographier plus précisément les landes sèches et les complexes phytosociologique des landes de la commune.
- Sensibiliser les habitants à l'importance de la conservation des landes
- Valoriser les sites à enjeux en relation avec le conservatoire du littoral.
- Anticiper les risques d'incendie et établir un plan de Prévention des Risques d'Incendies en lien avec le SDIS 56.
- Mettre en place des mesures légales de protection des landes et des espèces qui en dépendent pour empêcher leur destruction ou leur dégradation
- Élaborer un plan de gestion spécifique

### À l'échelle des espèces

En protégeant les espèces des landes et induisant par conséquence la préservation des écosystèmes uniques relatifs aux landes, ainsi que les interactions complexes entre les organismes et des services écologiques essentiels pour l'environnement.

- Poursuivre les inventaires de la faune et de la flore des landes
- Préserver la population d'Asphodèle d'Arrondeau
- Favoriser la création de corridors écologiques entre les différentes zones de landes pour faciliter la dispersion des espèces.
- Sensibiliser les habitants aux espèces associées aux milieux landicoles.



## LES MILIEUX LITTORAUX

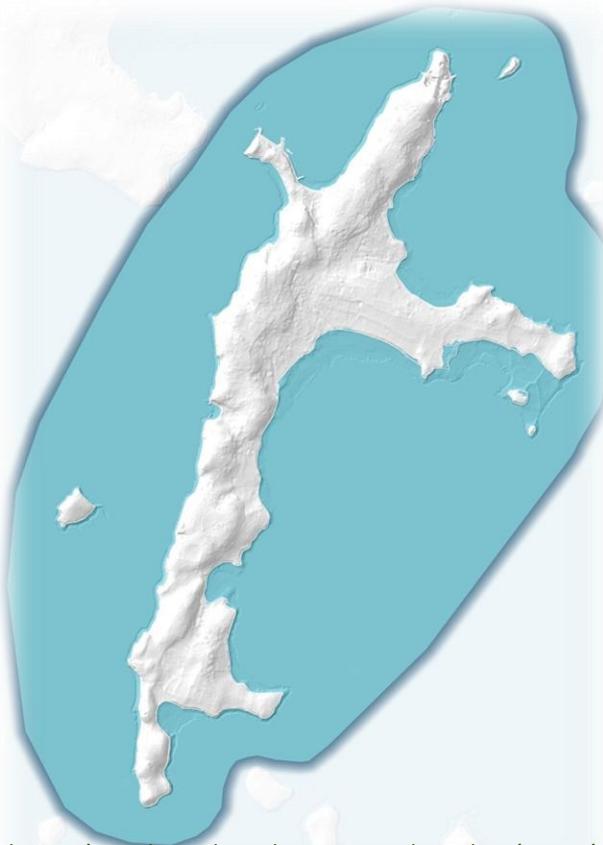


### *Les milieux littoraux*

Sur l'Île-aux-Moines, les zones côtières jouent un rôle significatif dans la composition du territoire. Les habitats des milieux littoraux s'étendent sur une superficie de 3,4 hectares, représentant ainsi 1% du territoire communal. Cependant, cette proportion doit être considérée avec précaution, car cette surface inclut uniquement les entités présentes dans les limites communales et pas l'intégralité du Domaine Public Maritime.

Si l'on prenait en compte les habitats littoraux situés sur ce territoire, ils comprendraient principalement des marais salés, des formations rocheuses, des falaises, des plages de sable, ainsi que des milieux marins et des estrans non végétalisés, sans oublier les champs d'algues et les herbiers marins. C'est d'ailleurs dans ces secteurs que l'on retrouve un grand nombre d'espèces protégées, mais surtout une faune et une flore riches, strictement liées et adaptées aux conditions biologiques de ce milieu. De plus, les accrétions récentes sur l'Île ne sont pas encore considérées dans l'emprise cadastrale de l'île ce qui fausse également les résultats. Néanmoins ces nouveaux habitats naturels littoraux sont résolument des atouts pour la biodiversité de la commune.\*

Il est à noter que le nombre relativement faible de données sur les espèces des milieux littoraux souligne la nécessité d'entreprendre des inventaires complémentaires pour mieux comprendre les écosystèmes côtiers de la commune. À cet égard, une étude commandée par la commune et réalisée par des étudiants en master Science de la mer parcours, Expertise et Gestion de l'Environnement Littoral, de l'Université de Bretagne Sud (Brest) vient combler cette lacune.



### Les habitats représentatifs

#### ► Les tombolos et Landenez de Brouel

Les tombolos de Brouel sont une caractéristique géomorphologique résultant de processus géologiques et sédimentaires. Ils relient deux îles (Landenez) à l'île principale par un bras de sable, ce qui signifie qu'ils peuvent être submergés lors des pleines mers. Lorsque la marée est basse, il est possible de se rendre à pied sur ces îles, ce qui en fait une destination appréciée des randonneurs et des touristes. Cependant, cette accessibilité peut exercer une pression significative sur la faune et la flore locales.

Ces îles semblent être un site idéal pour la reproduction de nombreuses espèces d'oiseaux marins, notamment le Goéland argenté et l'Huîtrier pie, qui nichent au sol sur les hauteurs des plages et les surplombs rocheux. Cependant, le dérangement causé par les visiteurs et la prédation constituent des facteurs limitants pour la réussite de reproduction de ces oiseaux.

\* Il conviendra de noter que cette analyse ne prend pas en compte l'intégralité du Domaine Public Maritime.

#### ► L'île de Creïzic

L'île de Creïzic, tout comme d'autres îles du golfe du Morbihan, est désignée comme un biotope protégé en raison de son importance cruciale pour la nidification d'oiseaux tels que les goélands, les Huîtriers-pies. Ces espèces sont

particulièrement sensibles et vulnérables pendant leur période de reproduction, qui comprend l'accouplement, la ponte, la couvaison et l'élevage des jeunes jusqu'à ce qu'ils soient capables de voler.

Ces oiseaux choisissent principalement les zones côtières et les habitats terrestres situés à l'interface entre la terre et la mer pour établir leurs nids, souvent de simples dépressions dans le sol qui peuvent facilement être confondues avec le substrat environnant. Par conséquent, le piétinement accidentel des nids ou des jeunes oisillons, ainsi que les perturbations causées par les débarquements fréquents, compromettent gravement leur réussite reproductive. Ces perturbations ont des conséquences néfastes sur la conservation de ces espèces protégées, dont les sites de nidification ont déjà été réduits en raison de l'urbanisation croissante et de l'attrait touristique du Golfe du Morbihan, ainsi qu'à l'échelle régionale.

Il est donc essentiel de mettre en place des mesures de protection et de sensibilisation pour préserver ces espèces et leurs habitats fragiles. Cela implique de restreindre l'accès aux zones de nidification pendant la période critique de reproduction, de mettre en place des itinéraires spécifiques pour les visiteurs et de promouvoir des pratiques respectueuses envers la faune et de la flore locale. La conservation de ces espèces et de leurs habitats est non seulement importante pour la biodiversité, mais aussi pour maintenir l'équilibre écologique de ce site. Toutefois, la préservation de la biodiversité sur cette île est favorisée par la limitation des visiteurs, due au caractère privé de cette île et à l'absence de cale d'accostage.

#### ► L'accrétion du Vran

L'accrétion du Vran a été le témoin de nombreux changements sédimentaires ces dernières années, entraînant une nette expansion de sa plage. Ce phénomène a permis l'épanouissement d'une variété d'espèce caractéristiques de plusieurs habitats d'intérêt tel que les dunes atlantiques et les pelouses maritimes, les prés-salés, ou encore plus bas sur l'estran les herbiers de Zostère naine.

#### ► Les pelouses littorales du bois d'Amour

Les pelouse aérohalines forment des communautés végétales très spécialisée, composée d'espèces végétales peu communes. Elles sont soumises à l'influence du vent et des embruns, voire à une sécheresse élevée en été. On retrouve ces pelouses aux abords directe de la mer, juste au-dessus des rochers situés sur l'estran, des falaises ou promontoire rocheux.

Elles sont très rares et en régression sur le territoire du Parc et n'apparaît que de manière relictuelle. Elles sont susceptibles d'accueillir des espèces d'intérêt botanique telles que l'Armérie maritime et le Sedum des anglais. Il est important de préserver ce site du piétinement et notamment lors de l'organisation des événements tel que la semaine du Golfe. Le sentier côtier du littoral du bois d'Amour a été récemment aménagé pour encadrer la circulation des visiteurs.

#### ► Les laisses de mer et la végétation des hauts de plages

La laisse de mer est un habitat méconnu des écosystèmes côtiers. Son rôle écologique est vaste et crucial pour la santé des littoraux. Elle offre un habitat vital pour une variété impressionnante d'espèces, allant des petits invertébrés en passant par les crustacés. Ces derniers seront à leur tour, consommés par de nombreuses espèces d'oiseaux dépendantes de cette ressource alimentaire.

Mais la laisse de mer ne se contente pas de fournir un refuge ; elle contribue également au cycle des éléments nutritifs. Les débris organiques qui s'y accumulent servent de source de nutriments pour les écosystèmes côtiers, alimentant la croissance des plantes côtières et le fonctionnement des chaînes alimentaires.

Ce milieu protège également les côtes de l'érosion en absorbant une partie de la force des vagues, agissant comme une barrière naturelle.

En résumé, la laisse de mer n'est pas seulement une accumulation de débris sur la plage, c'est un écosystème dynamique et complexe qui contribue à maintenir la biodiversité et à assurer la stabilité des écosystèmes marins. Ainsi, il est d'une importance vitale de les préserver et d'en assurer une bonne gestion.

### Les espèces remarquables

708 observations naturalistes ont été faite dans ces milieux littoraux, représentant 336 espèces de faune et de flore au total. Parmi les secteurs littoraux inventoriés, on retrouve le plus d'espèces dans les mailles correspondant aux secteurs du Goret et de Kastell er Guevr (carte 15).



**Harle huppé**  
*Mergus serrator*

PATRIMONIALE

TAILE : 52 - 61 cm

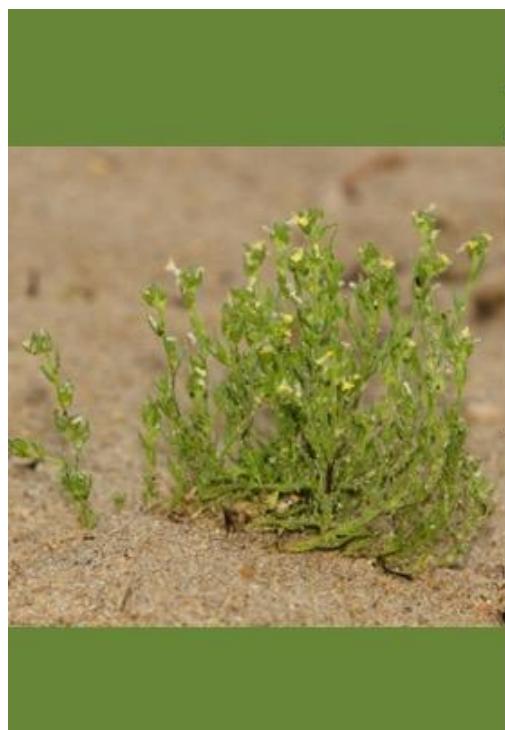
OBSERVATION : Novembre à mars



Le Harle huppé est un canard plongeur. Son bec effilé rouge, sa tête noire avec des reflets verts, son collier blanc et sa huppe lui confèrent un style inimitable. Il se reproduit dans les régions boréales et hiverne le long des côtes atlantiques. Depuis des années, le Golfe du Morbihan, site principal s d'hivernage de l'espèce en France joue un rôle majeur dans la conservation de l'espèce. Les principales menaces qui pèsent sur cet oiseau sont l'augmentation des risques de pollution aux hydrocarbures et l'eutrophisation des eaux littorales. Sur les sites d'hivernage comme le Golfe, le dérangement est aussi une problématique.

#### SUR LA COMMUNE

Les comptages réalisés par le garde du littoral de l'Île aux Moines depuis des années assurent une bonne connaissance de l'espèce sur le pourtour de l'île. En 2022, le Golfe du Morbihan était le premier site d'accueil pour l'espèce avec au minimum 1044 oiseaux. Les zones toujours en eau autour de l'île sont favorables à ces oiseaux plongeurs et la commune abrite régulièrement une centaine d'oiseaux (93 en janvier 2022) de cette espèce hivernante (novembre-avril). Avec 20 individus de seuil national, la commune possède une responsabilité forte quant à la conservation et la tranquillité des Harles huppés.



**Linaire des sables**  
*Linaria arenaria*

PATRIMONIALE

TAILE : 5 à 15 cm

FLORaison : Mai à aout



Cette petite herbacée annuelle est endémique du littoral atlantique français, avec une petite aire en Galice espagnole. On la trouve dans les dunes, les sables maritimes légèrement remués.

Elle est principalement menacée par le piétinement, la destruction de son habitat dunaire (remblaiement, aménagements, décharges...) et l'extraction de sable. Elle est donc protégée dans les régions dans lesquelles elle est présente.

Par ailleurs, en préservant la Linaire des sables, on protège la dune et l'ensemble des espèces associées à cet habitat fragile.

#### SUR LA COMMUNE

Cette plante peu commune semble implantée sur trois stations connues sur la partie est de l'Île aux Moines. Toutes situées au sud du lieu-dit Brouel, les fleurs jaunes prospèrent entre le bas de la dune et le haut de la plage.



Carte 16 : Carte synthétique des milieux urbains et industrialisés et du nombre d'espèces par mailles de 250m<sup>2</sup>

# CE QUI FAUT RETENIR ...

Des milieux littoraux

## À l'échelle du territoire

L'Île-aux-Moines est riche de ses 18 km de côte et de sa variété de faciés. Dans un but de mise en valeur paysagère et de préservation de la richesse de ses habitats côtiers quelques actions peuvent être mises en place.

- ▶ Limiter les pollutions anthropiques sur le littoral (décharge sauvage, bateaux abandonnés, déchets plastique ...). Une opération d'élimination des épaves a déjà été réalisée avec succès par la commune, puisque 117 embarcations abandonnées sur le littoral ont été récupérées puis expédiées sur le continent pour recyclage.
- ▶ Anticiper les besoins et les évolutions en termes de sentiers côtiers pour éviter la dégradation des habitats côtiers

## À l'échelle des habitats

Le contexte insulaire d'entrée de golfe de l'Île-aux-Moines offre une mozaïque d'habitats littoraux importants et de grande qualité cependant quelques pressions agissent sur l'équilibre de ces derniers

- ▶ Veiller aux bonnes pratiques des touristes et des habitants en termes d'usages des sentiers côtiers, pêche, dérangements de la faune.
- ▶ Réaliser une cartographie précise des habitats marins. Cette opération est en cours avec des étudiants en Master de l'Université de Bretagne Occidentale.
- ▶ Continuer et pérenniser l'installation et l'entretien des mouillages écologiques et éviter l'ancre sur les secteurs à forts enjeux
- ▶ Mettre en défense, si nécessaire, les habitats en forte régression pour éviter la dégradation par pietinement
- ▶ Protéger, si nécessaire, les habitats à fort enjeux lors des différentes manifestations
- ▶ Contribuer à la communication des écogestes en mer

## À l'échelle des espèces

L'Île-aux-Moines bénéficie d'une mozaïque d'habitats marins soumis à différentes conditions géomorphologique et courantologique. Ce qui confère des habitats privilégié pour de nombreuses espèces adaptées

- ▶ Préserver et sensibiliser les herbiers de zostères
- ▶ Garantir un bon état des populations de coquillages autorisés à la pêche à pied en étant vigilant au bon respect des différentes réglementations
- ▶ Réaliser un inventaire complémentaire de la biodiversité marine. Cette opération a été réalisée par les étudiants en Master cités plus haut.
- ▶ Préserver les populations d'oiseaux marins nicheurs au sol et dans les falaises
- ▶ Réaliser un état des lieux de la présence des espèces marines exotiques envahissantes et leurs impacts / évolutions sur les habitats et les espèces.

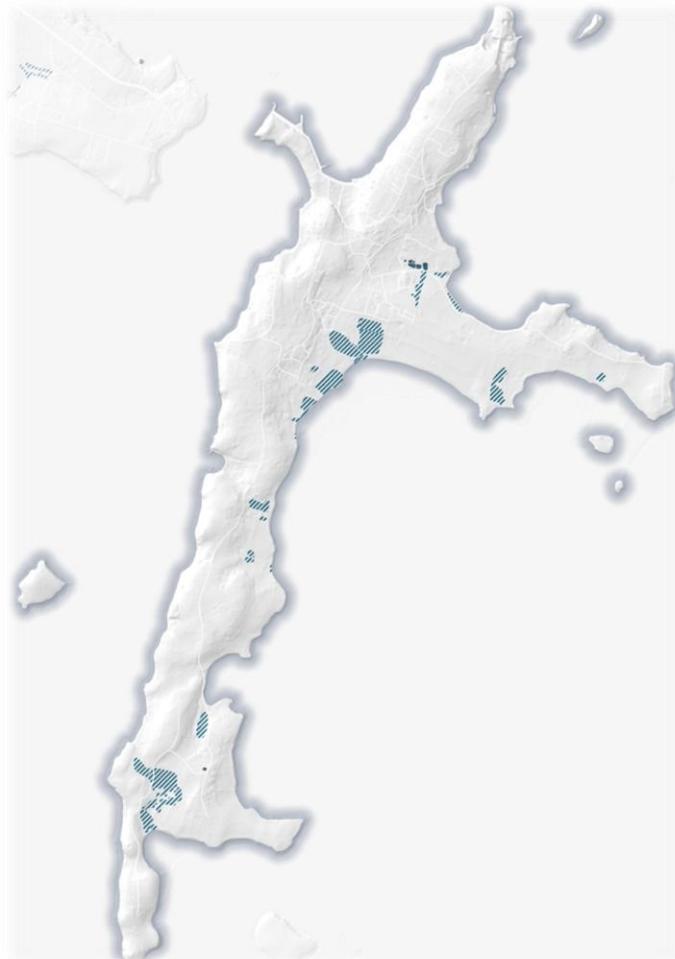


## LES MILIEUX HUMIDES



## *Les milieux humides*

L'ensemble des milieux humides de L'Île-aux-Moines couvre un peu plus de 1% du territoire. Elle est composée principalement par les différents plans d'eau de la commune, les différentes prairies, forêts, landes et fourrés humides.



## *Les habitats représentatifs*

### ► La prairie humide inondée de Kastell er Guèvr

La prairie humide inondée de Kastell er Guevr, située au nord de la pointe de Kastell et de Guevr est un écosystème unique en son genre, s'étendant sur un hectare le long du sentier côtier. Sa caractéristique principale réside dans sa capacité à tolérer des taux élevés de salinité en raison de sa proximité avec les milieux marins, jouant ainsi un rôle écologique significatif en tant qu'habitat de transition entre les milieux terrestres et marins.

Cette prairie humide abrite une diversité d'espèces végétales et animales adaptées aux conditions humides et salines. On y trouve notamment une variété de joncs prospérant dans ces conditions particulières, ainsi que quelques espèces de papillons tels que le Pocris, la Piéride de la rave et le Tabac d'Espagne, qui bénéficient de cet environnement propice à leurs développements. Elle constitue un habitat privilégié pour les demoiselles et les libellules, dont le Leste sauvage, une espèce de libellule, a été observé et témoignant ainsi de sa riche biodiversité.

Cette zone présente un intérêt écologique considérable en tant qu'écosystème unique abritant une diversité d'espèces végétales et animales adaptées aux conditions de salinité spécifiques. Elle contribue également à la préservation de la biodiversité locale en tant qu'interface entre les milieux terrestres et marins.

### ► Les anciens lavoirs et fontaines du Vran

Le Vran est une extension boisée de 3,4 hectares située dans l'enceinte de l'Anse du Vran, se distinguent comme la zone humide la plus vaste de la commune. Ce lieu unique abrite une variété de points d'eau, dont d'anciens lavoirs et fontaines, témoignant de son histoire riche et de sa valeur écologique. Cette singularité confère à l'Île-aux-Moines une mosaïque de micro-habitats propices au développement d'espèces aquatiques, tant animales que végétales.

Parmi la biodiversité qui trouve refuge dans ces écosystèmes, on peut citer le Triton palmé, le Cresson des fontaines, tous étroitement liés aux milieux humides et bénéficiant de la richesse écologique offerte par le boisement de l'Anse du Vran.

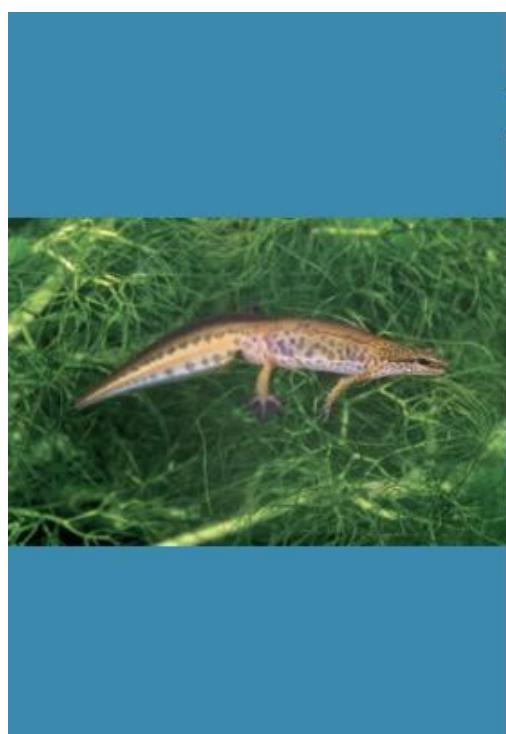
Il est essentiel de préserver ce site pour garantir la survie de ces espèces et de maintenir l'équilibre écologique de la commune. En protégeant ces zones humides, on conservera non seulement le patrimoine naturel mais aussi l'héritage culturel, tout en créant un environnement propice à la biodiversité locale.

### Les espèces remarquables

Les zones humides abritent une grande variété des espèces de plantes et d'animaux. Les zones humides comprennent une grande diversité d'environnements tels que les cours d'eau, les prairies humides, les patrimoines vernaculaires liés à l'eau... Ces écosystèmes sont caractérisés par la présence d'eau en quantité suffisante pour influencer la végétation et créer des habitats spécifiques pour de nombreuses espèces.

Les zones humides sont parmi les écosystèmes les plus productifs et biodiversifiés, bien qu'elles ne couvrent qu'une petite partie de la surface terrestre. Elles abritent de nombreuses espèces végétales et animales uniques, dont certaines sont spécifiquement adaptées aux conditions particulières des zones humides. Voici quelques exemples de la richesse spécifique des zones humides :

416 observations naturalistes ont été faite dans ces milieux littoraux représentant 238 espèces de faune et de flore. Parmi les milieux humides inventoriés, on retrouve le plus d'espèces dans la zone humide du Vran (carte 18).



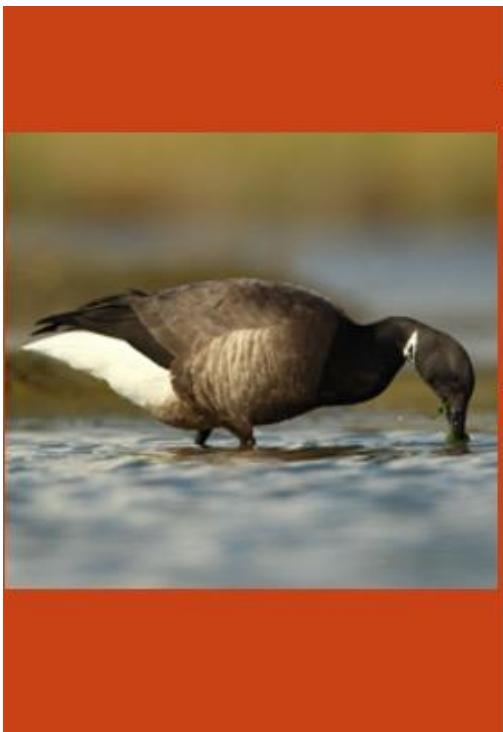
**Triton palmé**  
*Lissotriton helveticus*

PATRIMONIALE      TAILLE : 5 à 9 cm      OBSERVATION : Février à novembre

On trouve le triton palmé autour et dans des étangs, des lacs, des canaux, des marais situés de préférence à proximité de zones boisées. Idéalement l'eau doit avoir une surface calme et au moins partiellement à l'ombre. En phase terrestre, il se cache sous des pierres et du bois humide. En hiver, il recherche des abris isolés du gel. Ce triton se déplace rarement à plus de quelques centaines de mètres d'une mare, ce qui le rend particulièrement vulnérable à la fragmentation de ses habitats.

SUR LA COMMUNE

De nombreuses données attestent de la présence sur l'île de cet amphibien rare en milieu insulaire. La quasi-totalité des observations proviennent d'une petite mare au sud-est de Kerbozec et des trois fontaines : du Guip, du Vran ou du Prado. Cette répartition, connue uniquement sur quatre stations à ce jour, rend extrêmement précaire cette population. Il pourrait être envisagé que le plan d'action de la commune intègre une action vers la conservation des plantes aquatiques, des zones humides existantes et la restauration de mares.



### Bernache Cravant

*Branta bernicla*



PATRIMONIALE

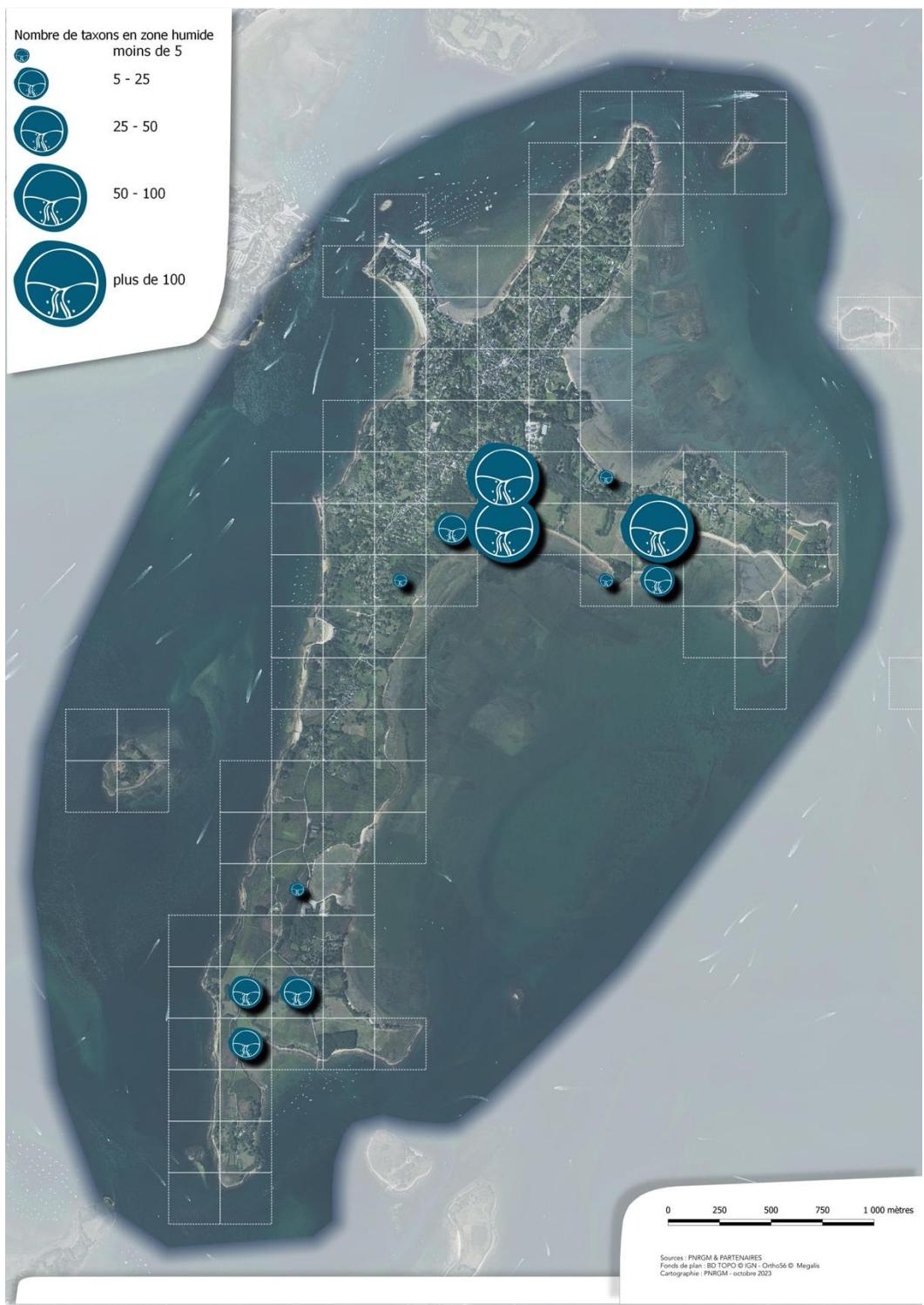
TAILE : 66 cm

OBSERVATION : octobre à mars

La Bernache cravant est une petite oie migratrice qui niche en Sibérie et passe l'hiver sur les côtes du sud-ouest de l'Europe, principalement en Angleterre et en France, sur le littoral. La bernache cravant est une oie strictement herbivore. Lors de son hivernage sur le territoire, elle broute la zostère naine, une petite herbe sous-marine qui pousse sur les vasières du Golfe découvrant à marée basse. Le territoire du Parc accueille environ 10% de la population en hivernage, ce qui en fait un site d'importance pour la conservation de l'espèce. Les menaces qui pèsent sur elles sont liées à la régression des habitats (aménagements touristiques et portuaires) et au dérangement lié aux activités humaines.

#### SUR LA COMMUNE

Comme pour le Harle huppé, les suivis assurés par le garde de la commune depuis des années permettent une bonne connaissance des effectifs de bernaches autour de l'île. Ainsi, les petites oies brunes stationnent autour de l'île entre octobre et les derniers jours de mars. Les effectifs maximums sont atteints en janvier et février où certaines années plus de 1000 oiseaux peuvent stationner. La population mondiale de Bernache cravant à côté sombre est estimée à 211 000 individus et avec 12186 oiseaux, le Golfe du Morbihan était en janvier 2022, le premier site d'accueil français pour l'espèce. La commune accueille régulièrement plus de 0,5% de la population mondiale de cette espèce fragile, impliquant une vraie responsabilité quant à la conservation et la tranquillité des bernaches sur le pourtour de l'île.



Carte 17 : Carte synthétique des milieux humides et du nombre d'espèces par mailles de 250m<sup>2</sup>

# CE QUI FAUT RETENIR ...

Des milieux humides

## À l'échelle du territoire

L'Île-aux-Moines est particulièrement pauvre en zones humides, cependant les quelques secteurs ont une importance primordiale pour la survie des écosystèmes. Leur protection réside également dans le maintien des structures anthroposées de collecte et d'usage de l'eau

- ▶ Protéger les zones humides boisées, prairiales et landicoles en maintenant leur intégrité
- ▶ Conserver les points d'eau tel quel les fontaines et les lavoirs
- ▶ Valoriser les savoir-faire architecturaux et la mémoire en lien avec les zones humides

## À l'échelle des habitats

La faible part d'habitats humides de la commune implique une forte responsabilité à les préserver.

- ▶ Maintenir l'intégrité des milieux humides.
- ▶ Instaurer la cartographie et l'inventaire des lavoirs et fontaines communaux et privés.
- ▶ Veiller à limiter la dégradation et la fragmentation de ces habitats pour préserver leur qualité.
- ▶ Acquérir du foncier en zone humide, faire valoir le droit de préemption urbain par la commune ou par le conservatoire du littoral pour préserver une continuité avec les autres sites.

## À l'échelle des espèces

Les zones humides de l'Île-aux-Moines abritent de nombreuses espèces, certaines étant protégées comme le Triton palmé. Pour assurer leur préservation

- ▶ Poursuivre les inventaires naturalistes
- ▶ Faire connaître les espèces des milieux humides au grand public
- ▶ Valoriser les sites en lien avec la présence de espèces (panneaux, livrets ...)

# 5 – L’ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE : DES ENJEUX LOCALISÉS

## 11. L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE : DES ENJEUX LOCALISÉS

Les informations récoltées permettent de dessiner les enjeux principaux de la commune.

La présente carte synthétise (carte 19) les enjeux définis en prenant en compte leur priorité. Il est important de fournir des éléments de justification pour chaque enjeu identifié. Grâce à l'ABC réalisé sur la commune de l'Île-aux-Moines, plusieurs enjeux localisés ont été identifiés à partir des données naturalistes et des analyses effectuées sur le terrain.

L'identification des enjeux communaux de biodiversité est une étape de bilan et de synthèse partagée qui vient conclure le travail de diagnostic et qui amorce le travail de concertation pour élaborer la stratégie commune d'actions.

La nature des enjeux de biodiversité est multiple, cela peut concerter une ressource naturelle fragile, vulnérable ou menacée que la commune peut perdre (par exemple un paysage patrimonial, un écosystème et/ou des espèces menacés).

Les enjeux communaux peuvent également porter sur un potentiel peu exploité qui, s'il est valorisé et développé, peut constituer un gain pour la commune et ses acteurs (des habitats à réhabiliter, des emprises délaissées, friches, etc.). Ils peuvent encore s'appliquer à une faiblesse ou une fragilité à améliorer, à mieux maîtriser ou à compenser (comme par exemple la maîtrise de l'étalement urbain).

Une appropriation partagée et concertée des principales caractéristiques et problématiques de biodiversité de la commune est essentielle pour permettre l'implication et l'engagement des acteurs locaux dans la construction et la traduction opérationnelle d'un plan d'actions.

Le tableau suivant présente les différents enjeux de biodiversité identifiés grâce au diagnostic ABC. Certains enjeux décrits dans ce tableau sont redéfinis en détail dans une fiche action, associée à ce document de diagnostic.

5 catégories d'enjeux ont été définis :

- ▶ Connaissance
- ▶ Aménagement
- ▶ Conservation/ Gestion
- ▶ Sensibilisation
- ▶ Transversal

Tableau 14 : Description des enjeux de la commune

CATEGORIE D'ENJEUX	CODE	INTITULE DE L'ENJEUX
CONNAISSANCE	1.1	Améliorer les connaissances des milieux marins
	1.2	Cartographier les arbres remarquables
GESTION	2.1	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
	2.2	Anticiper le changement des pointes boisées
	2.3	Gestion raisonnée des estrans (Laisses de mer)
	2.4	Réaliser des plans de gestion et de suivis des patrimoines vernaculaires liés à l'eau
CONSERVATION	4.1	Maintenir la gestion et l'acquisition du Conservatoire du littoral
	4.2	Maintenir et favoriser le boisement spontané

Un des principaux atouts remarquables de la commune de l'Île-aux-Moines réside dans la présence en abondance de l'aspédroète d'Arrondeau, d'herbier de zostère, Linaire des sables, Linaire de Péliquier et du Triton palmé, ainsi que dans l'accueil des oiseaux d'eau hivernants.

Du fait de la présence d'espèces à fort enjeux sur la zone intertidale, les estrans de la commune nécessitent également une meilleure prise en compte, notamment pour préserver la fonctionnalité trophique de la laisse de mer. Ainsi, il est essentiel de mettre en place une gestion raisonnée de cet habitat malgré la fréquentation importante de ces secteurs pendant les périodes estivales. Il est également crucial de modifier la perception du public à l'égard de cet habitat en généralisant l'information sur le rôle écologique des laisses de mer et des hauts de plages. Un premier travail dans ce sens a été réalisé par des étudiants en Master Science de la mer, parcours Expertise et Gestion de l'Environnement Littoral (EGEL) à l'université de Bretagne Occidentale (Brest).

Ensuite, les boisements de résineux de la commune posent une véritable problématique. En effet, ces derniers vieillissent et nécessitent des décisions importantes en matière de résilience, notamment pour favoriser la réapparition de la lande rase et pour éviter une érosion excessive de la côte.

Cette synthèse des enjeux, accompagnée de leur justification, orientera les actions futures pour la préservation de la biodiversité de la commune de l'Île-aux-Moines.

Globalement, la connaissance de la biodiversité de la commune de L'Île-aux-Moines est en partie satisfaite, toute la commune a été inventoriée. Cependant, on remarque néanmoins un faible nombre d'observations. Ce phénomène peut être expliqué par le manque d'homogénéité dans la bancarisation des données naturalistes du Conservatoire, mais aussi par le fait qu'avant cette démarche, le Parc n'a réalisé que très peu de données naturalistes. Malgré l'effort de prospection sur certains taxons, le nombre de groupes taxonomiques pour lesquels des informations sont disponibles, est restreint aux groupes les plus communément étudiés par les naturalistes (les oiseaux).

Les données récoltées et produites permettent de dresser une liste d'espèces présentes sur la commune de l'Île-aux-Moines. Néanmoins il serait important de réaliser des inventaires supplémentaires, dans les sites naturels de la commune et sur la zone intertidale de la commune.

Malgré les 4173 observations sur la commune et les 592 espèces, la connaissance de la biodiversité communale pourrait sembler bonne, mais il manque des connaissances sur certains taxons, notamment les groupes taxonomiques des champignons, lichens, invertébrés et mollusques.



Carte 18 : Carte des zones à enjeux de biodiversité identifiés sur la commune

## ANNEXES

### TABLES DES ILLUSTRATIONS

#### *Tables des cartes*

Carte 1 : Carte des communes intégrées dans le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan .....	3
Carte 2 : Carte de localisation de la commune au sein du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan.....	10
Carte 3 : Carte de localisation de la commune .....	11
Carte 4 : Cartographie d'identification des trames naturelles du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan .....	14
Carte 5 : zonages inscrits dans le PLU.....	16
Carte 6 : Localisation des sites réglementaires en lien avec la préservation de l'environnement sur la commune .....	19
Carte 7 : Relief de la commune de L'Île-aux-Moines .....	23
Carte 8 : Carte des densités des observations sur la commune .....	41
Carte 9 : Répartition des espèces de flore à enjeux sur la commune.....	48
Carte 10 : Répartition des espèces de faune à enjeux sur la commune .....	52
Carte 11 : Répartition des espèces exotiques envahissantes sur la commune .....	56
Carte 12 : Répartition des grands types de milieux sur la commune .....	58
Carte 13 : Carte synthétique des milieux agricoles et du nombre d'espèces par mailles de 250m <sup>2</sup> .....	64
Carte 14 : Carte synthétique des milieux boisés et du nombre d'espèces par mailles de 250m <sup>2</sup> .....	70
Carte 15 : Carte synthétique des milieux urbains et industrialisés et du nombre d'espèces par mailles de 250m <sup>2</sup> .....	76
Carte 16 : Carte synthétique des milieux de landes et du nombre d'espèces par mailles de 250m <sup>2</sup> .....	82
Carte 17 : Carte synthétique des milieux urbains et industrialisés et du nombre d'espèces par mailles de 250m <sup>2</sup> .....	88
Carte 18 : Carte synthétique des milieux humides et du nombre d'espèces par mailles de 250m <sup>2</sup> .....	94
Carte 19 : Carte des zones à enjeux de biodiversité identifiés sur la commune .....	99

#### *Tables des figures*

Figure 1 : Répartition des données existantes (2010 – 2021) selon les contributeurs.....	34
Figure 2 : Répartition des données existantes (2010 – 2021) par espèces selon les grands groupes taxonomiques .....	34
Figure 3 : Histogramme de comparaison entre le nombre d'espèces observées avant 2021 et le nombre d'espèce après 2021 et les nouvelles espèces.....	36
Figure 4 : Nombre d'observations communale transmises sur la plateforme d'inventaire participatif .....	37
Figure 5 : Nombre d'espèces inventorierées transmises sur la plateforme d'inventaire participatif .....	38
Figure 6 : Répartition des espèces présentes sur la commune par groupe taxonomique .....	39
Figure 7 : Histogramme de comparaison entre le nombre d'observations et le nombre d'espèces contactées par rapport aux différents milieux .....	40
Figure 8 : Photographies aériennes 1956 et en 2019, évolution de la végétation de l'est du Bourg de la commune- .....	62
Figure 9 : Photographies aériennes de 1956 et 2019, évolution de la végétation boisée du Vran .....	67
Figure 10 : Photographies aériennes de 1956 et 2019, évolution de la végétation du Bourg de L'Île-aux-Moines .....	73

#### *Tables des tableaux*

Tableau 1 : Récapitulatif des bases de données récupérées avant 2021 .....	32
Tableau 2 : Présentation synthétique des résultats d'inventaires par groupe taxonomique et estimation du niveau de connaissance.....	42
Tableau 3 : Nombre d'espèces à enjeu par groupe taxonomique sur la commune .....	46
Tableau 4 : Liste des espèces de plantes à fleurs à enjeux sur la commune .....	47
Tableau 5 : Liste des espèces d'oiseaux à enjeux sur la commune.....	49
Tableau 6 : Liste des espèces d'insectes à enjeu sur la commune .....	50
Tableau 7 : Liste des espèces d'amphibiens à enjeu sur la commune.....	50
Tableau 8 : Liste des espèces de mammifères à enjeu sur la commune .....	50
Tableau 9 : Liste des espèces de Reptiles à enjeu sur la commune.....	50
Tableau 10 : Liste des espèces de Poissons à enjeu sur la commune.....	51
Tableau 11 : Liste des espèces exotiques envahissantes présentes sur la commune .....	55
Tableau 12 : Descriptifs des milieux .....	57
Tableau 13 : Surfaces et pourcentages des grands types de végétation en relation aux milieux de la commune .....	59
Tableau 14 : Description des enjeux de la commune.....	97

## LISTE DES ESPECES PRESENTES SUR LA COMMUNE

### Plantes à fleurs

NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	LISTE ROUGE				PROTECTION		Zniff		N2000	Eee	Enjeux
		M	E	N	R	N	R	Rbr	R	D		
<i>Acer pseudoplatanus L., 1753</i>	Érable sycomore, Grand Érable	LC	LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Achillea millefolium L., 1753</i>	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus	LC	LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Aesculus hippocastanum L., 1753</i>	Marronnier d'Inde, Marronnier commun	VU	VU							#N/A		#N/A
<i>Aethusa cynapium L., 1753</i>	Éthuse aïche-des-chiens, Petite ciguë, Faux persil			LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Agrostis capillaris L., 1753</i>	Agrostide capillaire			LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Agrostis curtisi Kerguélen, 1976</i>	Agrostide à soie, Agrostis à soies			LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Agrostis stolonifera L., 1753</i>	Agrostide stolonifère	LC	LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Aira caryophyllea L., 1753</i>	Canche caryophyllée				LC					#N/A		#N/A
<i>Aira praecox L., 1753</i>	Canche printanière			LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara &amp; Grande, 1913</i>	Alliaire, Herbe aux aux			LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Allium roseum L., 1753</i>	Ail rose	LC	LC							#N/A		#N/A
<i>Allium subhirsutum L., 1753</i>	Ail un peu hérisé			LC					X	#N/A		#N/A
<i>Allium triquetrum L., 1753</i>	Ail à trois angles, Ail à tige triquétre	LC		LC						#N/A		#N/A
<i>Anacamptis laxiflora (Lam.) R.M.Bateman, Pridgeon &amp; M.W.Chase, 1997</i>	Orchis à fleurs lâches		LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Anacamptis morio (L.) R.M.Bateman, Pridgeon &amp; M.W.Chase, 1997</i>	Orchis buffon		NT	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Angelica sylvestris L., 1753</i>	Angélique sauvage, Angélique sylvestre, Impératrice sauvage	LC		LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Anisantha diandra (Roth) Tutin ex Tzvelev, 1963</i>	Brome à deux étamines									#N/A		#N/A
<i>Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934</i>	Brome stérile		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Anthoxanthum odoratum L., 1753</i>	Flouve odorante		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm., 1814</i>	Cerfeuil des bois, Persil des bois		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Aphanes arvensis L., 1753</i>	Alchémille des champs, Aphane des champs	LC	LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Aphanes australis Rydb., 1908</i>	Alchémille oubliée, Alchémille à petits fruits		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Arabidopsis thaliana (L.) Heynh., 1842</i>	Arabette de thalios, Arabette des dames		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Arctium minus (Hill) Bernh., 1800</i>	Bardane à petites têtes, Bardane à petits capitules		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Armeria maritima (Mill.) Willd., 1809</i>			LC	LC	X					#N/A		#N/A
<i>Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl &amp; C.Presl, 1819</i>	Fromental élevé, Ray-grass français	LC	LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Arrhenatherum elatius subsp. <i>bulbosum</i> (Willd.) Schübl. &amp; G.Martens, 1834</i>	Avoine à chapelets		LC							#N/A		#N/A
<i>Artemisia vulgaris L., 1753</i>	Armoise commune, Herbe de feu	LC	LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Arum italicum Mill., 1768</i>	Gouet d'Italie, Pied-de-veau		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Arum maculatum L., 1753</i>	Goet maculé, Gouet tacheté, Chandelle		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Asphodelus macrocarpus subsp. <i>arrondeau</i> (J.Lloyd) Rivas Mart., 2002</i>	Asphodèle d'Arrondeau		LC		X					#N/A		Réglementaire
<i>Atriplex halimus L., 1753</i>	Halime, Arroche halime	LC								#N/A		#N/A
<i>Atriplex laciniata L., 1753</i>	Arroche laciniée, Arroche des sables		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Atriplex littoralis L., 1753</i>	Arroche du littoral		LC	LC				X		#N/A		#N/A
<i>Atriplex patula L., 1753</i>	Arroche étalée		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Atriplex prostrata Boucher ex DC., 1805</i>	Arroche hastée		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Avena barbata subsp. <i>barbata</i> Pott ex Link, 1799</i>	Avoine barbue		LC							#N/A		#N/A
<i>Baccharis halimifolia L., 1753</i>	Sénéçon en arbre, Baccharis à feuilles d'Halimione	LC								#N/A	X	#N/A
<i>Bellis perennis L., 1753</i>	Pâquerette		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Beta vulgaris subsp. <i>maritima</i> (L.) Arcang., 1882</i>	Bette maritime, Betterave maritime		LC							#N/A		#N/A
<i>Bolboschoenus maritimus (L.) Palla, 1905</i>	Scirpe maritime, Rouche	LC	LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Brachypodium sylvaticum (Huds.) P.Beauv., 1812</i>	Brachypode des bois, Brome des bois		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Bromus hordeaceus L., 1753</i>	Brome mou		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Bryonia dioica Jacq., 1774</i>	Bryone dioïque		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Buddleja davidi Franch., 1887</i>	Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons									#N/A	X	#N/A
<i>Cakile maritima subsp. <i>integrifolia</i> (Hornem.) Greuter &amp; Burdet, 1986</i>	Caquillier à feuilles entières		LC							#N/A		#N/A
<i>Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792</i>	Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin	LC	LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Cardamine flexuosa Wtth., 1796</i>	Cardamine flexueuse, Cardamine des bois		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Cardamine hirsuta L., 1753</i>	Cardamine hérissée, Cresson de muraille		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Carduus tenuiflorus Curtis, 1793</i>	Chardon à petites fleurs, Chardon à petits capitules		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Carex divisa Huds., 1762</i>	Laîche divisée	LC	LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Carex leersii F.W.Schultz, 1870 [nom. cons.]</i>	Laîche de Leers		LC							#N/A		#N/A
<i>Carex otrubae Posp., 1922</i>	Laîche cuivrée	LC		LC						#N/A		#N/A
<i>Carpobrotus acinaciformis x <i>Carpobrotus edulis</i></i>	Ficoïde doux, Griffe de sorcière, Figuier des Hottentots									#N/A	X	#N/A
<i>Carthamus lanatus L., 1753</i>	Centaurée lainouse, Faux Safran		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Centaurium erythraea subsp. <i>erythraea</i> Rafn, 1800</i>			LC							#N/A		#N/A
<i>Centaurium tenuiflorum (Hoffmanns. &amp; Link) Fritsch, 1907</i>	Petite centaurée à petites fleurs		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Centranthus ruber subsp. <i>ruber</i> (L.) DC., 1805</i>	Valériane rouge									#N/A		#N/A
<i>Ceratium diffusum Pers., 1805</i>	Céraiste diffuse, Céraiste à quatre étamines		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Ceratium fontanum Baumg., 1816</i>	Céraiste commune		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Ceratium glomeratum Thunb., 1799</i>	Céraiste aggloméré		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Ceratium semidecandrum L., 1753</i>	Céraiste à 5 étamines, Céraiste variable		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Chamaemelum nobile (L.) All., 1785</i>	Camomille romaine	LC	LC	LC	LC					#N/A		#N/A

<i>Chelidonium majus</i> L., 1753	Grande chélidoine, Herbe à la verre, Éclaire		LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Chenopodium murale</i> (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012	Chénopode des murs		LC							#N/A		#N/A
<i>Chenopodium album</i> subsp. <i>album</i> L., 1753	Senoussé		LC							#N/A		#N/A
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs, Chardon des champs		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des marais, Bâton du Diable		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Cirsium vulgare</i> (Sav) Ten., 1838	Cirse commun, Cirse à feuilles lancolées, Cirse lancolé		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Claytonia perfoliata</i> Donn ex Willd., 1798	Claytonie perfoliée, Claytonia perfoliée									#N/A		#N/A
<i>Clinopodium nepeta</i> subsp. <i>ascendens</i> (Jord.) B.Bock, 2012	Calament ascendant		LC							#N/A		#N/A
<i>Clinopodium vulgare</i> L., 1753	Sariette commune, Grand Basilic		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Cochlearia danica</i> L., 1753	Cranson du Danemark		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Coincya monensis</i> (L.) Greuter & Burdet, 1983			LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Conium maculatum</i> L., 1753	Grande cigüe, Ciguë tachée		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des champs, Vrillée		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liset, Liseron des haies		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	Herbe de la Pampa, Roseau à plumes									#N/A	X	#N/A
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier, Avelinier	LC	LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Crassula tillaea</i> Lest.-Garl., 1903	Crassule mousse, Mousse fleurie	LC		LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai	LC	LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr., 1840	Crépido capillaire, Crétis à tiges capillaires		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Crithmum marinum</i> L., 1753	Criste marine, Fenouil marin, Perce-pierre, Cassepierre		LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Cruciata laevipes</i> Opiz, 1852	Gaillet croisette, Croisette commune		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Cupressus macrocarpa</i> Hartw., 1847	Cyprès de Lambert, Cyprès de Monterey	VU								#N/A		#N/A
<i>Cuscuta epithymum</i> (L.) L., 1774	Cuscute à petites fleurs		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Cymbalaria muralis</i> G.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1800	Cymbalaire, Ruine de Rome, Cymbalaire des murs		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Cynodon dactylon</i> (L.) Pers., 1805	Chiendent pied-de-poule, Gros chiendent		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Cytisus scoparius</i> f. <i>scoparius</i> (L.) Link, 1822	Genêt à balai		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Danthonia decumbens</i> (L.) DC., 1805	Danthonie, Sieglinie retombante		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Daphne laureola</i> L., 1753	Daphné lauréole, Laurier des bois	LC	LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Datura stramonium</i> L., 1753	Stramoine, Herbe à la taupe, Datura officinal									#N/A		#N/A
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage, Daucus carotte	LC	LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Digitalis purpurea</i> L., 1753	Digitale pourpre, Gantelée		LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Digitaria sanguinalis</i> (L.) Scop., 1771	Digitaire sanguine, Digitaire commune		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Dioscorea communis</i> (L.) Caddick & Wilkin, 2002	Sceau de Notre Dame		LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cabaret des oiseaux, Cardère à foulon, Cardère sauvage		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Dittrichia graveolens</i> (L.) Greuter, 1973	Inule fétide, Inule à forte odeur		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Echium vulgare</i> L., 1753	Vipérine commune, Vipérine vulgaire		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Eleocharis palustris</i> (L.) Roem. & Schult., 1817	Scirpe des marais	LC	LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Elytrigia acuta</i> (DC.) Tzvelev, 1973	Chiendent du littoral, Chiendent aigu		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Erica cinerea</i> L., 1753	Bruyère cendrée, Bucane	LC	LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Erigeron floribundus</i> (Kunth) Sch.Bip., 1865	Vergerette à fleurs nombreuses									#N/A		#N/A
<i>Erigeron karvinskianus</i> DC., 1836	Vergerette de Karvinski									#N/A		#N/A
<i>Erodium cicutarium</i> subsp. <i>cicutarium</i> (L.) L'Hér., 1789			LC							#N/A		#N/A
<i>Ervilia hirsuta</i> (L.) Opiz, 1852	Vesce hérissee, Ers velu		LC							#N/A		#N/A
<i>Ervum tetraspermum</i> L., 1753	Lentillon		LC							#N/A		#N/A
<i>Eryngium campestre</i> L., 1753	Chardon Roland, Panicaut champêtre		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Euphorbia amygdaloides</i> subsp. <i>amygdaloides</i> L., 1753	Herbe à la faux		LC							#N/A		#N/A
<i>Euphorbia lathyris</i> L., 1753	Euphorbe épurre, Euphorbe des jardins		LC							#N/A		#N/A
<i>Euphorbia peplus</i> L., 1753	Euphorbe omblette, Essule ronde		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Euphorbia segetalis</i> subsp. <i>portlandica</i> (L.) Litard., 1936	Euphorbe des estuaires		LC							#N/A		#N/A
<i>Festuca rubra</i> L., 1753	Fétuque rouge	LC	LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Ficaria verna</i> Huds., 1762	Ficaire printanière, Ficaire	LC	LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Foeniculum vulgare</i> subsp. <i>vulgare</i> Mill., 1768	Fenouil		LC							#N/A		#N/A
<i>Frankenia laevis</i> L., 1753	Frankénie lisse		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé, Frêne commun	NT	NT	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Fumaria muralis</i> Sond. ex W.D.J.Koch, 1845	Fumeterre des murs			LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante	LC	LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Galium arenarium</i> Loisel., 1806	Gaillet des sables		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Galium mollugo</i> L., 1753	Gaillet commun, Gaillet Mollugine		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Galium parisiense</i> L., 1753	Gaillet de Paris		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium à feuilles molles		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Geranium purpureum</i> Vill., 1786	Géranium pourpre		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Herbe à Robert		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Geranium rotundifolium</i> L., 1753	Géranium à feuilles rondes, Mauvette		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune, Herbe de saint Benoît		LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Glaucium flavum</i> Crantz, 1763	Glaucière jaune, Pavot jaune des sables		LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre		LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Glyceria fluitans</i> (L.) R.Br., 1810	Glycérie flottante, Manne du Pologne	LC	LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Gnaphalium uliginosum</i> L., 1753	Gnaphale des lieux humides, Gnaphale des marais		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Halimione portulacoides</i> (L.) Aellen, 1938	Obione faux pourpier, Obione Pourpier		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean	LC	LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Heliotropium europaeum</i> L., 1753	Héliotrope d'Europe		LC	VU						#N/A		Très fort
<i>Helminthotheca echoidea</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse Vipérine		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Helosciadium nodiflorum</i> (L.) W.D.J.Koch, 1824	Ache nodiflore		LC	LC						#N/A		#N/A

<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Patte d'ours, Berce commune, Grande Berce			LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Herniaria ciliolata</i> Melderis, 1957	Hernaire			LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng., 1826	Orchis bouc, Himantoglosse à odeur de bouc		LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houque laineuse, Blanchard			LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Holcus mollis</i> subsp. <i>mollis</i> L., 1759				LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Hordeum murinum</i> L., 1753	Orge sauvage, Orge Queue-de-rat	LC	LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Hyacinthoides non-scripta</i> (L.) Chouard ex Rothm., 1944	Jacinthe sauvage, Jacinthe des bois, Scille penchée			LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Hypericum androsaemum</i> L., 1753	Millepertuis Androsème			LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Hypericum humifusum</i> L., 1753	Millepertuis couché, Petit Millepertuis			LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean		LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Hypochaeris glabra</i> L., 1753	Porcelle glabre, Porcelle des sables			LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée			LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Houx	LC	LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f., 1903	Impatience de Balfour, Impatiente des jardins									#N/A		#N/A
<i>Iris foetidissima</i> L., 1753	Iris fétide, Iris gigot, Glaïeul puant			LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Iris pseudacorus</i> L., 1753	Iris faux acore, Iris des marais	LC	LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn., 1791	Sénéçon jacobée, Herbe de Saint Jacques, Jacobée commune			LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Jasione montana</i> L., 1753	Jasione des montagnes, Herbe à midi			LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Juncus capitatus</i> Weigel, 1772	Jonc à inflorescence globuleuse, Jonc capité, Jonc en tête			LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Juncus effusus</i> L., 1753	Jonc épars, Jonc diffus	LC	LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Juncus gerardi</i> Loisel., 1809	Jonc de Gérard			LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Juncus inflexus</i> L., 1753	Jonc glauque	LC		LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Juncus maritimus</i> Lam., 1794	Jonc maritime			LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Juncus x kerreichelii</i> J.T.Jansen & Wacht. ex Reichg., 1964	Jonc									#N/A		#N/A
<i>Lactuca serriola</i> L., 1756	Laitue scariole, Escarole		LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Lagurus ovatus</i> L., 1753	Lagure queue-de-lèvre, Gros-minet			LC						#N/A		#N/A
<i>Lamium amplexicaule</i>	Lamier amplexicaule			LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Lapsana communis</i> L., 1753	Lampsane commune, Graceline			LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Lathyrus latifolius</i> L., 1753	Gesse à larges feuilles, Pois vivace	LC	LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Laurus nobilis</i> L., 1753	Laurier-sauge	LC	LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Lemma minor</i> L., 1753	Petite lentille d'eau	LC	LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Lemma minuta</i> Kunth, 1816	Lentille d'eau minusculé									#N/A	X	#N/A
<i>Lepidium didymum</i> L., 1767	Corne-de-cerf didyme									#N/A		#N/A
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	Marguerite commune, Leucanthème commun				LC					#N/A		#N/A
<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	Troène, Raisin du chien			LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Limonium dodartii</i> (Girard) Kuntze, 1891	Statice de Dodart			LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Limonium vulgare</i> Mill., 1768	Statice commun, Saladelle commune			LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Linaria arenaria</i> DC., 1808	Linaire des sables		LC	LC		X		X		#N/A		Réglementaire
<i>Linaria pelisseriana</i> (L.) Mill., 1768	Linaire de Pélissier		LC	NT				X		#N/A		Fort
<i>Lipandra polysperma</i> (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012	Limoine			LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Logfia minima</i> (Sm.) Dumort., 1827	Cotonnière naine, Gnaphale nain			LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ivraie vivace	LC	LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753	Chèvreéfeuille des bois, Cranquillier			LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Lotus angustissimus</i> L., 1753	Lotier grêle, Lotier à gousses très étroites			LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la-mariée		LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Lotus glaber</i> Mill., 1768	Lotier à feuilles ténues			LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Lotus hispidus</i> Desf. ex DC., 1805	Lotier hispide			LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Lotus pedunculatus</i> Cav., 1793	Lotus des marais, Lotier des marais	LC	LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Luzula campestris</i> (L.) DC., 1805	Luzule champêtre			LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Lychis flos-cuculi</i> L., 1753	Oeil-de-perdrix			LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Lycopsis arvensis</i> L., 1753	Lycopside des champs			LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Lycopus europaeus</i> L., 1753	Lycope d'Europe, Chanvre d'eau	LC	LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge, Fausse Morgeline			LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Lysimachia maritima</i> (L.) Galasso, Banfi & Soldano, 2005	Herbe au lait			LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Lythrum hyssopifolia</i> L., 1753	Salicaire à feuilles d'hysope, Salicaire à feuilles d'Hysope	LC	LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Lythrum portula</i> (L.) D.A.Webb, 1967	Pourpier d'eau	LC	LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Malva arborea</i> (L.) Webb & Berthel., 1837	Mauve en arbre			LC						#N/A		#N/A
<i>Malva moschata</i> L., 1753	Mauve musquée			LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Malva sylvestris</i> L., 1753	Mauve sauvage, Mauve sylvestre, Grande mauve		LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	Luzerne tachetée		LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline, Minette		LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Medicago polymorpha</i> L., 1753	Luzerne polymorphe, Luzerne à fruits nombreux		LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Melissa officinalis</i> subsp. <i>officinalis</i> L., 1753	Mélisse officinale									#N/A		#N/A
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes	LC	LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Mercurialis annua</i> L., 1753	Mercuriale annuelle, Vignette		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Mibora minima</i> (L.) Desv., 1818	Mibora naine, Famine		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Moehringia trinervia</i> (L.) Clairv., 1811	Sabline à trois nervures, Moehringie à trois nervures		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Moenchia erecta</i> (L.) G.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1799	Moenchia commune, Céraiste dressée			LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Myosotis discolor</i> Pers., 1797	Myosotis bicolore, Myosotis changeant			LC						#N/A		#N/A
<i>Myosotis ramosissima</i> Rochel, 1814	Myosotis rameux			LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Narcissus x medioluteus</i> Mill., 1768	Narcisse-bouquet									#N/A		#N/A
<i>Nasturtium officinale</i> W.T.Aiton, 1812	Cresson des fontaines, Cresson officinal	LC	LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Neottia ovata</i> (L.) Bluff & Fingerh., 1837	Grande Listère		LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Oenanthe crocata</i> L., 1753	Oenanthe safranée		LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Oenanthe fistulosa</i> L., 1753	Oenanthe fistuleuse	LC	LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Ononis spinosa</i> subsp. <i>procurrens</i> (Wallr.) Brig., 1913	Bugrane maritime, Bugrane rampante			LC						#N/A		#N/A
<i>Orchis mascula</i> subsp. <i>mascula</i> (L.) L., 1755	Herbe à la couleuvre									#N/A		#N/A
<i>Ornithopus perpusillus</i> L., 1753	Ornithope délicat, Pied-d'oiseau délicat			LC	LC					#N/A		#N/A

<i>Orobanche hederae</i> Vaucher ex Duby, 1828	Orobanche du lierre			LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Oxalis articulata</i> Savigny, 1798	Oxalis articulé								#N/A		#N/A
<i>Oxybasis chenopodioides</i> (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012	Chénopode à feuilles grasses			LC					#N/A		#N/A
<i>Oxybasis glauca</i> (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012	Chénopode glauque			LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Parentucellia viscosa</i> (L.) Caruel, 1885	Bartsie visqueuse			LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Parietaria judica L.</i> , 1756	Pariétaire des murs, Pariétaire de Judée, Pariétaire diffuse			LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Pedicularis sylvatica</i> subsp. <i>sylvatica</i> L., 1753	Herbe aux poux								#N/A		#N/A
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Roseau, Roseau commun, Roseau à balais	LC	LC	LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	Raisin d'Amérique, Phytolaque américaine								#N/A		#N/A
<i>Pinus radiata</i> D.Don, 1836	Pin de Monterey	EN							#N/A		#N/A
<i>Plantago coronopus</i> subsp. <i>coronopus</i> L., 1753	Plantain Corne-de-cerf				LC				#N/A		#N/A
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures			LC	LC	LC			#N/A		#N/A
<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet	LC	LC	LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel	LC		LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Poa infirma</i> Kunth, 1816	Pâturin grêle			LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Poa pratensis</i> subsp. <i>pratensis</i> L., 1753				LC					#N/A		#N/A
<i>Poa trivialis</i> subsp. <i>trivialis</i> L., 1753	Gazon d'Angleterre			LC					#N/A		#N/A
<i>Polycarpon tetraphyllum</i> (L.) L., 1759	Polycarpon à quatre feuilles, Polycarpe à quatre feuilles			LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Polygala serpyllifolia</i> Hose, 1797	Polygala à feuilles de serpollet, Polygala couché				LC	LC			#N/A		#N/A
<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753	Renouée des oiseaux, Renouée Traînasse	LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Polygonum monspeliensis</i> (L.) Desf., 1798	Polygogon de Montpellier	LC		LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Potentilla erecta</i> (L.) Rausch., 1797	Potentille tormentille	LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille			LC					#N/A		#N/A
<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753	Pimprenelle à fruits réticulés			LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Primula vulgaris</i> Huds., 1762	Primvère acaule			LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Prospero autumnale</i> (L.) Speta, 1982	Scille d'automne			LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	Brunelle commune, Herbe au charpentier	LC	LC	LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Laurier-cerise, Laurier-palme	LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Épine noire, Prunellier, Pelosier	LC	LC	LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Pseudognaphalium undulatum</i> (L.) Hilliard & Burtt, 1981	Cotonnière ondulée								#N/A		#N/A
<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh., 1800	Pulicaire dysentérique			LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Quercus ilex</i> L., 1753	Chêne vert			LC					#N/A		#N/A
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé, Gravelin	LC	LC	LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Radiola linoides</i> Roth, 1788	Radiole faux-lin, Radiole, Faux lin			LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Bouton d'or, Pied-de-coq, Renoncule acré			LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Ranunculus bulbosus</i> L., 1753	Renoncule bulbeuse			LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Ranunculus flammula</i> L., 1753	Renoncule flammette, Petite douve, Flammule	LC	LC	LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Ranunculus parviflorus</i> L., 1758	Renoncule à petites fleurs			LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Ranunculus peltatus</i>	Renoncule peltée	LC	LC	LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante			LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Reseda lutea</i> L., 1753	Réséda jaune, Réséda bâtarde			LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge	LC							#N/A	X	#N/A
<i>Romulea columnae</i> subsp. <i>coronata</i> (Merino) Merino, 2000	Romulée d'Armorique, Romulée de Bretagne			LC					#N/A		#N/A
<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens, Rosier des haies	LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Rubia peregrina</i> L., 1753	Garance voyageuse, Petite garance			LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Rubus</i> L., 1753									#N/A		#N/A
<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	Oseille des prés, Rumex oseille			LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Rumex acetosella</i> L., 1753	Petite oseille, Oseille des brebis	LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Rumex conglomeratus</i> Murray, 1770	Patience agglomérée, Oseille agglomérée			LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Patience crêpue, Oseille crêpue	LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Rumex obtusifolius</i> subsp. <i>obtusifolius</i> L., 1753	Patience sauvage			LC					#N/A		#N/A
<i>Rumex sanguineus</i> L., 1753	Patience sanguine			LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Ruscus aculeatus</i> L., 1753	Fragon, Petit houx, Buis piquant	LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Sagina maritima</i> G.Don, 1810	Sagine maritime			LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Sagina subulata</i> (Sw.) C.Presl, 1826	Sagine subulée			LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Salix atrocinerea</i> Brot., 1804	Saule roux-cendré, Saule à feuilles d'olivier	LC	LC	LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir, Sampêcher			LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Scleranthus annuus</i> L., 1753	Gnavelle annuelle			LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Scrophularia scorodonia</i> L., 1753	Scrophulaire à feuilles de Germandrée			LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Sedum album</i> L., 1753	Orpin blanc			LC					#N/A		#N/A
<i>Sedum anglicum</i> Huds., 1778	Orpin anglais, Orpin d'Angleterre			LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Sedum rupestre</i> L., 1753	Orpin réflechi, Orpin des rochers			LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Sénéçon commun			LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Sherardia arvensis</i> L., 1753	Rubéole des champs, Gratteron fleuri			LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	Silène à feuilles larges			LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Silene uniflora</i> subsp. <i>uniflora</i> Roth, 1794	Silène à une seule fleur, Silène de Bastard			LC					#N/A		#N/A
<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop., 1772	Herbe aux chantres, Sisymbre officinal	LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Smyrnium olusatrum</i> L., 1753	Maceron cultivé			LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Soda inermis</i> (Moench) Fourr., 1869				LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	Douce amère, Bronde	LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Sonchus arvensis</i> subsp. <i>arvensis</i> L., 1753	Laïteron des champs			LC					#N/A		#N/A
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	Laïteron rude, Laïteron piquant			LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	Laïteron potager, Laïteron lisse			LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Spergula arvensis</i> L., 1753	Spergule des champs, Espargoutte des champs, Spargelle			LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Spergula marina</i> (L.) Bartl. & H.L.Wendl., 1825				LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Spergula rubra</i> (L.) D.Dietr., 1840	Sabline rouge			LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Spergula rupicola</i> (Lebel ex Le Jol.) G.López, 2010	Spergulaire des rochers			LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	Sporobole fertile, Sporobole tenace	LC							#N/A	X	#N/A
<i>Stachys arvensis</i> (L.) L., 1763	Épiaire des champs			LC	LC				#N/A		#N/A
<i>Stachys sylvatica</i> L., 1753	Épiaire des bois, Ortie à crapauds			LC	LC				#N/A		#N/A

<i>Stellaria media</i> (L.) Vill., 1789	Mouron des oiseaux, Morgeline		LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Stellaria pallida</i> (Dumort.) Piré, 1863	Mouron pâle, Stellaire pâle, Stellaire sans pétales			LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Suaeda maritima</i> subsp. <i>maritima</i> (L.) Dumort., 1827	Suéda maritime									#N/A		#N/A
<i>Suaeda vera</i> Forssk. ex J.F.Gmel., 1791	Soude vraie, Suéda fruticuleux		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Tamarix gallica</i> L., 1753	Tamaris de France, Tamaris commun		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Tanacetum parthenium</i> (L.) Sch.Bip., 1844	Grande camomille, Tanaisie Parthéniém		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Tanacetum vulgare</i> L., 1753	Tanaisie commune, Sent-bon		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Taraxacum officinale</i> F.H.Wigg., 1780	Pissenlit officinal, Pissenlit commun		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Taxus baccata</i> L., 1753	If à baies	LC	LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Teesdalia nudicaulis</i> (L.) W.T.Aiton, 1812	Téssdale à tige nue			LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Tetragonia tetragonoides</i> (Pall.) Kuntze, 1891	Épinard de (la) Nouvelle-Zélande									#N/A		#N/A
<i>Teucrium scorodonia</i> L., 1753	Germardrée, Sauge des bois, Germardrée Scorodore		LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Tilia x europaea</i>	Tilleul commun									#N/A		#N/A
<i>Trifolium dubium</i> Sibth., 1794	Trèfle douteux, Petit Trèfle jaune		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Trifolium glomeratum</i> L., 1753	Trèfle aggloméré, Petit Trèfle à boules		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Trifolium ornithopodioides</i> L., 1753	Trèfle faux Pied-d'oiseau		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet	LC	LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande		LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Triglochin maritima</i> L., 1753	Troscart maritime		LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Tripleurospermum inodorum</i> (L.) Sch.Bip., 1844	Matricaire inodore			LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Tripleurospermum maritimum</i> (L.) W.D.J.Koch, 1847	Matricaire maritime			LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Triplolum pannonicum</i> (Jacq.) Dobrocz., 1962	Aster maritime, Aster de Hongrie									#N/A		#N/A
<i>Ulex europeus</i> L., 1753	Ajone d'Europe, Bois jonc, Jonc marin, Vigneau, Landier	LC	LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Ulex europeus</i> subsp. <i>eupaeus</i> L., 1753	Landier			LC						#N/A		#N/A
<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Petit orme, Orme champêtre		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Umbilicus rupestris</i> (Salisb.) Dandy, 1948	Nombril de vénus, Oreille-d'abbé		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie	LC	LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Valeriana officinalis</i> L., 1753	Valériane officinale, Valériane des collines		LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Valerianella locusta</i> (L.) Laterr., 1821	Mache doucelette, Mache									#N/A		#N/A
<i>Verbascum thapsus</i> L., 1753	Molène bouillon-blanc, Herbe de saint Fiacre		LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Verbena officinalis</i> L., 1753	Verveine officinale		LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Veronica polita</i> Fr., 1819	Véronique luisante, Véronique brillante		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Veronica serpyllifolia</i> subsp. <i>serpyllifolia</i> L., 1753	Véronique à feuilles de Serpolet			LC						#N/A		#N/A
<i>Vicia bithynica</i> (L.) L., 1759	Vesce de Bithynie	LC	LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Vicia lutea</i> subsp. <i>lutea</i> L., 1753	Vesce jaune			LC						#N/A		#N/A
<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée, Poisette	LC	LC		LC					#N/A		#N/A
<i>Vinca major</i> L., 1753	Grande pervenche			LC						#N/A		#N/A
<i>Vincetoxicum hirundinaria</i> Medik., 1790	Dompête-venin			LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Viola arvensis</i> Murray, 1770	Pensée des champs		LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Viola riviniana</i> Rchb., 1823	Violette de Rivinus, Violette de rivin		LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Vulpia bromoides</i> (L.) Gray, 1821	Vulpie queue-d'écreureil, Vulpie faux Brome		LC	LC	LC					#N/A		#N/A
<i>Zostera noltei</i> Hornem., 1832	Varech de Nolti, Zostère naine			LC	NT					#N/A		Fort

## Plantes sans fleurs

NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	LISTE ROUGE						PROTECTION		ZNIEFF		N2000	EEE	ENJEUX
		M	E	N	R	N	R	RBR	R	D	R	D		
<i>Asplenium adiantum-nigrum</i> L., 1753	Capillaire noir, Doradille noir		LC	LC	LC							#N/A		#N/A
<i>Asplenium ruta-muraria</i> subsp. <i>ruta-muraria</i> L., 1753	Rue des murailles			LC								#N/A		#N/A
<i>Asplenium scolopendrium</i> L., 1753	Scolopendre, Scolopendre officinale		LC	LC	LC							#N/A		#N/A
<i>Asplenium trichomanes</i> subsp. <i>quadrivalens</i> D.E.Mey., 1964	Capillaire, Doradille fausse-capillaire			LC								#N/A		#N/A
<i>Athyrium filix-femina</i> (L.) Roth, 1799	Fougère femelle, Polypode femelle		LC	LC	LC							#N/A		#N/A
<i>Dryopteris affinis</i> (Lowe) Fraser-Jenk., 1979	Dryoptéris écaillueux, Fausse Fougère mâle		LC	LC	LC							#N/A		#N/A
<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott, 1834	Fougère mâle		LC	LC	LC							#N/A		#N/A
<i>Polypodium interjectum</i> Shivas, 1961	Polypode intermédiaire		LC	LC	LC							#N/A		#N/A
<i>Polypodium vulgare</i> L., 1753	Réglisso des bois, Polypode vulgaire		LC	LC	LC							#N/A		#N/A
<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T.Moore ex Woyn., 1913	Polystic à frondes soyeuses, Fougère des fleuristes, Aspidium à cils raides		LC	LC	LC							#N/A		#N/A
<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn, 1879	Fougère aigle, Porte-aigle		LC	LC	LC							#N/A		#N/A

## Amphibiens

NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	LISTE ROUGE						PROTECTION		ZNIEFF		N2000	EEE	ENJEUX
		M	E	N	R	N	R	RBR	R	D	R	D		
<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	Triton palmé (Le)	LC	LC	LC	LC	X		Mineure					#N/A	Fort

## Mammifères

NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	LISTE ROUGE						PROTECTION	RBR	ZNIEFF			EEE	ENJEUX
		M	E	N	R	N	R			R	D	N2000		
<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	Chevreuil européen, Chevreuil, Brocard (mâle), Chevrette (femelle)	LC	LC	LC	LC				Mineure			#N/A		#N/A
<i>Crocidura russula</i> (Hermann, 1780)	Crocidure musette	LC	LC	LC	LC				Mineure			#N/A		#N/A
<i>Erinaceus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Hérisson d'Europe	LC	LC	LC	LC	X			Mineure			#N/A		Moyen
<i>Myocastor coypus</i> (Molina, 1782)	Ragondin	LC										#N/A	X	#N/A
<i>Oryctolagus cuniculus</i> (Linnaeus, 1758)	Lapin de garenne	EN	NT	NT	NT				Modérée			#N/A		Fort
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune	LC		NT	LC	X			Mineure			#N/A		Moyen
<i>Rattus norvegicus</i> (Berkenhout, 1769)	Rat	LC										#N/A		#N/A
<i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Écureuil roux	LC	LC	LC	LC	X			Mineure	X		#N/A		Moyen
<i>Sus scrofa</i> Linnaeus, 1758	Sanglier	LC	LC	LC	LC				Mineure			#N/A		#N/A
<i>Talpa europaea</i> Linnaeus, 1758	Taupe d'Europe	LC	LC	LC	LC				Mineure			#N/A		#N/A
<i>Microtus arvalis</i> , Pallas, 1779	Campagnol des champs	LC	LC	LC	LC				Mineure			#N/A		#N/A
<i>Apodemus sylvaticus</i> , Linnaeus, 1758	Mulot sylvestre	LC	LC	LC	LC				Mineure			#N/A		#N/A
<i>Mus musculus</i> , Linnaeus, 1758	Souris grise	LC	LC	LC	LC				Mineure			#N/A		#N/A
<i>Vulpes vulpes</i> Linnaeus, 1758	Renard Roux	LC	LC	LC	LC				Mineure			#N/A		#N/A
<i>Mustela putorius</i> Linnaeus, 1758	Putois d'Europe	LC	LC	NT					Mineure			#N/A		#N/A

## Oiseaux

NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	LISTE ROUGE						PROTECTION	RBR	ZNIEFF			N2000	EEE	ENJEUX
		M	E	N	R	LC	X			R	D	O			
<i>Accipiter nisus</i> (Linnaeus, 1758)	Épervier d'Europe	LC	LC	LC	LC	X			Modérée			O		#N/A	
<i>Acrocephalus scirpaceus</i> (Hermann, 1804)	Rousserolle effarvatte	LC	LC	LC	LC	X			Mineure	X		O		#N/A	
<i>Actitis hypoleucos</i> (Linnaeus, 1758)	Chevalier guignette	LC	LC	NT		X						O		#N/A	
<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue, Orite à longue queue	LC	LC	LC	LC	X			Modérée			O		#N/A	
<i>Alca torda</i> Linnaeus, 1758	Petit pingouin, Pingouin torda	LC	LC	CR	EN	X				X		O		#N/A	
<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	LC	LC	VU	LC	X			Elevée			O		Moyen	
<i>Anas platyrhynchos</i> Linnaeus, 1758	Canard colvert	LC	LC	LC	LC				Modérée			O		#N/A	
<i>Anthus petrosus</i> (Montagu, 1798)	Pipit maritime	LC	LC	NT	LC	X			Très élevée			O		Moyen	
<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit farlouse	LC	LC	VU	VU	X			Modérée			O		Moyen	
<i>Anthus spinolletta</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit spioncelle	LC	LC	LC	LC	X			Modérée			O		#N/A	
<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit des arbres	LC	LC	LC	LC	X			Mineure			O		#N/A	
<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet noir	LC	NT	NT	LC	X			Modérée			O		#N/A	
<i>Ardea alba</i> Linnaeus, 1758	Grande Aigrette	LC	LC	NT	EN	X			Elevée			O		Fort	
<i>Ardea cinerea</i> Linnaeus, 1758	Héron cendré	LC	LC	LC	LC	X			Mineure	X		O		#N/A	
<i>Arenaria interpres</i> (Linnaeus, 1758)	Tournepieuvre à collier, Pluvier des Salines	LC	LC	LC	LC	X			Très élevée	X		O		Moyen	
<i>Branta bernicla</i> (Linnaeus, 1758)	Bernache cravant	LC	LC	LC	LC	X			Très élevée	X		O		Moyen	
<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Buse variable		LC	LC	LC	X			Modérée			O		#N/A	
<i>Calidris alpina</i> (Linnaeus, 1758)	Bécasseau variable	LC	LC	LC		X			Très élevée	X		O		Moyen	
<i>Caprimulgus europaeus</i> (Linnaeus, 1758)	Engoulevent d'Europe	LC	LC	LC		X			Elevée			O			
<i>Carduelis cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse	LC	LC	VU	LC	X			Modérée			O			
<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	LC	LC	VU	LC	X			Elevée			O		#N/A	
<i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820	Grimpereau des jardins	LC	LC	LC	LC	X			Modérée			O		#N/A	
<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Bouscarle de Cetti	LC	LC	NT	LC	X			Elevée			O		#N/A	
<i>Charadrius hiaticula</i> Linnaeus, 1758	Grand Gravelot	LC	LC	VU	EN	X			Très élevée	X		O		Fort	
<i>Chloris chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	LC	LC	VU	VU	X			Elevée			#N/A		#N/A	
<i>Chroicocephalus ridibundus</i> (Linnaeus, 1766)	Mouette rieuse	LC	LC	NT	CR	X			Très élevée	X		#N/A		Moyen	
<i>Cisticola juncidis</i> (Rafflesque, 1810)	Cisticole des joncs	LC	LC	VU	LC	X			Elevée			O		Moyen	
<i>Columba livia</i> Gmelin, 1789	Pigeon biset	LC	LC									O		#N/A	
<i>Columba oenas</i> Linnaeus, 1758	Pigeon colombe	LC	LC	LC	LC				Modérée			O		#N/A	
<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	LC	LC	LC	LC				Modérée			O		#N/A	
<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758	Corneille noire	LC	LC	LC	LC				Modérée			O		#N/A	

<i>Corvus frugilegus Linnaeus, 1758</i>	Corbeau freux	LC	VU	LC	LC			Mineure	X		O		#N/A
<i>Corvus monedula Linnaeus, 1758</i>	Choucas des tours	LC	LC	LC	LC	X		Modérée			O		#N/A
<i>Cuculus canorus Linnaeus, 1758</i>	Coucou gris	LC	LC	LC	NT	X		Modérée			O		#N/A
<i>Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758)</i>	Mésange bleue	LC	LC	LC	LC	X		Modérée			#N/A		#N/A
<i>Cygnus olor (Gmelin, 1789)</i>	Cygne tuberculé	LC	LC	LC	NT	LC	X	Mineure			O		#N/A
<i>Delichon urbicum (Linnaeus, 1758)</i>	Hirondelle de fenêtre	LC	LC	NT	LC	X		Modérée			#N/A		#N/A
<i>Dendrocopos major (Linnaeus, 1758)</i>	Pic épeiche	LC	LC	LC	LC	X		Modérée			O		#N/A
<i>Dendrocopos minor (Linnaeus, 1758)</i>	Pic épeichette			VU	LC	X		Modérée			O		#N/A
<i>Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)</i>	Aigrette garzette		LC	LC	LC	X		Modérée	X		O		#N/A
<i>Emberiza cirlus Linnaeus, 1766</i>	Bruant zizi	LC	LC	LC	LC	X		Modérée			O		#N/A
<i>Emberiza citrinella Linnaeus, 1758</i>	Bruant jaune	LC	LC	VU	EN	X		Très élevée			O		Moyen
<i>Erythacus rubecula (Linnaeus, 1758)</i>	Rougegorge familier	LC	LC	LC	LC	X		Modérée			O		#N/A
<i>Falco subbuteo Linnaeus, 1758</i>	Faucon hobereau	LC	LC	LC	LC	X		Modérée	X		O		Moyen
<i>Falco tinnunculus Linnaeus, 1758</i>	Faucon crécerelle	LC	LC	NT	LC	X		Modérée			O		Moyen
<i>Ficedula hypoleuca (Pallas, 1764)</i>	Gobemouche noir	LC	LC	VU		X					O		#N/A
<i>Fratercula arctica (Linnaeus, 1758)</i>	Macareux moine	VU	EN	CR	EN	X		Majeure	X		O		#N/A
<i>Fringilla coelebs Linnaeus, 1758</i>	Pinson des arbres	LC	LC	LC	LC	X		Modérée			O		#N/A
<i>Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)</i>	Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau		LC	LC	LC			Modérée			O		#N/A
<i>Garrulus glandarius (Linnaeus, 1758)</i>	Geai des chênes	LC	LC	LC	LC			Modérée			O		#N/A
<i>Gavia arctica (Linnaeus, 1758)</i>	Plongeon arctique	LC	LC			X			X		O		#N/A
<i>Gavia immer (Brünnich, 1764)</i>	Plongeon imbrin	LC	LC	VU	VU	X		Majeure	X		O		Fort
<i>Haematopus ostralegus Linnaeus, 1758</i>	Huître pie	NT	VU	LC	LC			Très élevée	X		O		Moyen
<i>Hippolais polyglotta (Vieillot, 1817)</i>	Hypolaïs polyglotte, Petit contrefaiseant	LC	LC	LC	LC	X		Mineure			O		#N/A
<i>Hirundo rustica Linnaeus, 1758</i>	Hirondelle rustique	LC	LC	NT	LC	X		Modérée			O		#N/A
<i>Hydrobates leucorhous (Vieillot, 1818)</i>	Pétrel cul-blanc, Océanite cul-blanc										#N/A		#N/A
<i>Ichthyaetus melanocephalus (Temminck, 1820)</i>	Mouette mélancocéphale	LC	LC	LC		X		Modérée	X		#N/A		#N/A
<i>Larus argentatus Pontoppidan, 1763</i>	Goéland argenté		LC	NT	VU	X		Très élevée	X		O		Moyen
<i>Larus canus Linnaeus, 1758</i>	Goéland cendré	LC	LC	EN	LC	X		Mineure	X		O		#N/A
<i>Larus fuscus Linnaeus, 1758</i>	Goéland brun	LC	LC	LC	VU	X		Mineure	X		O		Moyen
<i>Larus marinus Linnaeus, 1758</i>	Goéland marin	LC	LC	LC	LC	X		Très élevée	X		O		#N/A
<i>Larus michahellis Naumann, 1840</i>	Goéland leucophée		LC	LC		X					O		#N/A
<i>Linaria cannabina (Linnaeus, 1758)</i>	Linotte mélodieuse	LC	LC	VU	LC	X		Modérée			#N/A		#N/A
<i>Lophophanes cristatus (Linnaeus, 1758)</i>	Mésange huppée	LC	LC	LC	LC	X		Modérée			#N/A		#N/A
<i>Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831</i>	Rossignol philomèle	LC	LC	LC	VU	X		Modérée			O		#N/A
<i>Mergus serrator Linnaeus, 1758</i>	Harle huppé	LC	NT	CR	NT	X		Très élevée	X		O		Fort
<i>Milvus migrans (Boddaert, 1783)</i>	Milan noir	LC	LC	LC	CR	X		Très élevée	X		O		Fort
<i>Motacilla alba Linnaeus, 1758</i>	Bergeronnette grise	LC	LC	LC	LC	X		Modérée			O		#N/A
<i>Motacilla cinerea Tunstall, 1771</i>	Bergeronnette des ruisseaux	LC	LC	LC	LC	X		Modérée			O		#N/A
<i>Motacilla yarrellii Gould, 1837</i>	Bergeronnette de Yarrell				LC	X		Modérée			#N/A		#N/A
<i>Numenius arquata (Linnaeus, 1758)</i>	Courlis cendré	NT	NT	VU	CR			Très élevée	X		O		#N/A
<i>Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)</i>	Courlis corlieu	LC	LC	VU				Elevée			O		#N/A
<i>Oenanthe oenanthe (Linnaeus, 1758)</i>	Traquet motteux	LC	LC	NT	EN	X		Modérée	X		O		Moyen
<i>Oriolus oriolus (Linnaeus, 1758)</i>	Loriot d'Europe, Loriot jaune	LC	LC	LC	VU	X		Modérée	X		O		#N/A
<i>Parus major Linnaeus, 1758</i>	Mésange charbonnière	LC	LC	LC	LC	X		Modérée			O		#N/A
<i>Passer domesticus (Linnaeus, 1758)</i>	Moineau domestique	LC	LC	LC	VU	X		Modérée			O		#N/A
<i>Phalacrocorax aristotelis (Linnaeus, 1760)</i>	Cormoran huppé			LC	LC	X		Très élevée	X		O		#N/A
<i>Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)</i>	Grand Cormoran	LC	LC	LC	LC	X		Modérée	X		O		#N/A
<i>Phasianus colchicus Linnaeus, 1758</i>	Faisan de Colchide	LC	LC	LC				Modérée			O		#N/A
<i>Phoenicurus ochruros (S. G. Gmelin, 1774)</i>	Rougequeue noir	LC	LC	LC	LC	X		Mineure			O		#N/A
<i>Phylloscopus collybita (Vieillot, 1817)</i>	Pouillot véloce	LC	LC	LC	LC	X		Modérée			O		#N/A

									Modérée			O		#N/A
<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linnaeus, 1758)	Pouillot fitis	LC	LC	NT	VU	X			Modérée			O		#N/A
<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde	LC	LC	LC	LC				Modérée			O		#N/A
<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	Pic vert, Pivert	LC	LC	LC	LC	X			Modérée			O		#N/A
<i>Platalea leucorodia</i> Linnaeus, 1758	Spatule blanche	LC	LC	NT	EN	X			Elevée	X		O		Fort
<i>Podiceps auritus</i> (Linnaeus, 1758)	Grèbe esclavon	VU	NT	VU	VU	X			Majeure	X		O		Fort
<i>Podiceps cristatus</i> (Linnaeus, 1758)	Grèbe huppé	LC	LC	LC	LC	X			Modérée	X		O		#N/A
<i>Podiceps nigricollis</i> Brehm, 1831	Grèbe à cou noir	LC	VU	LC	CR	X			Très élevée	X		O		Fort
<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet	LC	LC	LC	LC	X			Modérée			O		#N/A
<i>Pyrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758)	Bouvreuil pivoine	LC	LC	VU	NT	X			Modérée			O		Moyen
<i>Regulus ignicapilla</i> (Temminck, 1820)	Roitelet à triple bandeau	LC	LC	LC	LC	X			Modérée	X		#N/A		#N/A
<i>Regulus regulus</i> (Linnaeus, 1758)	Roitelet huppé	LC	LC	NT	LC	X			Modérée			O		#N/A
<i>Riparia riparia</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de rivage	LC	LC	LC	LC	X			Elevée	X		O		Moyen
<i>Saxicola rubicola</i> (Linnaeus, 1766)	Tarier pâtre	LC	LC		LC	X			Modérée			#N/A		#N/A
<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Serin cini	LC	LC	VU	LC	X			Modérée			O		#N/A
<i>Sitta europaea</i> Linnaeus, 1758	Sittelle torchepot	LC	LC	LC	LC	X			Modérée			O		#N/A
<i>Sterna dougallii</i> Montagu, 1813	Sterne de Dougall	LC	LC	CR	CR	X			Modérée	X		O		Fort
<i>Sterna hirundo</i> Linnaeus, 1758	Sterne pierregarin	LC	LC	LC	LC	X			Modérée	X		O		Moyen
<i>Streptopelia decaocto</i> (Frivaldszky, 1838)	Tourterelle turque	LC	LC	LC	LC				Modérée			O		#N/A
<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Tourterelle des bois	VU	VU	VU	VU				Modérée			O		Moyen
<i>Strix aluco</i> Linnaeus, 1758	Chouette hulotte	LC	LC	LC	LC	X			Modérée			O		#N/A
<i>Sturnus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Étourneau sansonnet	LC	LC	LC	LC				Modérée			O		#N/A
<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	LC	LC	LC	LC	X			Modérée			O		#N/A
<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette des jardins	LC	LC	NT	LC	X			Modérée			O		#N/A
<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787	Fauvette grise			LC	LC	X			Modérée			O		#N/A
<i>Sylvia undata</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette pitchou			EN	VU	X				X		O		Fort
<i>Syrmaticus reevesii</i>	Faisan vénéré	VU										O		#N/A
<i>Tachybaptus ruficollis</i> (Pallas, 1764)	Grèbe castagné	LC	LC	LC	LC	X			Modérée	X		O		#N/A
<i>Tadorna tadorna</i> (Linnaeus, 1758)	Tadorne de Belon	LC	LC	LC	LC	X			Très élevée	X		O		Moyen
<i>Thalasseus sandvicensis</i> (Latham, 1787)	Sterne caugek			LC					Elevée	X		#N/A		#N/A
<i>Threskiornis aethiopicus</i> (Latham, 1790)	Ibis sacré	LC										#N/A	X	#N/A
<i>Tringa nebularia</i> (Gunnerus, 1767)	Chevalier aboyeur	LC	LC	LC								O		#N/A
<i>Tringa ochropus</i> Linnaeus, 1758	Chevalier culblanc	LC	LC	LC		X				X		O		#N/A
<i>Tringa totanus</i> (Linnaeus, 1758)	Chevalier gambette	LC	VU	LC	EN				Très élevée	X		O		Fort
<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	LC	LC	LC	LC	X			Modérée			O		#N/A
<i>Turdus iliacus</i> Linnaeus, 1766	Grive mauvis	NT	LC	LC					Mineure			O		#N/A
<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir	LC	LC	LC	LC				Modérée			O		#N/A
<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831	Grive musicienne	LC	LC	LC	LC				Modérée			O		#N/A
<i>Turdus viscivorus</i> Linnaeus, 1758	Grive draine	LC	LC	LC	LC				Modérée			O		#N/A
<i>Upupa epops</i> Linnaeus, 1758	Huppe fasciée	LC	LC	LC	LC	X			Mineure	X		O		#N/A

## Reptiles

NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	LISTE ROUGE					PROTECTION		RBR	ZNIEFF			N2000	EEE	ENJEUX
		M	E	N	R	N	R			R	D				
<i>Anguis fragilis</i> Linnaeus, 1758	Orvet fragile (L')	LC	LC	LC	LC	X			Mineure			#N/A		Fort	
<i>Coronella austriaca</i> Laurenti, 1768	Coronelle lisse (La)	LC	LC	LC		X			Mineure	X		#N/A		Fort	
<i>Lacerta bilineata</i> bilineata Daudin, 1802	Lézard à deux raies (Le)	LC	LC	LC	LC	X			Mineure			#N/A		Fort	
<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles (Le)	LC	LC	LC		X			Mineure	X		#N/A		Fort	

## Insectes

NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	LISTE ROUGE					PROTECTION		RBR	ZNIEFF			N2000	EEE	ENJEUX
		M	E	N	R	N	R			R	D				
<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)	Paon-du-jour (Le), Paon de jour (Le), Oeil-de-Paon-du-jour (Le), Paon (Le), Oeil-de-Paon (L')		LC	LC	LC				Mineure			#N/A		#N/A	
<i>Aiolopus thalassinus</i> (Fabricius, 1781)	Oedipode émeraudine		LC									#N/A		#N/A	
<i>Anthocharis cardamines</i> (Linnaeus, 1758)	Aurore (L')		LC	LC	LC				Mineure			#N/A		#N/A	
<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne (Le), Nacré vert (Le), Barre argentée (La), Empereur (L')		LC	LC	LC				Mineure			#N/A		#N/A	

<i>Aricia agestis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Collier-de-corail (Le), Argus brun (L')		LC	LC	LC			Mineure		#N/A		#N/A
<i>Cacyreus marshalli</i> Butler, 1898	Brun du pélargonium (Le), Argus des Pélargoniums (L')	LC								#N/A	X	#N/A
<i>Callophrys rubi</i> (Linnaeus, 1758)	Thécla de la Ronce (La), Argus vert (L')		LC	LC	LC			Mineure		#N/A		#N/A
<i>Carabus intricatus</i>										#N/A		#N/A
<i>Carcharodus alceae</i> (Esper, 1780)	Hespérie de l'Alcée (L'), Hespérie de la Passé-Rose (L'), Grisette (La), Hespérie de la Guimauve (L'), Hespérie de la Mauve (L')		LC	LC	LC			Mineure		#N/A		#N/A
<i>Celastrina argiolus</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré des Nerpruns (L'), Argus à bande noire (L'), Argus bordé (L'), Argiolus (L')		LC	LC	LC			Mineure		#N/A		#N/A
<i>Cerambyx cerdo</i> Linnaeus, 1758	Grand Capricorne (Le)	VU	NT			X				H		Fort
<i>Cetonia aurata</i>	Cétoine dorée (La)									#N/A		#N/A
<i>Chorthippus albomarginatus</i> (De Geer, 1773)	Criquet marginé		LC							#N/A		#N/A
<i>Clonopsis gallica</i> (Charpentier, 1825)	Phasme gaulois									#N/A		#N/A
<i>Coccinella septempunctata</i> Linnaeus, 1758	Coccinelle à 7 points, Coccinelle, Bête à bon Dieu									#N/A		#N/A
<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)	Fadet commun (Le), Procris (Le), Petit Papillon des foins (Le), Pamphile (Le)		LC	LC	LC			Mineure		#N/A		#N/A
<i>Collas crocea</i> (Geoffroy in Fourcroy, 1785)	Souci (Le)		LC	LC	LC			Mineure		#N/A		#N/A
<i>Conocephalus dorsalis</i> (Latrelle, 1804)	Conocéphale des Roseaux		LC							#N/A		#N/A
<i>Conocephalus fuscus</i> (Fabricius, 1793)	Conocéphale bigarré, Xiphidion Brun		LC							#N/A		#N/A
<i>Cupido argiades</i> (Pallas, 1771)	Azuré du Trèfle (L'), Petit Porte-Queue (Le), Argus mini-queue (L'), Myrmidon (Le)		LC	LC	LC			Modérée		#N/A		#N/A
<i>Ematurga atomaria</i> (Linnaeus, 1758)	Phalène picotée (La)									#N/A		#N/A
<i>Erynnis tages</i> (Linnaeus, 1758)	Point de Hongrie (Le), Grisette (La)		LC	LC	LC			Mineure		#N/A		#N/A
<i>Euchorthippus declivus</i> (Brisout de Barneville, 1848)	Criquet des mouillères, Criquet des Bromes	LC	LC							#N/A		#N/A
<i>Euchorthippus elegantulus</i> Zeuner, 1940		LC	LC							#N/A		#N/A
<i>Euplagia quadripunctaria</i> (Poda, 1761)	Écailler chinée (L')									H		#N/A
<i>Geotrupes</i>										#N/A		#N/A
<i>Gomphocerippus biguttulus</i> (Linnaeus, 1758)			LC							#N/A		#N/A
<i>Gomphocerippus brunneus</i> (Thunberg, 1815)		LC	LC							#N/A		#N/A
<i>Gomphocerippus vagans</i> (Eversmann, 1848)			LC							#N/A		#N/A
<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	Citron (Le), Limon (Le), Piéride du Nerprun (La)		LC	LC	LC			Mineure		#N/A		#N/A
<i>Hemaris fuciformis</i>	Sphinx gazé (Le)									#N/A		#N/A
<i>Lampides boeticus</i> (Linnaeus, 1767)	Azuré porte-queue (L'), Argus porte-queue (L'), Porte-Queue bleu strié (Le), Lycène du Baguenaudier (Le), Strié (Le)	LC	LC	LC	LC			Modérée		#N/A		#N/A
<i>Lampyris noctiluca</i> (Linnaeus, 1758)	Ver luisant, Lampyre									#N/A		#N/A
<i>Lasiocampa quercus</i> (Linnaeus, 1758)	Bombyx du Chêne (Le), Minime à bandes jaunes (Le)									#N/A		#N/A
<i>Lasiomma megera</i> (Linnaeus, 1767)	Mégère (La), Satyre (Le)		LC	LC	LC			Mineure		#N/A		#N/A
<i>Leptidea sinapis</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride du Lotier (La), Piéride de la Moutarde (La), Blanc-de-lait (Le)		LC	LC	LC			Mineure		#N/A		#N/A
<i>Lestes barbarus</i> (Fabricius, 1798)	Leste sauvage	LC	LC	LC	LC			Mineure		#N/A		#N/A
<i>Limenitis reducta</i> Staudinger, 1901	Sylvain azuré (Le), Camille (Le)		LC	LC	LC			Mineure		X	#N/A	#N/A
<i>Lycaena phlaeas</i> (Linnaeus, 1760)	Cuivré commun (Le), Argus bronzé (L'), Bronzé (Le)		LC	LC	LC			Mineure		#N/A		#N/A
<i>Lymantria dispar</i> (Linnaeus, 1758)	Disparé (Le), Spongieuse (La), Zigzag (Le)									#N/A		#N/A
<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	Myrtil (Le), Myrtle (Le), Jurtine (La), Janire (La)		LC	LC	LC			Mineure		#N/A		#N/A
<i>Meconema meridionale</i> A. Costa, 1860	Méconème fragile		LC							#N/A		#N/A
<i>Melanargia galathea</i> (Linnaeus, 1758)	Demi-Deuil (Le), Échiquier (L'), Échiquier commun (L'), Arge galathée (L')		LC	LC	LC			Mineure		#N/A		#N/A
<i>Nymphalis polychloros</i> (Linnaeus, 1758)	Grande Tortue (La), Vanesse de l'Orme (La), Grand-Renard (Le), Doré (Le)		LC	LC	LC			Mineure		#N/A		#N/A
<i>Oedipoda caerulescens caerulescens</i> (Linnaeus, 1758)	Oedipode turquoise									#N/A		#N/A
<i>Omocestus rufipes</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet noir-ébène		LC							#N/A		#N/A
<i>Oxythyrea funesta</i> (Poda, 1761)	drap mortuaire (le)									#N/A		#N/A
<i>Papilio machaon</i> Linnaeus, 1758	Machaon (Le), Grand Porte-Queue (Le)		LC	LC	LC			Mineure		#N/A		#N/A
<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)	Tircis (Le), Argus des Bois (L'), Égérie (L')		LC	LC	LC			Mineure		#N/A		#N/A
<i>Phaneroptera falcata</i> (Poda, 1761)	Phanéroptère commun, Phanéroptère porte-faus, Phanéroptère en faulk, Phanéroptère en faux		LC							#N/A		#N/A
<i>Phaneroptera nana</i> Fieber, 1853	Phanéroptère méridional		LC							#N/A		#N/A
<i>Pholidoptera griseoaptera</i> (De Geer, 1773)	Decticelle cendrée, Ptérolèpe aptère		LC							#N/A		#N/A
<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride du Chou (La), Grande Piéride du Chou (La), Papillon du Chou (Le)		LC	LC	LC			Mineure		#N/A		#N/A
<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride du Navet (La), Papillon blanc veiné de vert (Le)		LC	LC	LC			Mineure		#N/A		#N/A
<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride de la Rape (La), Petit Blanc du Chou (Le), Petite Piéride du Chou (La)		LC	LC	LC			Mineure		#N/A		#N/A
<i>Platycleis albopunctata</i> (Goeze, 1778)	Decticelle grisâtre, Dectique gris		LC							#N/A		#N/A
<i>Plebejus argus</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré de l'Ajonc (L'), Argus bleu-violet (L'), Argus satiné (L'), Argus (L'), Argus bleu (L')		LC	LC						#N/A		#N/A
<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)	Gamma (Le), Robert-le-diable (Le), C-blanc (Le), Dentelle (La), Vanesse Gamma (La), Papillon-C (Le)		LC	LC	LC			Mineure		#N/A		#N/A
<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)	Azuré de la Bugrane (L'), Argus bleu (L'), Azuré d'Icare (L'), Icare (L'), Lycène Icare (Le), Argus Icare (L')		LC	LC	LC			Mineure		#N/A		#N/A
<i>Pseudochorthippus parallelus parallelus</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet des pâtures									#N/A		#N/A
<i>Pseudopanthera macularia</i> (Linnaeus, 1758)	Panthère (La)									#N/A		#N/A
<i>Pyronia tithonus</i> (Linnaeus, 1771)	Amaryllis (L'), Satyre tithon (Le), Titon (Le)		LC	LC	LC			Mineure		#N/A		#N/A
<i>Ruspolia nitidula</i> (Scopoli, 1786)	Conocéphale gracieux, Conocéphale mandibulaire		LC							#N/A		#N/A
<i>Saturnia pyri</i>	Grand Paon de nuit									#N/A		#N/A
<i>Sympetrum striolatum</i> (Charpentier, 1840)	Sympétrum fascié (Le)	LC	LC	LC	LC			Mineure		#N/A		#N/A

<i>Tessellana tessellata tessellata</i> (Charpentier, 1825)										#N/A		#N/A
<i>Thaumetopoea pityocampa</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Processionnaire du Pin (La)									#N/A		#N/A
<i>Tyria jacobaeae</i> (Linnaeus, 1758)	Goutte-de-sang , Carmin (Le)									#N/A		#N/A
<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	Vulcain (Le), Amiral (L'), Vanesse Vulcain (La), Chiffre (Le), Atalante (L')	LC	LC	LC	LC			Mineure		#N/A		#N/A
<i>Vespa crabro</i> Linnaeus, 1758	Frelon d'Europe, Frelon, Guichard									#N/A		#N/A
<i>Vespa velutina</i>	Frelon à pattes jaunes									#N/A	X	#N/A
<i>Xylocopa violacea</i>	Abeille charpentière		LC							#N/A		#N/A

## Arachnides

NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	LISTE ROUGE			PROTECTION			RBR	ZNIEFF		N2000	EEE	ENJEUX
		M	E	N	R	N	R		R	D			
<i>Agalenatea redii</i> (Scopoli, 1763)	Épeire de velours			LC							#N/A		#N/A
<i>Amaurobius ferox</i> (Walckenaer, 1830)	Amaurobe féroce			LC							#N/A		#N/A
<i>Anyphepha accentuata</i> (Walckenaer, 1802)	Anyphène à chevrons			LC							#N/A		#N/A
<i>Araneus Clerck, 1758</i>				LC							#N/A		#N/A
<i>Araneus diadematus</i> Clerck, 1758	Épeire diadème			LC							#N/A		#N/A
<i>Arctosa fulvolineata</i> (Lucas, 1846)				LC							#N/A		#N/A
<i>Balaustium murorum</i>											#N/A		#N/A
<i>Cheiracanthium mildei</i> L. Koch, 1864				LC							#N/A		#N/A
<i>Clubiona Latreille, 1804</i>											#N/A		#N/A
<i>Clubiona terrestris</i> Westring, 1851				LC							#N/A		#N/A
<i>Enoplognatha latimana Hippa &amp; Oksala, 1982</i>				LC							#N/A		#N/A
<i>Enoplognatha Pavesi, 1880</i>											#N/A		#N/A
<i>Episinus Latreille, 1809</i>											#N/A		#N/A
<i>Episinus maculipes Cavanna, 1876</i>				LC							#N/A		#N/A
<i>Euophrys C.L. Koch, 1834</i>											#N/A		#N/A
<i>Gibbaranea Archer, 1951</i>											#N/A		#N/A
<i>Harpactea hombergi</i> (Scopoli, 1763)	Harpactée pattes-rayées			LC							#N/A		#N/A
<i>Heliophanus C. L. Koch, 1833</i>											#N/A		#N/A
<i>Hogna radiata</i> (Latreille, 1817)	Lycose tarantuline			LC							#N/A		#N/A
<i>Neoscona adianta</i> (Walckenaer, 1802)	Épeires fougères			LC							#N/A		#N/A
<i>Philodromus rufus</i> Walckenaer, 1826				LC							#N/A		#N/A
<i>Philodromus Walckenaer, 1826</i>											#N/A		#N/A
<i>Pisaura mirabilis</i> (Clerck, 1758)	Pisaure admirable			LC							#N/A		#N/A
<i>Tenuiphantes Menge, 1866</i>											#N/A		#N/A
<i>Theridion familiare</i> O. Pickard-Cambridge, 1871				LC							#N/A		#N/A
<i>Theridion pictum</i> (Walckenaer, 1802)				LC							#N/A		#N/A
<i>Theridion varians</i> Hahn, 1833				LC							#N/A		#N/A
<i>Theridion Walckenaer, 1805</i>											#N/A		#N/A
<i>Thomisus onustus</i> Walckenaer, 1805	Thomise replet			LC							#N/A		#N/A
<i>Xysticus C.L. Koch, 1835</i>	Xystique										#N/A		#N/A
<i>Xysticus erraticus</i> (Blackwall, 1834)				LC							#N/A		#N/A
<i>Zilla diodia</i> (Walckenaer, 1802)	Diodie tête de mort			LC							#N/A		#N/A
<i>Zygella F.O. P.-Cambridge, 1902</i>											#N/A		#N/A

## Myriapodes

NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	LISTE ROUGE			PROTECTION			RBR	ZNIEFF		N2000	EEE	ENJEUX
		M	E	N	R	N	R		R	D			
<i>Scutigerida coleoptrata</i>	Scutigère véloce										#N/A		#N/A

## Poissons

Nom latin	Nom vernaculaire	LISTE ROUGE			PROTECTION			RBR	ZNIEFF		N2000	EEE	ENJEUX
		M	E	N	R	N	R		R	D			
<i>Hippocampus guttulatus</i> Cuvier, 1829	Hippocampe à long nez, Hippocampe moucheté									X	#N/A		Moyen
<i>Hippocampus hippocampus</i> (Linnaeus, 1758)	Hippocampe à nez court, Hippocampe à museau court										#N/A		#N/A
<i>Salmo salar</i> Linnaeus, 1758	Saumon de l'Atlantique, Saumon atlantique		VU	NT	NT	X			X		H		#N/A

## Données estran – Etudiants Sciences de la mer / Bretagne Vivante

ESPECE	NON VERNACULAIRE	TYPE	CLASSE	ORDRE
<i>Ascophyllum nodosum</i> (Le Jolis, 1863)	Ascophylle (goémon noir)	Algue brune	Pnaeophyceae	Fucales
<i>Cladostephus spongiosus</i> (C.Agardh, 1817)	Cladostephus spongieux (écouvillon brun)	Algue brune	Pnaeophyceae	Sphaclariales
<i>Dictyota dichotoma</i> (J.V.Lamourour, 1g09)	Dictyote (algue fourchue)	Algue brune	Pnaeophyceae	Dictyotales
<i>Fucus serratus</i> (Linnaeus, 1753)	Fucus denté (goémon denticulé)	Algue brune	Pnaeophyceae	Fucales
<i>Fucus spiralis</i> (Linnaeus, 1753)	Fucus (varech) spiralé	Algue brune	Pnaeophyceae	Fucales
<i>Fucus vesiculosus</i> (Linnaeus, 1753)	Fucus (varech) vésiculé	Algue brune	Pnaeophyceae	Fucales
<i>Pelvetia canaliculata</i> (Linnaeus, 1845)	Pelvésie cannelée	Algue brune	Pnaeophyceae	Fucales
<i>Sargassum muticum</i> (Yendo, 1955)	Sargasse japonaise	Algue brune	Pnaeophyceae	Fucales
<i>Undaria pinnatifida</i> (Suringar, 1873)	Wakamé	Algue brune	Pnaeophyceae	Laminariales
<i>Ahnfeltiopsis devoniensis</i> (P.C.Silva, 1992)		Algue rouge	Florideophyceae	Gigartinales
<i>Chondracanthus acicularis</i> (Fredericq, 1993)	Chondracanthus pointu	Algue rouge	Florideophyceae	Gigartinales
<i>Chondrus crispus</i> (Stackhouse, 1797)	Mousse d'Irlande	Algue rouge	Florideophyceae	Gigartinales
<i>Gracilaria multipartita</i> (Harvey, 1846)	Gracilaire à lanière	Algue rouge	Florideophyceae	Gracilariales
<i>Grateloupia turuturu</i> (Y amada, 1941)	Grateloupe chinoise	Algue rouge	Florideophyceae	Halymeniales
<i>Hildenbrandia rubra</i> (Meneghini, 1841)	Algues velours rouge)	Algue rouge	Florideophyceae	Hildenbrandiales
<i>Lomentaria articulata</i> (Lyngbye, 1819)	Algues saucisson	Algues rouges	Florideophyceae	Rhodymeniales
<i>Mastocarpus stellatus</i> (G uiry, 1984)	Faux condrus	Algues rouges	Florideophyceae	Gigartinales
<i>Osmundea hybrida</i> (K.W.Nam, 1994)		Algues rouges	Florideophyceae	Ceramiales
<i>Osmundea pinnatifida</i> (Stackhouse, 1809)	Dulse	Algues rouges	Florideophyceae	Ceramiales
<i>Polysiphonia morrowii</i> (Harvey, 1857)		Algues rouges	Florideophyceae	Ceramiales
<i>Vertebrata lanosa</i> (T A.Christensen, 1967)	Pompon des ascophylles	Algues rouges	Florideophyceae	Ceramiales
<i>Chaetomorpha aerea</i> (Kützing, 1849)	Chaetomorphe	Algues vertes	Ulvophyceae	Cladophorales
<i>Codium fragile</i> (Hariot, 18B9)	Algues chou-fleur	Algues vertes	Ulvophyceae	Bryopsidales
<i>Codium tomentosum</i> (Stackhouse, 1797)	Corne de velours	Algues vertes	Ulvophyceae	Bryopsidales
<i>Tellamia contorta</i> (Batters, 1895)	Téllamie contournée	Algues vertes	Ulvophyceae	Ulvales
<i>Ulva clathrata</i> (C.Agardh, 1811)	Lige ou lime	Algues vertes	Ulvophyceae	Ulvales
<i>Ulva compressa</i> (Linnaeus, 1753)	Entéromorphe	Algues vertes	Ulvophyceae	Ulvales
<i>Ulva dangeardii</i> (Gayral, 1959)		Algues vertes	Ulvophyceae	Ulvales
<i>Apodium elegans</i> (Giard, 1872)	Fraise de mer	Ascidie	Ascidiae	
<i>Apodium pallidum</i> (Verril, 1871)	Flocon blanc	Ascidie	Ascidiae	
<i>Ascidia aspersa</i> (Müller, 1776)	Ascidie sale	Ascidie	Ascidiae	Phlebobranchia
<i>Ascidia mentula</i> (Müller, 1776)	Ascidie rose	Ascidie	Ascidiae	Phlebobranchia
<i>Ascidia scabra</i> (Müller, 1776)	Ascidie rugueuse	Ascidie	Ascidiae	
<i>Botrylloides leachii</i> (Savigny, 1B16)	Botrylle de Leach	Ascidie	Ascidiae	Stolidobranchia
<i>Botryllus schlosseri</i> (Pallas, 1766)	Botrylle étoilé	Ascidie	Ascidiae	
<i>Ciona intestinalis</i> (Linnaeus, 1767)	Cione intestinale	Ascidie	Ascidiae	Phlebobranchia

<i>Corella eumyota</i> (Traustedt, 1882)	Ascidie cartilagineuse	Ascidie	Asidiacea	Phlebobranchia
<i>Dendrodoa grossularia</i> (Van Beneden, 1846)	Ascidie groseille	Ascidie	Asidiacea	Stolidobranchia
<i>Didemnum candidum</i> (Savigny, 1816)		Ascidie	Asidiacea	Aplousobranchia
<i>Didemnum maculosum</i> (Milne Edwards, 1841)	Didemne variable	Ascidie	Asidiacea	Aplousobranchia
<i>Morcheilia argus</i> (Milne Edwards, 1841)	Flocon pédonculé rouge	Ascidie	Asidiacea	
<i>Perophora listeri</i> (Wiegman, 1835)	Ascidie clochette d'Europe	Ascidie	Asidiacea	
<i>Phallusia mammillata</i> (Cuvier, 1815)	Ascidie blanche	Ascidie	Asidiacea	Phlebobranchia
<i>Pyura microcosmus</i> (Savigny, 1816)	Petit microcosme	Ascidie	Asidiacea	Stolidobranchia
<i>Styela clava</i> (Herdman, 1881)	Ascidie japonaise (plissée)	Ascidie	Asidiacea	Stolidobranchia
<i>Flustrellidra hispida</i> (Fabricius, 1780)	Grand bryozoaire hirsute	Bryozoaire	Gymnolaemata	Ctenostomatida
<i>Schizoporella unicornis</i> (Johnston, 1844)	Schizoporella unicorn	Bryozoaire	Gymnolaemata	Cheilostomatida
<i>Scrupocellaria scrupea</i> (Busk, 1851)	Scrupocellaire rosette rouge orangé	Bryozoaire	Gymnolaemata	Cheilostomatida
<i>Watersipora subatra</i> (Ortmann, 1890)	Bryozoaire orange vif à points noirs	Bryozoaire	Gymnolaemata	Cheilostomatida
<i>Actinia equina</i> (Linnaeus, 1758)	Tomate de mer	Cnidaire Hydrozoaire (anémone)	Anthozoa	Actiniaria
<i>Aipatasia couchii</i> (Gosse,)	Anémone encroûtante brune			
<i>Anemonia viridis</i> (Forsskål, 1775)	Ortie de mer	Cnidaire Hydrozoaire (anémone)	Anthozoa	Actiniaria
<i>Anthopleura ballii</i> (Cocks, 1851)	Anémone à points rouges			
<i>Cereus pedunculatus</i> (Pennat, 1777)	Anémone solaire			
<i>Corynactis viridis</i> (Allman, 1846)	Anémone-bijou	Cnidaire Hydrozoaire (anémone)	Anthozoa	Coralli morpharia
<i>Dynamena pumila</i> (Linnaeus, 1758)	Petite dynamène	Cnidaire Hydrozoaire (anémone)	Hydrozoa	Leptothecata
<i>Sagartia elegans</i> (Dalyell, 1848)	Sagartie élégante			
<i>Gammarus locusta</i> (Linnaeus, 1758)	Crevettine	Crustacé amphipode	Malacostraca	Amphipoda
<i>Austumrinus modestus</i> (Darwin, 1854)	Balane croix de Malte	Crustacé cirripède (balanes et alliés)	Thecostraca	Balanomorpha
<i>Chthamalus montagui</i> (Southward, 1976)	Chthamale cerf-volant	Crustacé cirripède (balanes et alliés)	Thecostraca	Balanomorpha
<i>Chthamalus stellatus</i> (Poli, 1791)	Chthamale étoilé commun	Crustacé cirripède (balades et alliés)	Thecostraca	Balanomorpha
<i>Perforatus perforatus</i> (Bruguère, 1789)	Grande balane grise	Crustacé cirripède (balanes et alliés)	Thecostraca	Balanomorpha
<i>Semibalanus balanoides</i>	Balane commune	Crustacé cirripède (balanes et alliés)	Thecostraca	Balanomorpha
<i>Verruca stroemii</i> (O.F. Müller, 1776)	Balane irrégulière	Crustacé cirripède (balanes et alliés)	Thecostraca	Balanomorpha
<i>Athanas nitescens</i> (Leach, 1814)	Crevette à capuchon	Crustacé décapode	Malacostraca	Decapoda
<i>Carcinus maenas</i> (Linnaeus, 1758)	Crabe vert	Crustacé décapode	Malacostraca	Decapoda
<i>Clibanarius erythropus</i> (Latreille, 1818)	Pagure des rochers	Crustacé décapode	Malacostraca	Decapoda
<i>Necora puber</i> (Linnaeus, 1767)	Etrille	Crustacé décapode	Malacostraca	Decapoda
<i>Pachygrapsus marmoratus</i> (Fabricius, 1787)	Crabe marbré	Crustacé décapode	Malacostraca	Decapoda
<i>Palaeomon elegans</i> (Rathke, 1836)	Petite crevette rose	Crustacé décapode	Malacostraca	Decapoda
<i>Palaeomon serratus</i> (Pennant, 1977)	Bouquet	Crustacé décapode	Malacostraca	Decapoda
<i>Pilumnus hirtellus</i> (Linnaeus, 1761)	Crabe velu	Crustacé décapode	Malacostraca	Decapoda
<i>Pisidia longicornis</i> (Linnaeus, 1767)	Crabe porcelaine	Crustacé décapode	Malacostraca	Decapoda
<i>Porcellana platycheles</i> (Pennant, 1777)	Porcelaine poilue	Crustacé décapode	Malacostraca	Decapoda
<i>Upogebia deltura</i> (Leach, 1816)	Gébie minuscule	Crustacé décapode	Malacostraca	Decapoda

<i>Xantho hydrophilus</i> (Herbst, 1790)	Crabe pierre	Crustacé décapode	Malacostraca	Decapoda
<i>Cyathura carinata</i> (Krøyer, 1847)	Cyathure carénée	Crustacé isopode	Malacostraca	Isopoda
<i>Dynamene bidentata</i> (Adams, 1800)	Sphérome cornu	Crustacé isopode	Malacostraca	Isopoda
<i>Idotea balthica</i> (Pallas, 1772)	Idotée de la Baltique	Crustacé isopode	Malacostraca	Isopoda
<i>Sphaeroma serratum</i> (J. C. Fabricius, 1787)	Sphérome denté	Crustacé isopode	Malacostraca	Isopoda
<i>Asterina gibbosa</i> (Pennant, 1777)	Astérine bossue	Echinoderme (étoile de mer)	Astroidea	Valvatida
<i>Liuidia ciliaris</i> (Philippi, 1837)	Etoile à sept bras	Echinoderme (étoile de mer)	Astroidea	
<i>Amphipholis squamata</i> (Delle Chiaje, 1828)	Ophiure écailleuse	Echinoderme (ophiure)	Ophiuroidea	Amphilepidida
<i>Ophiotrix fragilis</i> (Müller, 1789)	Ophiure fragile	Echinoderme (ophiure)	Ophiuroidea	Amphilepidida
<i>Psammechinus miliaris</i> (Müller, 1771)	Oursin vert	Echinoderme (oursin)	Parachinidae	Echinidea
<i>Dysidea fragilis</i> (Montagu, 1814)	Eponge mie de pain	Eponge	Demospongiae	Dictyoceratida
<i>Hymeniacidon perlevis</i> (Montagu, 1814)	Eponge miette de pain	Eponge	Demospongiae	Suberitida
<i>Hydropunctaria maura</i> (C. Keller, 2009)	Verrucaire noire	Lichen	Eurotiomycetes	Verrucariales
<i>Ramalina siliquosa</i> (A.L. Smith, 1918)	Ramaline des rochers	Lichen	Lecanoromycetes	Lecanorales
<i>Xanthoria parietina</i> (Beltr., 1858)	Xanthorie	Lichen	Lecanoromycetes	Teloschistales
<i>Acanthochiton crinita</i> (Pennant, 1777)	Petit chiton épineux	Mollusque (Chiton)	Polyplacophora	Chitonida
<i>Acanthochiton fascicularis</i> (Linnaeus, 1767)	Grand chiton épineux	Mollusque (Chiton)	Polyplacophora	Chitonida
<i>Callochiton septemvalvis</i> (Montagu, 1803)	Callochiton	Mollusque (Chiton)	Polyplacophora	Callochitonida
<i>Lepidochitonina cinerea</i> (Linnaeus, 1767)	Chiton cendré	Mollusque (Chiton)	Polyplacophora	Chitonida
<i>Bittium reticulatum</i> (da Costa, 1778)	Cérithe réticulé	Mollusque (Gastéropode)	Gastropoda	Caenogastropoda
<i>Callostoma zizyphinum</i> (Linnaeus, 1758)	Callostome jujube	Mollusque (Gastéropode)	Gastropoda	Trochida
<i>Calyptraea chinensis</i> (Linnaeus, 1758)	Chapeau chinois	Mollusque (Gastéropode)	Gastropoda	Littorinimorpha
<i>Cingula trifasciata</i> (J. Adams, 1800)		Mollusque (Gastéropode)	Gastropoda	Littorinimorpha
<i>Crepidula fornicate</i> (Linnaeus, 1758)	Crépidule	Mollusque (Gastéropode)	Gastropoda	Littorinimorpha
<i>Diodora graeca</i> (Linnaeus, 1758)	Fissurelle	Mollusque (Gastéropode)	Gastropoda	Lepetellida
<i>Gibbula magus</i> (Linnaeus, 1758)	Gibbule mage	Mollusque (Gastéropode)	Gastropoda	Trochida
<i>Littorina littorea</i> (Linnaeus, 1758)	Bigorneau	Mollusque (Gastéropode)	Gastropoda	Littorinimorpha
<i>Littorina obtusata</i> (Linnaeus, 1758)	Littorine obtuse	Mollusque (Gastéropode)	Gastropoda	Littorinimorpha
<i>Littorina saxatilis</i> (Oliv, 1792)	Littorine des rochers	Mollusque (Gastéropode)	Gastropoda	Littorinimorpha
<i>Nucella lapillus</i> (Linnaeus, 1758)	Pourpre petite pierre	Mollusque (Gastéropode)	Gastropoda	Neogastropoda
<i>Ocenebra erinaceus</i> (Linnaeus, 1758)	Cormaillot	Mollusque (Gastéropode)	Gastropoda	Neogastropoda
<i>Patella vulgata</i> (Linnaeus, 1758)	Patelle commune	Mollusque (Gastéropode)	Gastropoda	Patellogastropoda
<i>Peringia ulvae</i> (Pennant, 1777)	Hydrobie saumâtre	Mollusque (Gastéropode)	Gastropoda	Littorinimorpha
<i>Phorcus lineatus</i> (da Costa, 1778)	Monodonte (faux bigorneau)	Mollusque (Gastéropode)	Gastropoda	Trochida
<i>Steromphola albida</i> (Gmelin, 1791)	Gibbule blanche	Mollusque (Gastéropode)	Gastropoda	Trochida
<i>Steromphola cineraria</i> (Linnaeus, 1758)	Gibbule cendrée	Mollusque (Gastéropode)	Gastropoda	Trochida
<i>Steromphola pennanti</i> (R. A. Philippi, 1851)	Gibbule de pennant	Mollusque (Gastéropode)	Gastropoda	Trochida
<i>Steromphala umbilicalis</i> (da Costa, 1778)	Gibbule ombiliqué	Mollusque (Gastéropode)	Gastropoda	Trochida
<i>Tritia incrassata</i> (Ström, 1768)	Nasse épaisse	Mollusque (Gastéropode)	Gastropoda	Neogastropoda

<i>Tritia reticulata</i> (Linnaeus, 1758)	Nasse réticulée	Mollusque (Gastéropode)	Gastropoda	Neogastropoda
<i>Aeolidiella alderi</i> (Cocks, 1852)	Eolis d'Alder	Mollusque (limace de mer)	Gastropoda	Nudibranchia
<i>Abra tenuis</i> (Montagu, 1803)	Telline papillon	Mollusque bivalve	Bivalvia	Cardiida
<i>Anomia ephippium</i> (Linnaeus, 1758)		Mollusque bivalve	Bivalvia	Pectinida
<i>Cerastoderma edule</i> (Linnaeus, 1758)		Mollusque bivalve	Bivalvia	Cardiida
<i>Magallana gigas</i> (Thunberg, 1793)	l'Huître creuse du Pacifique	Mollusque bivalve	Bivalvia	Ostreida
<i>Mimachlamys varia</i> (Linnaeus, 1738)		Mollusque bivalve	Bivalvia	Pectinida
<i>Mytilus edulis</i> (Linnaeus, 1758)		Mollusque bivalve	Bivalvia	Venerida
<i>Ruditapes decussatus</i> (Linnaeus, 1758)	Palourde européenne	Mollusque bivalve	Bivalvia	Venerida
<i>Ruditapes philippinarum</i> (Adams, 1850)	Palourde japonaise	Mollusque bivalve	Bivalvia	Venerida
<i>Venus verrucosa</i> (Linnaeus, 1758)	Paire	Mollusque bivalve	Bivalvia	Venerida
<i>Lineus tongissimus</i> (Gunnerus, 1770)	Némerte géant	Némerte (ver)	Piliophora	Heteronemertea
<i>Leptoplana tremellaris</i>	Planaire trémelée	<i>Plathelminthes</i>	<i>Polycladida</i>	<i>Turbellaria</i>
<i>Anguilla anguilla</i> (Linnaeus, 1758)	Anguille	Poisson	Teleostei	Anguilliformes
<i>Lipophrys pholis</i> (Linnaeus, 1758)	Mordocète	Poisson	Teleostei	Blenniiformes
<i>Pomatoschistus microps</i> (Krøyer, 1838)	Gobie tacheté	Poisson	Teleostei	Gobiiformes
<i>Apletodon dentatus</i>	Porte-écuelle à petite tête	Poisson	Teleostei	Blenniiformes
<i>Salaria pavo</i> (Risso, 1810)	Blennie-paon	Poisson	Teleostei	Blenniiformes
<i>Arenicola marina</i> (Linnaeus, 1758)	Arénicole	Polychète (ver)	Polychaeta	Sedentaria
<i>Branchiomma bombyx</i> (Dalyell, 1853)	Petite sabelle de roche	Polychète (ver)	Polychaeta	Sabellida
<i>Capitella capitella</i> (Fabricius, 1780)		Polychète (ver)	Polychaeta	Sedentaria
<i>Cirriformia tentaculata</i> (Montagu, 1808)	Ver spaghetti	Polychète (ver)	Polychaeta	Sedentaria
<i>Eulalia clavigera</i> (Audouin, 1833)	Eulalie	Polychète (ver)	Polychaeta	Phyllodocida
<i>Eupolymnia nebulosa</i> (Montagu, 1819)	Polymnie nébuleuse	Polychète (ver)	Polychaeta	Terebellida
<i>Filograna implexa</i> (Berkeley, 1835)	Filograna tricoté	Polychète (ver)	Polychaeta	
<i>Halosydna gelatinosa</i> (Stars, 1835)		Polychète (ver)	Polychaeta	
<i>Harmothoe extenuata</i> (Grube, 1840)	Harmothoe amincie	Polychète (ver)	Polychaeta	
<i>Hediste diversicolor</i> (O.F. Müller, 1776)	Néréis multicolore (pelouse)	Polychète (ver)	Polychaeta	Phyllodocida
<i>Neodexiospira</i> (Pillai, 1970)		Polychète (ver)	Polychaeta	
<i>Nephrys cirrosa</i> (Ehlers, 1868)	Gravette	Polychète (ver)	Polychaeta	Phyllodocida
<i>Notomastus latericeus</i> (Sars, 1851)		Polychète (ver)	Polychaeta	Sedentaria
<i>Perinereis cultrifera</i> (Grube, 1840)	Néréis pelure	Polychète (ver)	Polychaeta	Phyllodocida
<i>Sabella pavonina</i> (Savigny, 1822)	Sabelle	Polychète (ver)	Polychaeta	Sabellida
<i>Serpula vermicularis</i> (Linnaeus, 1767)	Serpule	Polychète (ver)	Polychaeta	
<i>Scoloplos armiger</i> (Müller, 1776)		Polychète (ver)	Polychaeta	Sedentaria
<i>Spirobranchus triquetus/lamarcii</i> (Linnaeus, 1758)	Serpule triangulaire	Polychète (ver)	Polychaeta	Sabellida
<i>Spirorbis spirorbis</i> (Linnaeus, 1758)	Sirorbe	Polychète (ver)	Polychaeta	Sabellida
<i>Thalassema thalassema</i> (Pallas, 1774)		Polychète (ver)	Polychaeta	Echiuroidea
<i>Thelepus setosus</i> (Quatrefages, 1866)		Polychète (ver)	Polychaeta	Sedentaria

<i>Ammothea hilgendorfi</i> (Bóhm, 1879)	Araignée à bande brune du Pacifique	Pycnogonide	Pycnogonida	Pantopoda
---	-------------------------------------	-------------	-------------	-----------

Données estran additionnelles – Espèces non inventoriées dans le tableau précédent, observées et photographiées lors d'animations de l'ABC

ESPECE	NON VERNACULAIRE	TYPE	CLASSE	ORDRE
<i>Pagurus bernhardus</i> (Linnaeus, 1758)	Bernard l'hermite commun	Crustacé décapode	Eumalacostraca	Decapoda
				
<i>Marthasterias glacialis</i> (Linnaeus, 1758)	Étoile de mer glaciaire	Echinoderme (étoile de mer)	Asteroidea	Forcipulatida
				
<i>Holothuria sp.</i>	Concombre de mer	Echinoderme	Holothuridae	Holothurida
				
<i>Paracentrotus lividus</i> (Lamarck, 1816)	Oursin violet	Echinoderme	Echinoidea	Camarodonta
				
<i>Mimachlamys varia</i> (Linnaeus, 1758)	Pétoncle noir	Mollusque bivalve	Bivalvia	Pectinida
				
<i>Mytilus edulis</i> (Linnaeus, 1758)	Moule	Mollusque bivalve	Bivalvia	Mytilida
				
<i>Haliotis tuberculata</i> (Linnaeus, 1758)	Ormeau	Mollusque	Gasteropoda	Lepetida
				

<b>Aplysia punctata (Cuvier, 1803)</b> 	Aplysie (lièvre de mer)	Mollusque	Gasteropoda	Aplysiida
<b>Osmundea pinnatifida (Hudson) Stackhouse</b> 	Dulse poivrée	Rhodobionte	Florideophyceae	Ceramiales